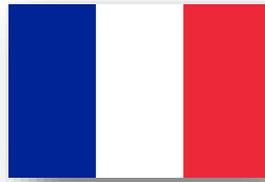




Document de Stratégie Conjointe EU - Sénégal 2018-2023 (révisé pour 2021-2023)



Pour le gouvernement du Sénégal

S.E.M. Amadou HOTT,
Ministre de l'Economie du Plan et de la Coopération (MEPC)

Pour les partenaires européens

S.E. Mme Irène Mingasson, Ambassadeur, Cheffe de la Délégation de l'Union européenne en République du Sénégal

S.E.M. Stephan Röken, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne

S.E. Mme Gerlinde Paschinger, Ambassadeur de la République d'Autriche

S.E.M. Hubert ROISIN, Ambassadeur du Royaume de Belgique

S.E. Mme Olga Cabarga, Ambassadrice du Royaume d'Espagne

S.E.M. Philippe Lalliot, Ambassadeur de France

S.E.M. Giovanni Umberto De Vito, Ambassadeur d'Italie

S.E. Mme Nicole Bintner-Bakshian, Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg

S.E. Mme Joan J.J. Wiegman, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas

S.E.Mme Margareta Kassangana, Ambassadeur de la République de Pologne

S.E.M. Vitor Paulo da Costa Sereno, Ambassadeur du Portugal

S.E.M. Miloslav Machalek, Ambassadeur de la République tchèque

S.E.M. Nicolae Nastase, Ambassadeur de Roumanie

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS.....	2
AVANT-PROPOS ET AMBITION DE LA PROGRAMMATION CONJOINTE	7
1. INTRODUCTION.....	8
2. ANALYSE CONJOINTE	11
3. REPOSE CONJOINTE	24
4. MESURES D'APPUI.....	51
5. SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS AU TITRE DU FEDD+	52
6. CADRE D'INTERVENTION.....	54
7. APPENDICES.....	66
Appendice 1 « Réponse européenne, NDICI-GE Sénégal ».....	66
Appendice 2 « Contributions financières indicatives ».....	66

LISTE DES ABREVIATIONS

ADEPME : Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises

ADIE : Agence de l'Informatique de l'État

ADM : Agence de Développement Municipal

AEME : Agence pour l'Economie et la Maitrise de l'Energie

AGEROUTE : Agence des Travaux et de Gestion des Routes

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

APE : Accord de Partenariat Economique

ARMP : Autorité de Régulation des Marchés Publics

ASER : Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale

BCEAO: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

BEI : Banque européenne d'investissement

BNDE : Banque Nationale de Développement Economique

CCHS : Comité Conjoint d'Harmonisation et de Suivi

CDN : Contribution Déterminée Nationale (engagement en lien avec l'Accord de Paris)

CEDEAO : Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEDEF : Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'Egard des Femmes

CENTIF : Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières

CETUD : Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar

CI : Cours d'Initiation

CICO : Cadre d'Intervention et de Coordination interministérielle des Opérations de lutte antiterroriste

CIDE : Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant

CMU : Couverture Maladie Universelle

CNRF : Commission Nationale de la Réforme Foncière

CNRST : Centre National de Recherche Scientifique et Technique

CDN : Contribution Déterminée au niveau National

DAP : Direction de l'Administration Pénitentiaire

DAPSA : Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles

DGID : Direction Générale des Impôts et Domaines

DGASE : Direction Générale d'Appui aux Sénégalais de l'Extérieur

DGPSN : Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale

DPAF : Direction de la Police de l'Air et des Frontières

DPPD : Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses

DRP : Demande de Renseignement de Prix

ECHO : Direction Générale de la Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes

EDS Continue : Enquêtes Démographique et de Santé - Continue

EDS-MICS : Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples

EURF: European Union Results Framework

FCFA - XOF : Franc de la Communauté Financière d'Afrique

FDSUT : Fonds de Développement du Service Universel des Télécoms

FEDD+ : Fonds Européen pour le Développement Durable

FMSTP : Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme

FNRI : Fonds National de la Recherche et de l'Innovation

FONGIP : Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires

FONSIS : Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques

FPT : Formation Professionnelle et Technique

GAVI : Global Alliance for Vaccines and Immunisations

GDT : Gestion Durable des Terres

HCCT : Haut Conseil des Collectivités Territoriales

HCDH : Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme

IGAJ : Inspection Générale de l'Administration de la Justice

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

ISEP : Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel

ITIE : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

LOASP : Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale

MAER : Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural

MCPME : Ministère du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises

MCTDAL : Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires

MDCEST : Ministère du Développement Communautaire, de l'Équité sociale et Territoriale

MEA : Ministère de l'Eau et de l'Assainissement

MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MENT : Ministère de l'Économie Numérique et des Télécommunications

MEPC : Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

MEFPAI : Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion

MFB : Ministère des Finances et du Budget

MGTDAT : Ministère de la Gouvernance Territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

MITTD : Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement

MPE : Ministère du Pétrole et des Énergies

MPME : Micro, Petites et Moyennes Entreprises

MSAS : Ministère de la Santé et de l'Action Sociale

MULHP : Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène Publique

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

ODD : Objectifs de Développement Durable

OFNAC : Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption

OFOR : Office des Forages Ruraux

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OMVG : Organisation de Mise en Valeur du fleuve Gambie

OMVS : Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal

ONAS : Office National de l'Assainissement

ONLPL : Observatoire National des Lieux de Privation de Liberté

OSC : Organisations de la Société Civile

PAGIRE : Plan d'Action de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

PAP : Programme Annuel de Performance

PAP2A: Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré

PAQUET-EF : Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation

PAISD: Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement

PEFA : Public Expenditure and Financial Accountability

PEPAM : Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire

PEV : Programme Elargi de Vaccination

PGRE : Plan de Gestion des Ressources en Eau

PNAT : Plan National d'Aménagement du Territoire

PNBSF : Programme National de bourses de sécurité familiale

PNDE : Plan National de Développement de l'Élevage

PNIA : Plan National d'Investissement Agricole

PNSD : Programme National de Développement Sanitaire

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPP : Partenariat Public-Privé

PRACAS : Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise

PCRBF : Plan de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières

PSE : Plan Sénégal Emergent

PSNSC : Plan Stratégique National de Santé Communautaire

PSO : Plan Stratégique Opérationnel

RAC : Revue Annuelle Conjointe (organisée par le gouvernement)

RNU : Registre national unique

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau

SDMAP : Schéma Directeur de Modernisation de l'Administration Publique

SECNDN : Secrétariat Exécutif du Conseil National de Développement de la Nutrition

SECNSA : Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire

SENELEC : Société Nationale d'Electricité du Sénégal

SNDT : Stratégie Nationale de Développement Territorial

SNSAR : Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience

SN2025 : Stratégie nationale « Sénégal numérique 2025 »

SONES : Société Nationale des Eaux du Sénégal

SPEPA : Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement

SSN: Système Statistique National du Sénégal

TER : Train Express Régional

UCG : Unité de Coordination de la Gestion des Déchets

UE : Union européenne

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la culture et la science

ZLECAf : Zone de Libre Echange Continentale Africaine

AVANT-PROPOS ET AMBITION DE LA PROGRAMMATION CONJOINTE

Le Sénégal est un allié stratégique et privilégié de l'Union européenne et de ses États membres, qui étant les bailleurs principaux, entretiennent avec le Sénégal des relations solides et de longue date. Ce partenariat est diversifié et couvre un large spectre des domaines de l'action extérieure de l'UE et de ses États membres, notamment la coopération politique et diplomatique, la coopération économique, la coopération au développement, l'intégration régionale, la coopération culturelle et scientifique ou la coopération en matière de sécurité, de changement climatique et de gestion des migrations.

Les interventions de l'UE et de ses États membres au Sénégal sont guidées par les Objectifs de Développement Durables (ODDs) de l'agenda 2030, l'Accord de Paris et le Programme d'Action d'Addis Abeba, la Stratégie Globale pour la politique étrangère et de sécurité et le nouveau Consensus européen. Elles sont aussi en ligne avec la Communication Conjointe Vers une stratégie globale avec l'Afrique.

La stratégie conjointe UE - Sénégal s'inscrit dans ce cadre et vient soutenir et renforcer un partenariat multidimensionnel. Elle a pour ambition d'accompagner l'émergence du Sénégal, de renforcer la stabilité du pays et de soutenir ses efforts de la relance économique et sociale suite à la crise COVID19. La stratégie conjointe prend aussi en compte les événements intervenus dans le pays depuis Mars 2021 qui ont démontré des fortes frustrations économiques et sociales de la population et surtout des jeunes, liée aux impacts négatifs de la crise COVID19 mais aussi aux défis structurels plus profonds comme les inégalités, la précarité d'emploi et des revenus, ainsi que les perspectives limitées pour les jeunes.

Le cadre national de référence est le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui couvre la période du 2015-2035 dont la vision est un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et dans un Etat de droit. La stratégie conjointe UE-Sénégal tient également compte du Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP 2A) pour la Relance de l'Economie, adopté en Septembre 2020 suite aux conséquences économiques et sociales de la pandémie Covid-19 au Sénégal.

Les actions de l'UE et de ses États membres au Sénégal s'inscrivent également dans le cadre de la cohérence des politiques pour le développement et elles tiennent compte de la mise en œuvre des politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement. Elles visent en particulier le commerce et la finance, le changement climatique, la sécurité alimentaire, les migrations, le développement du numérique et ses usages et la sécurité. Le cadre des ODDs a également comme fondement les droits humains, la non-discrimination et la participation de tous au développement. En particulier, les droits des femmes et des filles, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, constituent le socle d'un développement durable et inclusif.

La programmation conjointe européenne n'a pas vocation de répondre à tous les besoins du Sénégal. L'UE et ses États membres coordonnent leurs actions avec celles des autres partenaires techniques et financiers présents au Sénégal.

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte du développement au Sénégal

Le Sénégal constitue un pôle de stabilité et un modèle démocratique dans une région affectée par des crises politiques, sécuritaires et humanitaires, par le terrorisme, et l'instabilité et qui reste l'une des plus pauvres au monde. Cette stabilité lui permet d'attirer des investissements étrangers. Les récentes manifestations ayant eu lieu au Sénégal ne semblent pas constituer une remise en cause durable de ce modèle de stabilité.

Au niveau économique, le pays a récemment joint le groupe des économies à revenu moyen inférieur. Depuis la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent en 2014, le Sénégal a connu une phase de croissance soutenue, au-dessus de 6% entre 2014 et 2018 mais la pandémie COVID19 a fortement touché le pays et aura des effets négatifs sur la performance économique et macroéconomique du pays. Tous les secteurs de l'économie du Sénégal ont été touchés suite à la pandémie, et en particulier ceux du tourisme, des télécommunications, la restauration mais aussi la pêche, le commerce et les transports. Les manifestations récentes caractérisées par une énorme participation des jeunes ont démontré que les impacts ont été aussi profonds au niveau social et des populations. La population du Sénégal a presque doublé entre 2000 et 2019, passant de 9,7 millions à 16,7 millions. Le PIB par habitant (mesuré en US\$ courant) est passé d'environ 600 US\$ à environ 1500 US\$ entre la même période. La population du Sénégal est caractérisée par sa jeunesse (moyenne d'âge : 19 ans (2018) hommes : 18,1 ans femmes : 19,9 ans). Les personnes âgées de moins de 20 ans représentent 52,1 % de la population résidente du pays (mai 2020): ceci constitue une opportunité réelle pour la dynamique économique et sociale mais pose l'important défi de l'intégration socio-professionnelle de cette jeunesse, défi que les événements de mars 2021 sont venus confirmer avec acuité. Malgré les progrès réalisés depuis 2014, le Sénégal fait encore partie des pays les moins avancés selon l'indice de développement humain¹ et se classe 168^{ème} sur 188 pays, et la pauvreté absolue a affecté toujours 37,8% de la population sénégalaise en 2019². Tous les indices sociaux risquent d'être impactés négativement suite à la crise COVID19.

Afin de faire face aux défis structurels qui persistent comme les inégalités, la pauvreté, la précarité des emplois et des revenus ainsi que les perspectives limitées pour les jeunes, les réformes visant le renforcement de la croissance inclusive, durable et créatrice d'emplois surtout pour les jeunes doivent continuer. A cet égard, les autorités devront poursuivre les réformes visant à améliorer l'efficacité des institutions et de la dépense publique et favorisant l'investissement privé et le développement du secteur privé, l'accès au foncier et à l'énergie, la modernisation de l'agriculture, la gestion durable des ressources marines, l'amélioration de la qualité de l'éducation, le renforcement de la gouvernance locale et la mise en œuvre effective de la politique de décentralisation. Ceci devrait aussi viser l'intégration des 300 000 nouveaux demandeurs d'emploi qui arrivent chaque année sur le marché du travail et l'effort particulier devrait être mis sur le renforcement de leurs employabilités et des opportunités souhaitables pour ces jeunes. Cette problématique de l'emploi se présente également sous l'angle des disparités géographiques, sociales et de genre.

Le Sénégal s'est doté du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui couvre la période 2015-2035 et vise l'émergence à l'horizon 2035. Le PSE constitue le référent de la politique économique et sociale du pays, et il intègre aussi la déclinaison nationale des ODD.

¹ Rapport sur le développement humain, PNUD, 2020, données pour 2019 <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/SEN>

² Etat d'avancement de la mise en œuvre des ODD en 2019

Les objectifs de l'émergence sont:

- i. Installer l'économie sur une trajectoire de croissance forte, inclusive, durable, créatrice d'emplois et de richesse, et préservant l'environnement et les ressources;
- ii. Consolider un système politique centré autour des règles démocratiques, de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit ;
- iii. Promouvoir l'emploi, la responsabilité, la citoyenneté et la solidarité ; et
- iv. Garantir la sécurité, le développement équilibré du territoire, la cohésion nationale et œuvrer pour la paix et l'intégration africaine.

Pour faire face à la crise du COVID19, les autorités du Sénégal ont mis en place le Programme de Résilience Economique et Sociale (PRES), financé par le fonds Force COVID-19 doté de 1000 Mds FCFA (7% du PIB). Le PRES cible particulièrement (i) le renforcement du système sanitaire, afin de couvrir les dépenses de santé liées à la riposte contre la pandémie de la COVID-19 ; (ii) le renforcement de la résilience sociale des populations comprenant des mesures telles que la prise en charge des factures d'électricité et d'eau, l'aide alimentaire d'urgence, l'appui à la diaspora, le soutien aux éleveurs et pêcheurs artisanaux en synergie avec l'accord de partenariat de pêche UE Sénégal; (iii) la préservation de la stabilité macroéconomique et financière par le soutien au secteur privé et le maintien des emplois à travers des mesures telles que le paiement des dettes dues aux fournisseurs de l'État, la remise partielle de la dette fiscale, le soutien direct aux entreprises et le mécanisme de financement ; (iv) la sécurisation de l'approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques et denrées de première nécessité. Le Plan d'Actions Prioritaires 2019-2023 a été également ajusté en Septembre 2020 (PAP 2A) afin d'atténuer les effets négatifs de la crise, relancer les activités socioéconomiques et renforcer le chemin de l'émergence.

1.2 Contexte et domaines prioritaires de la programmation conjointe

En 2013, les partenaires européens présents au Sénégal se sont engagés sur la voie de la programmation conjointe. La raison d'être de la programmation conjointe est de favoriser une plus grande coordination et complémentarité dans la préparation et la mise en œuvre des interventions afin de renforcer l'impact global et la visibilité de la coopération de l'UE et de ses États-Membres à travers une approche Team Europe avec le Sénégal. La signature du Document conjoint de programmation en 2014 par le Sénégal et l'UE, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la BEI fut la première étape, suivi par la signature d'un Document de Stratégie Conjointe EU – Sénégal 2018-2023, par le Sénégal et l'UE, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République d'Autriche, la République Tchèque, et la Roumanie.

Dans le respect des principes d'efficacité de l'aide, tenant compte des évolutions économiques et sociales au Sénégal, et dans le cadre du nouveau cycle budgétaire 2021-2027, et des priorités de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI), le document de programmation conjointe a été maintenant revu conformément à l'approche Team Europe. **Il est proposé que la première phase de la programmation conjointe revue soit alignée avec le Plan Sénégal Emergent et couvre ainsi la période 2021-2023.**

La réponse de l'UE et de ses États Membres à travers une approche Team Europe se repose sur trois axes prioritaires respectivement subdivisés en 9 secteurs:

1. Croissance verte et inclusive pour la création d'emploi

- Chaines de valeur durables, sécurité alimentaire et nutrition
- Infrastructures durables et résilientes et digitalisation
- Renforcement du secteur privé pour la création d'emploi

2. Développement du capital humain:

- Eau et l'assainissement
- Qualité de l'éducation, enseignement supérieur et recherche, formation et insertion professionnelles
- Protection sociale et accès aux services de santé, résilience des populations

3. Bonne gouvernance:

- Gouvernance administrative et économique, e-gouvernance, formalisation de l'économie, prévention et lutte contre la corruption et les flux financiers illicites
- Gouvernance démocratique, appui à la jeunesse et aux femmes, à la société civile et aux autorités locales, sécurité intérieure
- Gestion de la migration

Les priorités politiques comme la digitalisation, la création d'emploi décent et durable surtout pour les jeunes, la migration et le genre seront reflétées d'une manière transversale dans la Stratégie Conjointe et dans les cadres de résultats de tous les thèmes couverts.

Au-delà de l'UE et de ses États Membres, de nombreux partenaires au développement multi- et bilatéraux sont présents au Sénégal. Dans un souci de coordination et d'efficacité de l'aide au développement, différents groupes de coordination opérationnels et sectoriels, auxquels participent ou qui sont présidés par des partenaires européens, ont été créés. Ces groupes de coordination permettent l'échange d'informations et de s'accorder sur des messages communs aux autorités sénégalaises et facilitent la coordination de l'aide.

2. ANALYSE CONJOINTE

2.1 Situation politique et sécuritaire

Le Sénégal est aujourd'hui l'un des pays les plus stables d'Afrique, classé 9^{ème} sur 54 pays africains dans l'index Mo Ibrahim 2020 sur la gouvernance, devant le Maroc et le Rwanda, juste derrière le Ghana. Des élections présidentielles pacifiques ont permis trois transitions de pouvoir depuis l'indépendance. En février 2019, le président de la République, Macky Sall a été réélu au premier tour de l'élection pour un deuxième mandat. En plus de l'alternance présidentielle, l'organisation régulière d'élections législatives, le pluralisme politique, une presse libre, et l'implication importante de la population et de la société civile dans le jeu politique témoignent de la culture démocratique du Sénégal. Les récentes manifestations ayant eu lieu au Sénégal ne semblent pas constituer une remise en cause durable de ce modèle de stabilité. Cela dit, l'exercice de la démocratie au Sénégal continue de présenter certains défis: notamment, le rôle du Parlement, l'efficacité, l'impartialité et l'indépendance de la justice qui gagneraient à être renforcés.

En matière de lutte contre la corruption, et après une période de progression (36/100 en 2012 et 44 en 2015) le Sénégal maintient son score de 45/100, en 2020 selon l'Indice de Perception de la Corruption établi par *Transparency International*, avec un rang mondial de 67/179, soit 8^{ème} en Afrique. Il y a des faiblesses importantes en matière de gouvernance, comme par exemple un déficit de reddition des comptes (retard dans la publication des rapports) ainsi qu'une supposée impunité (non transmission ou non traitement de dossiers relevés par les organes de contrôle à la justice). Malgré l'existence d'un cadre législatif et réglementaire, la lutte contre la corruption souffre d'une application effective de la loi. Toutefois, il faut noter que la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) 2020-2024 ambitionne de combattre la corruption pour contribuer au développement durable et inclusif du Sénégal.

Malgré la mise en œuvre de plusieurs réformes et projets, **le système judiciaire** fait face à de nombreux dysfonctionnements. Parmi les obstacles les plus importants, on peut citer les entraves fonctionnelles dont le manque de connaissance de la loi par les citoyens, la complexité, le manque de transparence et la longueur des procédures, les coûts élevés des procédures juridiques, la faiblesse du nombre d'avocats au Sénégal. La législation ne répond pas toujours aux standards en matière de droits humains ; l'impartialité et l'indépendance de la justice, entre autres dans le domaine du droit de travail, doivent être renforcées. L'accès à la justice sur tout le territoire national s'avère encore difficile pour un grand nombre de citoyens. Toutefois, le dispositif de justice de proximité contribue à rapprocher la justice des justiciables et à désengorger les tribunaux.

Les vulnérabilités du pays pour le **blanchiment de capitaux** et au **crime organisé** sont aussi des facteurs potentiels de déstabilisation du fait de la prédominance de l'économie informelle, du faible taux de bancarisation et des pratiques sociales privilégiant des transactions économiques en espèces plutôt que les transactions bancaires ou électroniques. Ces dernières années, la position géostratégique du pays, couplée à l'instabilité des pays limitrophes, en a fait une destination exposée au **blanchiment d'argent**, ainsi qu'une zone importante pour différents **trafics illicites (drogues, bois, etc.)**. Un manque de capacités affecte aussi le contrôle des frontières, dont la porosité facilite également la criminalité transfrontalière. La stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été adoptée en 2019 et son plan d'actions pour la période 2019-2024 est en cours de mise en œuvre, de même que le plan quinquennal de formation et de sensibilisation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme 2020-2024.

En février 2021, le Sénégal s'est engagé politiquement à travailler avec le Groupe d'Action Financière (GAFI) et le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) pour renforcer l'efficacité de son régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Néanmoins, il faut noter que les déficiences stratégiques dans le régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme du Sénégal lui ont valu d'être placé sur la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI) lors de la plénière virtuelle de fin février 2021.

Sur le plan sécuritaire, le Sénégal constitue un facteur de stabilité régionale. Le pays a une longue tradition de cohabitation pacifique entre les différents groupes ethniques et religieux. Les récentes manifestations ayant eu lieu au Sénégal ne semblent pas constituer une remise en cause durable de ce modèle de stabilité. Cependant, le pays connaît de nombreux défis sécuritaires, la plupart ayant une dimension régionale:

- La menace terroriste des groupes armés présents au Sahel à l'Est du pays, ainsi que la montée de la mouvance islamiste wahhabite un peu partout dans le tissu social qui attire les jeunes dépourvus de perspectives d'emploi ;
- Le trafic de drogues, ainsi que d'autres biens illicites (bois, faux médicaments, etc.) pouvant alimenter le financement du terrorisme islamiste en Afrique de l'Ouest, notamment dans la zone du Sahel ;
- La traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants, phénomènes croissants de la migration irrégulière, lié à la migration illégale, mais aussi au travail forcé et à l'exploitation des enfants, qui concerne aussi bien des jeunes Sénégalais que des ressortissants des pays d'Afrique de l'Ouest ;
- Le risque potentiel d'actes de piraterie dans les zones maritimes attisé par les perspectives de production de pétrole et gaz au large des côtes sénégalaises ;
- L'absence de transparence dans les industries extractives et minières ;
- La cybercriminalité et le blanchiment d'argent liés aux revenus financiers des multiples trafics susmentionnés qui risque d'avoir un impact sur l'économie entière ;
- Le conflit historique en Casamance et ses développements récents.

Le **crime organisé** représente aussi un facteur potentiel de déstabilisation. Ces dernières années, la position géostratégique du pays, couplée à l'instabilité des pays limitrophes, en a fait une destination exposée au blanchiment d'argent, ainsi qu'une zone importante pour différents trafics illicites (drogues, bois, etc.). Un manque de capacités affecte aussi le contrôle des frontières, dont la porosité facilite également la criminalité transfrontalière.

2.2 Situation économique

Avec un PIB de 23 milliards US\$ (courant) en 2019 (+/- 1500 US\$ par habitant) le Sénégal est la 2^{ième} économie de la zone UEMOA derrière la Côte d'Ivoire. Le PSE est le référentiel de la politique économique et sociale du Sénégal, visant l'émergence économique à l'horizon 2035. Cependant la mise en œuvre, en particulier des réformes, n'est pas toujours aussi rapide et efficace qu'espérée, et la crise COVID19 a fortement touché l'économie réelle et la situation macroéconomique du pays, ce qui était aussi fortement reflété pendant les événements récents avec la grande mobilisation des jeunes. La **mobilisation de capitaux privés et des ressources internes (Domestic Revenue Mobilisation – DRM)** pour assurer une mise en œuvre à moyen et long terme du PSE constitue toujours un défi majeur.

Après la croissance économique importante entre 2014 et 2018 (croissance annuelle de 6% en moyenne du PIB), l'économie sénégalaise devrait fortement ralentir suite aux conséquences de la pandémie COVID19. La croissance du PIB pour 2020 prévue à 6,8% avant la crise, serait de +1,5% (FMI) avec une chute du secteur des services et des exportations, et le ralentissement

des secteurs touristiques et des transports en particulier. Néanmoins, la croissance devrait reprendre rapidement et atteindre 5.2% en 2021 (prévision du FMI) et après des efforts pour ramener le déficit à 3%, celui-ci est attendu à 6,1% en 2020. Toutefois, les autorités comptent revenir au plafond de déficit budgétaire de 3%, fixé par l'UEMOA, d'ici 2023. Cela intervient aussi dans le contexte d'une progression du niveau d'endettement qui devrait passer de 52,5% en 2019 à 67,4% du PIB en 2020. La viabilité des finances publiques devient un défi majeur dans ce contexte. Le ratio du service de la dette pourrait passer de 40 % à plus de 70 % des recettes budgétaires nationales totales en 2020 et 2021. Le commerce extérieur est caractérisé par le déficit chronique de sa balance commerciale (7,6 % du PIB en 2015), marquée par la faiblesse des exportations, qui sont peu diversifiées.

Le secteur primaire est dominé par le sous-secteur agricole, qui se compose largement de petites exploitations familiales. **L'agriculture emploie 65% de la population active, mais malgré sa performance récente, ne contribue qu'à 9,4% du PIB national et de 62,8% de la valeur ajoutée (en terme nominal) du secteur primaire**³. Elle reste largement une agriculture de subsistance, peu productive, et très sensible à la variabilité pluviométrique. L'érosion et la dégradation des sols, qui deviennent d'autant plus sévères avec les effets du changement climatique, sont des défis à relever. Les limitations au crédit au secteur agroindustriel ne permettent pas encore aux acteurs privés de jouer pleinement leur rôle. Ceci se traduit notamment par des déficiences dans les investissements productifs (infrastructures et équipements de stockage et de conservation, marchés, abattoirs, pistes rurales, transport, etc.) et des chaînes de valeur encore insuffisamment développées et diversifiées. **La pêche est un important employeur, un facteur de la sécurité alimentaire et un pourvoyeur de devises étrangères**, représentant 16% des recettes d'exportations, tout en garantissant 75 % de la consommation en protéines d'origine animale de la population. Avec la pandémie, le secteur a enregistré une baisse importante des exportations de poissons frais qui s'établirait entre 90% et 100%. Il en résulte une chute du chiffre d'affaires des entreprises opérant dans cette filière qui, jadis, était l'un des premiers postes d'exportation du Sénégal. La pêche artisanale connaît également des difficultés en raison notamment de la fermeture des frontières maritimes des pays limitrophes. Toutefois, le sous-secteur est fragilisé par une mauvaise gestion des stocks disponibles, des surcapacités de pêche, et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Il en découle une pression croissante sur la ressource, voire une **surexploitation de stocks capitaux pour l'alimentation locale**. Par ailleurs, la valeur-ajoutée des produits de la pêche demeure faible, en raison de divers facteurs dans la gestion post-capture dont les capacités limitées de refroidissement, la faible transformation des captures des poissons. Ainsi, le secteur artisanal offre encore un potentiel d'emplois et de revenus supplémentaires si une réforme substantielle de la filière peut être engagée.

Le secteur secondaire est dominé par des PME et il demeure peu compétitifs, tant au niveau du marché domestique qu'à l'extérieur. Ce défi structurel est amplifié par la faible propension des Sénégalais au « consommer local ». Avec la Covid-19, l'industrie est aussi confrontée à des difficultés d'approvisionnement en matières premières. En particulier, une opportunité pourrait être saisie, tout au moins dans le court terme, dans les industries textile, chimique, pharmaceutique, pour ainsi contribuer à la création d'emplois et de richesse. Néanmoins, le secteur secondaire a connu une croissance et représentait 23%⁴ du PIB en 2017, par le dynamisme des secteurs agroalimentaire, de la construction, de l'énergie et des mines⁵. En outre, d'importantes **réserves de pétrole brut (au moins 200 millions de barils) et de gaz ont**

³ ANSD Situation Eco et Sociale du Sénégal 2017 à 2018

⁴ Fiche Pays, Banque Africaine de Développement https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/country_notes/Senegal_note_pays.pdf (SÉNÉGAL Indicateurs et conjoncture trésor.economie.gouv.fr)

⁵ Fiche Pays, Banque Africaine de Développement https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/country_notes/Senegal_note_pays.pdf

été découvertes récemment. La mise en exploitation commerciale de ces réserves est prévue pour démarrer à horizon 2023.

Les secteurs industriel et artisanal demeurent peu compétitifs, tant au niveau du marché domestique qu'à l'extérieur. Ce défi structurel est amplifié par la faible propension des Sénégalais au « consommer local ».

Le secteur tertiaire est le premier secteur de l'économie en termes de création de richesses, dont la contribution au PIB s'élève à 61% en 2020. Le secteur informel est l'employeur le plus important du pays, assurant 90 % de l'emploi total.

Le secteur du numérique au Sénégal, avec une **pénétration de 110%, 31% en 2019 et 114,21 % en 2020 pour la téléphonie mobile**, offre également de nouvelles opportunités. En 2020, 14 824 557 Sénégalais utilisaient l'internet soit un taux de pénétration de l'internet de 88,74%⁶. Grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC), des applications ont vu le jour notamment dans les domaines de l'agriculture, du commerce, de la santé et de l'éducation. Toutefois, le sous-secteur est confronté à plusieurs défis dont celui de l'accès universel à l'internet. La crise de la Covid-19 a montré toute l'importance de ce secteur.

Le recours au secteur public pour appuyer la croissance à long terme atteint ses limites, et l'investissement privé devra augmenter afin de soutenir la croissance. Le PAP2A prévoit une contribution financière du secteur privé aux investissements à hauteur de 39%. Passant de la 157^{ème} à la 123^{ème} place sur 190 au classement *Doing Business* 2020 de la Banque Mondiale, le Sénégal mène des efforts pour faciliter les investissements et améliorer son climat des affaires. Afin d'attirer les investissements privés il a aussi rejoint l'initiative G20 *Compact with Africa*. Cependant, les problèmes demeurent, notamment le coût élevé de l'énergie, l'accès au foncier, l'accès limité aux financements pour les PME, le manque de main d'œuvre qualifiée répondant aux besoins du marché, et la faiblesse du réseau d'infrastructures et de transport. Par ailleurs, le Gouvernement sénégalais a reconnu la nécessité de réviser la législation du travail afin de mieux répondre aux besoins de l'économie sénégalaise et de ses employés et contribuer à augmenter la création des emplois formels et à améliorer la qualité de l'emploi, en particulier des femmes et des jeunes. La modernisation de l'administration publique constitue également une priorité exprimée afin de garantir la mise en œuvre efficace, durable et inclusive des réformes socio-économiques poursuivies dans le PSE. D'autres part, le **système fiscal** pèse lourdement sur le climat des affaires également. Par ailleurs, avec l'intérêt croissant des autorités et les engagements du Sénégal en matière de mesures d'adaptation et de mitigation face aux changements climatiques (l'élaboration d'un "PSE vert" est prévu pour 2021), le secteur privé a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du Pacte Vert et en particulier la création d'emplois verts et de services verts.

2.3 Situation sociale

La pauvreté absolue affecte près de la moitié de la population sénégalaise et a un impact négatif important sur le développement économique du pays. Le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté baisse mais reste important. Il est passé de 42,5 % en 2014 à 37,8% en 2019. Cependant, le nombre de pauvres continue d'augmenter suite à une croissance démographique annuelle supérieure à la croissance annuelle du PIB per capita. Ces chiffres seront aussi affectés par la crise COVID19. **Les disparités géographiques sont marquantes: alors que le taux de pauvreté est de près de 25 % à Dakar, il s'élève à 40 % dans les autres villes et à près de 60% en milieu rural.** C'est dans

⁶ Agence de régulation des télécommunications et des postes du Sénégal et RAC 2020 du Ministère des économies numériques et des télécommunications

les régions de Kolda (75 %), Kédougou (70 %) et Sédhiou (68 %) que la pauvreté est la plus répandue. La pandémie a aussi impacté négativement sur le bien-être et la pauvreté, à travers les principaux canaux de transmission qui sont liés aux revenus du travail, aux transferts de fonds et aux prix. En effet, une diminution des transferts peut faire baisser la consommation jusqu'à 3,9% et augmenter la pauvreté de près de 2,9 points de pourcentage sur l'année, faisant basculer ainsi près d'un million de personnes dans la pauvreté, principalement dans les zones rurales. De même, si à long terme, l'impact sur le revenu du travail peut réduire la consommation agrégée totale de 0,8% et augmenter la pauvreté de 0,6 point de pourcentage, à court terme (sur le 3^{ème} trimestre 2020), la perte de revenu du travail peut conduire plus de 800 000 personnes à la pauvreté, en particulier dans les zones urbaines. Une augmentation des prix de 1,5% ou de 3 % peut entraîner une forte augmentation de la pauvreté, représentant de ce fait un impact de taille. Cette évolution dépendra largement des performances du secteur agricole et de l'importance de l'effet, dans ce secteur, de la perturbation des marchés et des transports dans les zones urbaines. Ainsi constaté, au niveau social, la fragilité du système de santé et particulièrement les faibles capacités en matière de dépistage sanitaire se posent comme des défis majeurs. Aussi, est-il noté une vulnérabilité du système éducatif et de la protection sociale.

Le taux d'alphabétisation des adultes est estimé à environ 52%⁷. Une disparité forte existe entre Dakar (70 %) et le milieu rural (moins de 40 %) et également selon le sexe : 65 % chez les hommes contre 40 % chez les femmes. Concernant la scolarisation au primaire, le taux brut de scolarisation s'établit à 96 % (98 % pour les filles). Le taux d'achèvement du cycle primaire, lui aussi, est légèrement à l'avantage des filles avec 72 % contre 60 % pour les garçons⁸. Les politiques de promotion de l'éducation des filles ont donné des résultats fort satisfaisants, surtout à l'élémentaire (entre 2010 et 2015 l'indice de parité F/G est passé de 1,09 à 1,14)⁹ et dans l'enseignement moyen (entre 2010 et 2015 le taux brut de scolarisation des filles est passé de 43 % à 63,3 % et l'indice de parité F/G de 0,91 à 1,12). Toutefois, le taux d'abandon pour les filles reste de près de 10 % à l'élémentaire et au moyen et le taux de réussite est plus faible pour les filles que pour les garçons. Les obstacles à la scolarisation des filles sont encore nombreux. Les principaux facteurs qui entravent la scolarisation et le maintien des filles à l'école, surtout dans les zones plus pauvres et reculées, sont : i) le déficit d'infrastructures et d'équipements scolaires (par exemple l'absence de toilettes séparées) ; ii) l'offre éducative peu inclusive vis-à-vis des filles; iii) la persistance des stéréotypes de genre dans les manuels scolaires ; iv) la mauvaise perception de l'utilité de l'éducation des filles (dépenses versus investissement) ; v) les grossesses et mariages précoces ; vi) le comportement des certains enseignants; vii) la faible performance scolaire et le faible taux de réussite des filles et; viii) la non-inscription dans les registres d'état civil, et ix) la pauvreté des parents. Le handicap aussi constitue un des principaux facteurs de non-scolarisation ou de déscolarisation : si près d'un enfant d'âge scolaire sur trois évolue actuellement en dehors du système scolaire, cette exclusion affecte de manière plus significative (deux enfants sur trois) les enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs spécifiques, avec des disparités parfois importantes entre les filles et les garçons. Encore une fois, les différences sont également fortes d'une région à l'autre.

Le système éducatif du Sénégal est dans une phase de réforme en ligne avec le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence du secteur de l'Education et de la Formation (PAQUET-EF), en cours depuis 2013, mise à jour en 2018, et qui vise l'amélioration de la qualité et de l'accès des enseignements et apprentissages, la résorption des disparités par un accès plus équitable à l'éducation et la promotion d'une gouvernance inclusive et transparente. **Le budget consacré à l'éducation représente 4,8% du PIB¹⁰, et représente**

⁷ Banque Mondiale, 2017

⁸ Rapport National d'Evaluation de l'éducation pour tous 2015, Ministère de l'éducation nationale, chiffres pour 2013

⁹ Rapport National sur la Situation de l'Education, Ministère de l'Education nationale, 2015

¹⁰ www.data.worldbank.org

21,5% des dépenses publiques du gouvernement¹¹ mais les améliorations notées dans le secteur restent en-dessous des attentes et des besoins.

Le marché de l'emploi des jeunes au Sénégal est dominé par les non qualifiés qui en constituent la part la plus importante. Le faible caractère professionnalisant des cursus ainsi qu'un lien faible avec la demande du marché constitue un handicap pour l'accès à l'emploi des jeunes diplômés. Le PAQUET-EF envisage ainsi une formation professionnelle orientée vers l'emploi en utilisant l'Approche par Compétences, à travers l'appui à l'insertion des nouveaux diplômés, l'intégration de la formation des maîtres d'apprentissage ainsi que la formation des femmes dans le système de la **formation professionnelle et technique** et le renforcement du partenariat public/privé, ce dernier étant inscrit parmi les principes fondamentaux de la loi d'orientation (2015-01) de la formation professionnelle et technique.

Au niveau **foncier** le Sénégal se trouve dans une situation avec deux régimes qui coexistent pour administrer le droit foncier : le régime du domaine national (environ 95 % du territoire) et celui de l'immatriculation (seulement environ 150 000 titres). La loi sur le domaine national (datant de 1964), qui ne prévoit ni la transmissibilité, ni l'aliénabilité et encore moins la cessibilité des terres pose problème dans la mesure où elle ne permet pas une sécurité judiciaire adéquate. De nombreuses tentatives de réformes ont été lancées mais restent inabouties. Cependant, des travaux sont en cours autour de la Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF) en vue d'aboutir à une réforme équilibrée du point de vue de la protection des populations, d'une part, et de la promotion des investissements, d'autre part. La réforme en cours de la CNRF s'orienterait vers un **maintien de la propriété des terres par l'État, qui octroierait des baux aux communes, elles-mêmes pouvant affecter des terres via des "sous-baux"**.

Le secteur **de l'eau et de l'assainissement** est considéré comme relativement performant au Sénégal par rapport à la moyenne de l'Afrique et de la sous-région (ODD 6), avec le taux d'accès global à l'eau potable de 98,8 % en milieu urbain et de 91 % dans le monde rural en 2018, selon l'Office National de l'Assainissement et le taux d'accès aux services de l'assainissement de 67,4 % en milieu urbain et de 42,3 % en milieu rural.

Le **taux d'accès national à l'électricité** était à 76% en 2019, dont 94% en milieu urbain, contre 62% en 2015¹². La disparité est plus importante en zone rurale avec plus de 56% de la population qui n'ont pas accès à l'électricité. L'électrification hors réseau est une priorité politique pour le gouvernement du Sénégal qui s'est engagé à réaliser l'accès universel à l'électricité d'ici 2025. Avec 1400 MW de capacité de production installée en fin d'année 2020¹³ contre 800MW en 2013, la puissance actuelle reste majoritairement assurée par des centrales au fuel malgré un développement rapide des énergies renouvelables, et le coût de l'électricité reste parmi les plus élevés en Afrique de l'Ouest. Avec le nouveau parc éolien de Taïba Ndiaye de 158MW inauguré en Mars 2020, les énergies renouvelables représentent 22% du mix énergétique au Sénégal, qui vise les 30% en 2025 dans le cadre des engagements du pays pour la COP21. L'harmonisation des tarifs d'électricité pour tous les clients au Sénégal indépendant du fournisseur est une grande réforme en cours. Elle est déjà appliquée au niveau des concessions où des compensations sont appliquées par l'État. Par contre, les régions hors réseaux - notamment les ERILs (Electrification Rurale d'initiative Locale) ne sont pas encore intégrés dans la réforme, ce qui impacte la durabilité économique, sociale et technique et la qualité des prestations de service des opérateurs au niveau des ERILs. L'avenir du sous-secteur de l'électrification rurale hors réseaux dépend de la résolution de ce problème d'harmonisation tarifaire au niveau rural. Le renforcement et ou le développement des usages productifs avec

¹¹ Banque Mondiale 2018

¹² Etat d'avancement de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durables, 2019

¹³ Ministère du Pétrole et des Energies

l'intégration des usages productifs dans les zones hors réseaux devraient contribuer fortement à la création d'emplois et le développement de la zone.

La biomasse énergie, particulièrement le bois du feu et le charbon du bois, constitue la source d'énergie principale pour la majorité de la population (86% de la population rurale). La plupart des ménages utilise ces combustibles dans des fours traditionnels avec une faible efficacité. Malgré un taux d'équipement élevé, l'utilisation du gaz butane reste très limitée sauf au niveau des grandes villes. En conséquence, le sous-secteur contribue substantiellement aux émissions du GHG du Sénégal et compte parmi les facteurs de dégradation des forêts. La réflexion est prise en charge dans la Contribution déterminée au niveau national (CDN) avec un objectif des ventes cumulées de 8,4 millions foyers améliorés.

Malgré une volonté politique affichée, une aide internationale importante et des progrès notables enregistrés, la situation sanitaire au Sénégal reste précaire. En 2018, le **taux de mortalité maternelle** en 2018, était de 236 pour 100 000 naissances, contre 392 en 2015, ce qui reste encore élevé comparant à l'ODD 3 (*<70 pour 100 000 naissances*). Le taux de mortalité infantile en 2019 était estimé à 51% alors que 20% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition. La malnutrition, surtout infantile, demeure en effet une problématique majeure avec d'importantes disparités régionales, particulièrement au nord du pays où la prévalence de malnutrition aiguë générale et de malnutrition aiguë sévère est respectivement supérieure à 15% et à 2%. La malnutrition peut être causée par une multitude de facteurs, notamment les difficultés à se procurer des aliments nutritifs et le manque d'installations d'eau et d'assainissement, les pratiques inadéquates en matière de soins et les problèmes d'accès aux services de santé ou à une information appropriée pour les jeunes mères. Ces facteurs sont souvent structurels et il convient de les traiter simultanément.

Dans le domaine de la lutte contre la malnutrition, la prévalence de l'insuffisance pondérale est passée de 21 % en 1986 à 15% en 2018¹⁴. Néanmoins, **la malnutrition demeure une préoccupation majeure et la malnutrition chronique, mesurée par un retard de croissance**, conséquence d'un apport insuffisant prolongé de certains nutriments ou de maladies, était encore de 17% en 2016, contre 21 % en 2014¹⁵ et à 19% en 2018¹⁶. Les causes de la malnutrition sont l'insécurité alimentaire (insuffisance des productions agricoles et inaccessibilité géographique et financière) surtout au niveau des groupes les plus vulnérables (les femmes, les enfants, les personnes vivant avec un handicap et les personnes âgées), la prévalence des maladies infectieuses transmissibles et l'inaccessibilité pour les plus démunis aux services sociaux de base. La récurrence des crises nutritionnelles et de sécurité alimentaire est le reflet d'un système agricole sous-performant, dépendant de la pluviométrie et qui risque d'être fortement affecté par le changement climatique. Pour pouvoir y remédier, de nombreuses politiques existent et concernent directement le développement rural. La croissance démographique annuelle est augmentée de 2,3% en 2000 à 2,75% en 2019. D'après les projections, la population du Sénégal sera de 19,4 millions en 2025, de plus de 25 millions en 2035 et atteindra 39 millions de personnes à l'horizon 2050¹⁷. La population active passera de 7 à 10 millions entre 2013 et 2025. Ainsi, le Sénégal avec une population active grandissante (76 % de la population à moins de 35 ans) et une réduction de la proportion des personnes à charge pourrait, bénéficier d'un dividende démographique dans les décennies à venir, si plusieurs conditions sont remplies pour concrétiser ce dividende, comme par exemple la création d'emplois pour la main d'œuvre et le renforcement de l'employabilité.

¹⁴ EDS 2018

¹⁵ Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience 2018-2022

¹⁶ EDS 2018

¹⁷ Étude prospective en soutien à la programmation européenne conjointe, IRD, Juin 2016

Le **taux d'urbanisation** du Sénégal devrait augmenter de 45% en 2013 à 50% en 2035¹⁸. Cette augmentation serait surtout marquée pour les régions de Thiès, Saint-Louis et Ziguinchor. Il pourrait en résulter une multipolarité urbaine alors que le Sénégal avait été marqué par la macrocéphalie urbaine qui plaçait Dakar comme pôle urbain majeur, selon les estimations près de 4 millions d'habitants vivant dans la capitale Dakar, soit 25% de la population sénégalaise. Cette multipolarité pourrait donc être un vecteur de développement territorial plus équilibré. Cependant, l'urbanisation s'accompagne aussi d'une augmentation de la pauvreté péri-urbaine et pose de nombreux défis en termes d'accès aux services de base pour les plus démunis et de création d'emplois. En outre, l'augmentation non planifiée et non contrôlée de l'urbanisation rend les villes plus vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes causées par des phénomènes d'origine naturelle.

2.4 Intégration et coopération régionale

Le Sénégal a l'ambition de devenir un hub multi-services pour la sous-région dans les domaines de l'éducation, la santé, la logistique, l'industrie, des mines et du tourisme¹⁹. Les autres priorités incluent la libre circulation des personnes, des biens et services, le renforcement du commerce intra-communautaire et des dynamiques communautaires pour la coopération sécuritaire, l'agriculture et le développement des infrastructures sous régionales de transport et d'énergie. Le Sénégal compte également sur sa diaspora pour son développement et son rayonnement au niveau international. Comme le Sénégal fait partie de la **Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)**, l'accès à des marchés élargis, la libre circulation des personnes, une union douanière et monétaire et l'application d'un tarif extérieur unique sont autant de leviers qu'il peut utiliser pour favoriser son développement. La CEDEAO joue aussi un rôle important dans la coopération sécuritaire, la gestion des migrations et la stabilité de la région. Par ailleurs, le Sénégal a le statut d'observateur au sein du G5 Sahel²⁰ qui promeut la coopération régionale en matière de développement et de sécurité. La CEDEAO a établi son premier cadre réglementaire sur la pêche et prend conscience de la nécessité de renforcer la synergie régionale du secteur.

L'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'UE et les 15 États de la CEDEAO plus la Mauritanie, soutient ce processus d'intégration régionale. Les engagements de l'Afrique de l'Ouest (AO) en termes d'accès au marché prévoient la libéralisation de 75 % des lignes tarifaires à la fin de la période de transition, soit 20 ans après l'entrée en vigueur de l'APE. L'accord tient compte des différences de développement entre les deux régions²¹. Les négociations de l'APE de l'AO, se sont conclues en février 2014 et 15 pays concernés ont à ce jour signé l'Accord. La ratification de l'accord nécessite sa signature par le Nigeria, encore rétif.

D'un point de vue continental, **l'accord de Cotonou entre l'UE et les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP)**, qui devait expirer au 31 décembre 2020, a vu son application prolongée jusqu'au 30 novembre 2021. Un nouvel accord a été conclu le 3 décembre 2020 entre l'Union Européenne et l'Organisation des États ACP (OEACP) qui devra être signé et ratifié par les parties. Dans le cadre de cet accord, fondé sur une architecture régionale renforcée, le partenaire de coopération pour l'Afrique sera **l'Union Africaine**, dont l'objectif en la matière est, la mise en œuvre de la **Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf)**, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Le Sénégal en tant qu'état membre de l'Union africaine fait donc partie de la ZLECAf. Sur les cinquante-quatre nations africaines qui se sont

¹⁸ Plan national d'aménagement et de développement du territoire de juin 2020

¹⁹ Plan Sénégal Emergent

²⁰ Les États membres du G5 Sahel sont: la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad.

²¹ Une protection spéciale est prévue pour les industries naissantes, les produits considérés les plus sensibles sont exclus de la libéralisation, l'UE s'engage à ne pas subventionner ses exportations agricoles vers la région

engagées à rejoindre la ZLECAf, 35 pays ont déjà ratifié l'accord. La mise en œuvre de la ZLECAf reste un défi important dans la mesure où de nombreux pays ne disposent pas des procédures douanières et des infrastructures nécessaires pour faciliter le libre-échange. Si la portée de cet accord est par conséquent encore limitée pour le moment, son impact sur les échanges commerciaux, les potentiels de développement sur les marchés africains, la concurrence de productions africaines sur le marché sénégalais et régional est très important.

Enfin, le Sénégal participe au programme de coopération transfrontalière "Madère-Açores-Iles Canaries, 3 régions ultrapériphériques de l'Union européenne, avec la Mauritanie et le Cap Vert (programme MAC) financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Faciliter la coopération entre les régions ultrapériphériques et leurs voisins fait partie de la nouvelle stratégie lancée par la Commission à l'égard de ces régions²².

2.5 Migrations

Le Sénégal a une tradition de migration de longue durée, à la fois interne et externe. Estimée entre 2,5 et 3 millions de membres et générant des transferts financiers de l'ordre de 12,8 % du PIB²³, la diaspora sénégalaise est considérée comme un facteur de développement essentiel pour le pays. Les migrants sénégalais sont majoritairement jeunes (plus de 75% dans la tranche d'âge 15-29) et de sexe masculin, et pour la plupart disposent d'un faible niveau d'instruction. La motivation économique (recherche de travail, apprentissages ou études) apparaît comme le facteur le plus important des migrations. Le phénomène migratoire touche toutes les régions du Sénégal même si la vallée du fleuve Sénégal, de plus en plus touchée par les effets néfastes du changement climatique, constitue le premier pôle d'émigration internationale, notamment vers le Nord. Les résultats du recensement de 2013 montrent que les migrants provenaient essentiellement de la région de Dakar (30 % de l'effectif total), de Matam (14 %), de Saint-Louis (10 %), de Diourbel (9 %) et de Thiès (9 %).

Les pays de l'OCDE accueillent globalement les deux tiers des migrants sénégalais, alors que près du tiers sont partis vers d'autres pays africains. Parmi les Sénégalais vivant au sein de l'UE en 2018 selon Eurostat, 106 227 vivaient en Italie, 73 959 en France, 2 850 en Allemagne, 2 685 en Belgique et 1 245 au Portugal. La migration irrégulière du Sénégal vers l'Europe a été en constante et nette diminution de 2017 à 2019. Cependant, ces dernières années, le Sénégal a figuré parmi les dix premières nationalités arrivées en Espagne (6^{ème} place en 2020.) Une reprise des flux de migration irrégulière sur la route atlantique en 2020 a placé les Sénégalais à la 3^{ème} place parmi les 23 000 migrants irréguliers entrés dans les Iles Canaries. Leur nombre est estimé à 4 000 (contre 288 en 2019). Concernant la voie légale, 9 000 titres de séjour européens ont été attribués de 2017 à 2018 à des Sénégalais et 4000 de 2018 à 2019, et il y avait plus de 250 000 résidents sénégalais dans l'UE en 2019. Les demandes d'asile de ressortissants sénégalais au sein de l'UE (2015: 8 855; 2016: 9 510; 2017: 10 250; 2018: 5 315; 2019: 8135). En 2019, le taux de rejet était de 92,8%. En 2019, sur 7 985 décisions de retour prononcées à l'encontre des ressortissants sénégalais, seules 585 ont été exécutées ; ce qui correspond à un taux de retour des migrants irréguliers sénégalais faible (environ 7 %). De 2017 à 2020, dans le cadre de l'initiative FFUE-OIM, plus de 5 000 migrants sénégalais ont bénéficié d'une assistance au retour et plus de 2 900 d'entre eux d'une assistance à la réintégration.

Le Sénégal est un acteur clef dans le processus de Rabat et a joué un rôle important dans le processus de La Valette. De façon globale, la coopération entre l'UE et le Sénégal pour la gestion de la migration est active. Néanmoins, elle gagnerait à être renforcée en matière de retours et de migration légale. Un des instruments pour contribuer à renforcer le retour et la

²² COM(2017) 623 final

²³ Knomad.org, Global Knowledge Partnership on Migration and Development (ONU, UE, Banque Mondiale, GIZ) - 2017

gestion des migrations a été au Sénégal le Fonds fiduciaire pour l'Afrique, créé lors du sommet de La Valette sur la migration en novembre 2015, comme outil de mise en œuvre capable d'apporter une réponse rapide, flexible et efficace aux situations d'urgence en promouvant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement. Au Sénégal un total de 10 projets et plus de 170 millions d'euros ont été mobilisés. Le gouvernement du Sénégal a intégré la question migratoire dans sa politique de développement et le Plan Sénégal Emergent reconnaît le lien entre l'émigration et la problématique de la croissance, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisation, de l'emploi des jeunes et de l'inclusion sociale. Malgré l'importance du sujet, il est à noter que la Politique Nationale Migratoire n'a pas encore été validée. À ce jour, le comité interministériel chargé de la mise à jour de cette politique n'a pas encore été mise en place. Il serait également important d'adopter une loi spécifique pénalisant le trafic illicite des migrants. La coopération dans le domaine des migrations au Maghreb, au Sahel et en Afrique de l'Ouest a été notamment renforcée depuis 2015 en termes politiques par le Processus de La Valette - régi par la logique de l'Approche Globale des Migrations et de la Mobilité.

2.6 Situation environnementale et changement climatique

Selon la Stratégie Nationale de Développement Durable (2016) du Sénégal à horizon 2035, les principaux enjeux environnementaux recensés dans le pays sont les suivants :

- La réduction du couvert végétal, les érosions éolienne, hydrique et côtière, la salinisation/ acidification des sols, la dégradation physico-biologique des terres (34% de la superficie totale), la sécheresse, la remontée de la langue salée, et la dégradation de la mangrove; le tout étant exacerbé par des facteurs anthropiques tels l'urbanisation, le défrichement, la surexploitation des produits forestiers ligneux, les mauvaises pratiques agricoles, le surpâturage, les feux de brousse.
- La dégradation des habitats de la faune et la diminution de l'effectif de certaines espèces résultant principalement du braconnage, de l'extraction minière, de la prospection de combustibles fossiles, de l'avancée des fronts agricole et urbain et du surpâturage à la périphérie des aires protégées.
- La gestion des dépôts sauvages, de déchets ménagers, industriels et chimiques ainsi que celle des rejets liquides qui souffre d'un déficit d'infrastructures techniques performantes.
- La préservation des 718 km de littoral ainsi que les berges des fleuves et autres cours d'eau qui subissent les assauts répétés des houles et des vents.

Le Sénégal étant un pays côtier et sahélien les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage sont particulièrement touchés par les impacts du changement climatique. L'engagement du Sénégal à travers sa Contribution Déterminée Nationale (CDN) adoptée en décembre 2020 se traduit par une volonté de mettre en œuvre les pratiques de gestion durable des terres et à prendre part aux stratégies globales d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. La très longue période de déficit pluviométrique (1968-1998) qu'a connu l'Afrique de l'Ouest est le plus fort signal de changement climatique enregistré jusqu'à présent. Il a eu de forts impacts sur les disponibilités en eau de surface et sur la recharge des nappes souterraines. En 2019, l'agriculture pluviale représentait 94 % des terres cultivées, soit 66 % des superficies totales cultivables. Avec les changements climatiques, la montée du niveau des eaux de surface accompagnée de menaces de débordements des cours principaux et de leurs affluents constituent un risque de délocalisation des populations locales et des activités agricoles.

Il est attendu d'ici à 2025 une situation de vulnérabilité accrue du fait de la diminution de plus de la moitié de la disponibilité d'eau douce par habitant qui passerait de 4 500 m³ par an pour

la période actuelle à environ 2 000 m³. Des études au Sénégal prévoient à l'horizon 2030 une évolution à la baisse de la pluviométrie d'environ 30 %, une hausse des températures moyennes de +1,1 à 1,8 degrés Celsius ainsi qu'une élévation du niveau de la mer de 1,4 mm par an. L'accélération des effets du changement climatique sur les pays du Sahel pose de plus en plus la question de l'adaptabilité de la population à ces enjeux. Il s'agit pour l'agriculture et la pêche sénégalaises d'évoluer au regard du stress hydrique, de la disparition des terres arables et du couvert végétal, et des menaces croissantes sur la gestion des espèces halieutiques tout en répondant à l'accroissement démographique. Ceci aussi impactera le taux d'urbanisation avec tous les défis qui y sont liés.

2.7 Genre

Le Sénégal a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), tout comme son protocole additionnel. **Le PSE prend en compte les besoins, les droits et les contributions des femmes, suivant une approche intégrée.** Dans ce domaine, l'objectif stratégique consiste à autonomiser et à promouvoir la femme et la jeune fille, à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités territoriales, à intégrer le genre dans les politiques publiques, à améliorer le dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille ainsi que le renforcement du leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales pour une croissance inclusive.

Cependant, malgré des avancées incontestables, des inégalités entre hommes et femmes persistent dans les domaines sociaux, économiques et politiques. Les femmes représentent plus de la moitié (50,2%) de la population totale et 40,5% (2019) de la population active (Banque Mondiale, 2021). Elles constituent un segment déterminant dans la dynamisation de l'économie. Dans les zones rurales, elles sont principalement engagées dans l'agriculture et l'élevage. En milieu urbain, le secteur informel constitue souvent la seule opportunité pour l'insertion économique. La loi adoptée le 28 mai 2010, institue la « parité absolue ». La représentation des femmes à l'Assemblée nationale atteint 43% et 48% dans les assemblées locales. La présence des femmes dans les autres instances de gouvernance reste faible. Il existe encore des inégalités de statut dans la famille et dans la société malgré l'égalité de droit garantie par la Constitution du Sénégal. Certaines dispositions du Code de la Famille (art 2, 108, 112, 133, 153, 277) font état respectivement des éléments constitutifs du nom, le consentement au mariage, le délai de viduité de la polygamie, le choix du domicile familial ainsi que de la puissance paternelle. Au sein du ménage, l'homme reste le chef de la famille : il est le propriétaire des biens, il détient les droits fonciers et détient également l'autorité parentale. Il existe des disparités dans l'accès aux services sociaux de base, y compris l'éducation, qui limitent les opportunités de développement des femmes et induisent une féminisation croissante de la pauvreté. Les femmes sont également exposées aux violences morales et physiques, y compris le viol, les mutilations génitales (en 2016, 24 % des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir été excisées), et les mariages forcés.

Au niveau institutionnel, la question du genre n'est pas encore suffisamment prise en compte et les femmes ne sont pas toujours en mesure d'influer sur les décisions d'allocation des ressources dans la sphère publique. Le cadre juridique est cependant relativement favorable aux femmes. Il existe depuis 2010 une loi sur la parité pour les élections législatives et locales. Toutefois, malgré d'importantes avancées, les femmes continuent d'être supplantées par les hommes là où les décisions se prennent. Par ailleurs, l'égalité de genre est peu intégrée dans la planification, la budgétisation, et le suivi et évaluation des politiques publiques et les données sexo-spécifiques sont insuffisantes. Le 20 janvier 2020, une nouvelle loi criminalise les actes de viol et de pédophilie. Cette loi augmente la sévérité des peines encourues par les auteurs de viol et de pédophilie. Désormais, les auteurs de viol et d'actes pédophiles seront jugés par la Cour d'Assises et risquent une peine allant jusqu'à la réclusion à perpétuité.

En ce qui concerne les activités de production, et en particulier l'agriculture, les inégalités subsistent. Les femmes ne sont pas prioritaires pour l'accès à la terre, aux semences et à la mécanisation, et ne gèrent pas toujours directement les produits issus de leurs propres récoltes. Elles ont souvent un cheptel plus réduit. Leur accès au crédit est également plus limité. En 2019, les femmes n'ont bénéficié que de 28,1% des microcrédits octroyés dans l'espace UEMOA, une situation qui a peu évolué depuis 2012 (27 %). Les femmes sont actives essentiellement dans la production destinée à la consommation familiale, qui ne génère pas de ressources financières importantes et elles restent confinées dans les domaines les plus vulnérables de la chaîne de création de richesses. Cependant, les institutions de microfinances veillent de plus en plus à réduire ce différentiel de financement en défaveur des femmes avec certaines institutions via des stratégies d'amélioration de leur impact et financement auprès des femmes. Cette tendance est soutenue par les institutions finançant le secteur, inclue les institutions financières internationales, qui augmentent leurs exigences auprès des institutions de microfinance afin de réduire cet écart.

Le Sénégal a élaboré sa stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de Genre 2016 – 2026. Ce nouveau cadre a pour objectifs de : (i) promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités territoriales ; (ii) intégrer le genre dans les politiques publiques ; (iii) améliorer le dispositif juridique de protection des femmes et des filles et ; (iv) renforcer le leadership des femmes et leurs capacités entrepreneuriales pour une croissance inclusive. Le gouvernement du Sénégal a approuvé en mars 2021, la nouvelle stratégie nationale pour l'autonomisation économique des femmes au Sénégal qui vise à améliorer leur participation à l'économie en tant qu'entrepreneurs et salariées et en éliminant les obstacles structurels que les femmes et les filles rencontrent pour participer à l'économie au même titre que les hommes.

2.8 Droits humains

La situation des droits humains au Sénégal est relativement bonne. Le respect des droits humains est inscrit dans la Constitution sénégalaise ainsi que dans son système judiciaire. Le pays a ratifié la plupart des instruments internationaux relatifs aux droits humains, et les violations graves des droits humains sont rares. Toutefois, le mandat de dépôt automatique en cas de « diffusion de fausses nouvelles » ou manifestations illégales pose problème pour l'exercice de la liberté d'expression. Néanmoins, si le corpus législatif est assez complet, les structures administratives manquent parfois de capacités et de ressources nécessaires pour mener à bien leurs missions et pour faire appliquer les lois qui, quant à elles, ne sont parfois pas suivies des décrets d'application nécessaires à leur mise en œuvre.

Par ailleurs, des problèmes persistent en ce qui concerne les droits des enfants. Une stratégie nationale de protection de l'enfant existe mais le Code de l'Enfant au Sénégal n'a pas encore été adopté, ce qui permettrait d'assurer une meilleure protection des enfants. L'exploitation des enfants reste une réalité : environ 100 000 enfants au Sénégal s'adonnent à la mendicité, souvent forcée, et les actions sur le terrain pour combattre ces pratiques tardent à être mises en œuvre. En général, la diversité des textes et l'éparpillement des dispositions relatives à la protection de l'enfant ne favorisent pas leur appropriation par les différents acteurs, encore moins leur application effective. Il s'y ajoute que le droit positif sénégalais n'est pas encore pleinement conforme aux normes et standards internationaux en matière de protection de l'enfant. La situation de l'enfant demeure encore précaire au regard des multiples formes d'abus, de violence, de maltraitance et d'exploitation dont il est parfois victime.

D'autres défis demeurent à relever notamment les détenus qui font face à des périodes de détention provisoire longues et des conditions d'incarcération difficiles.

2.9 Société civile

Le Sénégal dispose d'une société civile diversifiée et dynamique, comptant notamment beaucoup d'organisations de jeunes et de femmes, particulièrement mobilisées, et qui apporte une contribution positive dans le développement du pays y compris l'amélioration de la gouvernance. Ainsi, la société civile est un partenaire important pour atteindre la transformation prévue dans l'Agenda 2030. Les défis auxquels les OSC font face (suivi des réformes liées au cadre législatif et réglementaire, faible structuration, renforcement des capacités des acteurs, accès à l'information, participation aux politiques) sont analysés dans le cadre de la feuille de route de l'engagement de l'UE envers la société civile. La contribution des OSC à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des priorités sectorielles est d'une importance avérée même si des lacunes sont encore notées dans les capacités des OSC à établir un cadre de travail avec le Gouvernement, particulièrement dans les secteurs comme l'agriculture, l'emploi des jeunes et la gestion des ressources naturelles y compris les mines et l'énergie.

3. REPONSE CONJOINTE

Priorité 1 - Croissance verte et inclusive pour la création d'emploi **Secteur 1 - Chaines de valeur durables, sécurité alimentaire et nutrition**

Le Sénégal dispose d'atouts significatifs pour consolider ou construire des chaînes de valeurs durables créatrices d'emplois et intégrant les zones rurales. Sa position géographique et sa façade maritime en font un territoire stratégique en Afrique de l'Ouest. En continuant de renforcer ses infrastructures, le pays peut s'intégrer et prendre une place majeure dans les chaînes de valeurs agro-industrielles de la région, et c'est une des ambitions du Plan Sénégal Emergent de devenir un hub de production, transformation et logistique agro-alimentaire.

La réponse de l'UE et de ses États Membres à travers une approche Team Europe sera en ligne et appuiera la mise en œuvre de la TEI notamment en son Axe 1 : Agropoles d'avenir pour une agriculture verte et des emplois décents et visera à l'intégration des chaînes de valeurs dans les systèmes alimentaires, la promotion des territoires ruraux, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience face au changement climatique, en contribuant à la diversification et relance économique, pour la création d'emploi, surtout des jeunes. A cette fin, l'action européenne accompagnera la dynamique vers la transition agro écologique au Sénégal visant un mode de production durable pour une consommation locale saine. Les interventions auront pour objectif d'accroître durablement l'attractivité des territoires ruraux via un engagement à toutes les étapes des chaînes de valeur porteuses visant le renforcement de leur compétitivité pour la création d'emplois décents dont les premiers bénéficiaires sont les femmes et les jeunes, afin aussi de faire face aux migrations irrégulières provenant de ces zones rurales.

Ceci se fera à travers l'appui aux projets d'agropoles du PSE qui constituent une approche innovante pour le développement d'une agriculture durable, d'activités industrielles soucieuses des aspects environnementaux, et la création d'emplois décents. Les agropoles proposent des plateformes de convergence et de transformation agroindustrielle. Ces plateformes ont pour objectif prioritaire de développer les moteurs de croissance de ces régions rurales, en renforçant les convergences entre agro-industries, agriculture verte, communications et services d'un côté, et de l'autre en consolidant les compétences dans l'agriculture / l'agro-alimentaire (premier gisement d'emplois au Sénégal), à travers des appuis à la formation professionnelle en adéquation avec la demande du marché du travail ou encore des soutiens à l'entrepreneuriat et l'accompagnement des porteurs de projets. Cette approche visera à améliorer le fonctionnement des chaînes de valeurs à toutes les étapes, à renforcer le lien entre l'urbain/péri-urbain/rural dans une approche de développement territorial, en relation avec les autorités locales, la société civile et le secteur privé, à améliorer la gestion durable et inclusive des ressources naturelles. Tandis que l'accent sera mis sur l'Agropole Centre, axé sur les chaînes de valeur prioritaires telles que l'arachide, les céréales et le sel, l'action européenne pourrait aller au-delà de cette zone et appuyer les autres chaînes de valeurs. Il sera nécessaire de travailler à la satisfaction des besoins en matières premières, en ressources humaines compétentes, en énergies renouvelables et / ou à prix préférentiel, en services aux entreprises et en moyens d'approches du marché pour les entreprises et industries qui s'y installeront. Les actions viseront également à améliorer la gestion durable et inclusive des ressources naturelles, à promouvoir l'agroécologie et la gestion durable des terres (GDT) et des forêts notamment autour de la Grande Muraille Verte, conformément aux 5 piliers de la récente stratégie de « l'accélérateur de la GMV » et à préserver la biodiversité en mettant l'accent sur les aires protégées à valeur universelle exceptionnelle. L'implication des communautés locales et le partage des ressources (cogestion) seront au cœur des préoccupations.

Ce qui met en évidence les implications et les défis en termes de:

- Gestion durable des ressources naturelles ;
- Modification du système d'attribution et de propriété des terres.
- Accès des acteurs, notamment des petits exploitants, aux services et au conseil, aux innovations, aux technologies pour la production et/ou la transformation des produits agricoles et halieutiques avec des pratiques durables ;
- Accès équitable et transparence et efficacité de l'exécution du budget sectoriel à travers (i) efficacité et efficience des transferts financiers en direction des Agences et établissements publics du secteur ; (ii) l'accès équitable des acteurs, notamment des petits exploitants, aux subventions de l'État aux intrants, aliments de bétail, matériels et équipements de production et de transformation ;
- La mise en œuvre de la stratégie "de la ferme à la table". Il faut renforcer une transition vers des systèmes alimentaires durables et en particulier, réduire la dépendance aux pesticides et antimicrobiens, réduire la sur-fertilisation, développer l'agriculture biologique; améliorer le bien-être des animaux et l'inversion de la perte de biodiversité ;
- Normalisation pour la substitution aux importations mais aussi pour l'exportation profitant ainsi des opportunités de marchés offertes par la CEDEAO et la ZLECAF notamment ; y compris le renforcement des systèmes de contrôles sanitaires et phytosanitaires et vérification de la qualité technique des produits, des capacités des autorités compétentes et des infrastructures nécessaires ;
- Structuration des chaînes de valeur en interprofession et l'établissement de relations contractuelles jusqu'au niveau de distribution des produits agroalimentaires ;
- Formation professionnelle ;
- Chaîne logistique à travers les projets de désenclavement en l'intérieur des sites de production et de transformation agroindustrielle, d'infrastructures énergétiques, de transport : parc de porteurs adaptés, les projets routiers et autoroutiers, de chemin de fer Dakar-Bamako, de port dans le bassin arachidier etc.) ;
- Connectivité/digitalisation et de dématérialisation pour faciliter l'accès aux services et aux administrations en amont et en aval de la production agroindustrielle
- Planification territoriale du développement afin de promouvoir de meilleurs échanges entre villes et campagnes : doter les campagnes des équipements socio-économiques et productifs de base ; répondre aux crises alimentaires saisonnières qui affectent principalement le milieu rural, et à la malnutrition chronique ;
- Faciliter la collaboration entre les Ministères ayant compétences dans le secteur agro-industriel et agro-environnemental.
- Accès au financement²⁴, y inclus via les institutions de microfinance à travers la structuration et l'agrégation des acteurs des chaînes de valeur, notamment des petits producteurs, et le soutien au secteur privé ; Un soutien particulier pourrait être donné aux organisations de producteurs et spécifiquement aux groupements d'intérêt économique (GIE), majoritairement représentées par des femmes et qui sont les relais villageois d'enjeux sociaux économiques ;
- Soutien à des institutions financières locales y inclus les institutions de microfinance, actives dans la finance verte pour l'investissement en agriculture durable et intelligente face au changement climatique par le secteur privé et les organisations de producteurs ;
- Soutien à toutes les réformes sectorielles et globales nécessaires à l'amélioration de l'environnement pour le développement du secteur agroindustriel notamment, et sans être exhaustif, pour la facilitation de l'accès au financement.

²⁴ Seuls 3% du portefeuille de crédit des banques est consacré au financement du secteur agricole

Dans l'appui aux agropoles, l'action de l'UE et de ses États Membres à travers une approche Team Europe prendra également en compte l'importance du secteur de **la pêche**, qui représente 16% des recettes d'exportations du pays en 2018 et plusieurs centaines de milliers d'emplois directs et indirects, et joue un rôle important dans la sécurité alimentaire. Le Sénégal a beaucoup d'atouts dans ce secteur, y compris pour l'aquaculture qui pourra être appuyée pour diversifier les ressources des agricultures familiales, réduire la surexploitation des ressources naturelles, contribuer à la protection de l'environnement et de la biodiversité, et renforcer la coopération avec les organisations régionales de pêche, notamment la commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) et le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE). Le secteur de la pêche bénéficiera également de l'appui européen au renforcement de l'infrastructure qualité au Sénégal.

Dans ce cadre, la mise à disposition des instruments financiers innovatrices dans le cadre du Fonds Européen pour le Développement Durable (FEDD+) comme des lignes de crédit, les garanties surtout commerciales mais aussi souveraines ainsi que les instruments de blending adaptés à ce contexte pourraient apporter des réponses aux contraintes mises en évidence. Une approche spécifique sera développée en faveur d'institutions financières locales actives dans la finance verte afin de l'étendre aux chaînes de valeur agricoles et pour l'inclusion financière. Les institutions de microfinance sénégalaises pourraient aussi mettre en œuvre ce type de financement auprès des populations les plus vulnérables.

Objectifs et résultats

Objectif général: Le développement d'activités agro-industrielles durables créatrices d'emplois décents agricoles et non-agricoles, intégrant les zones rurales, contribuant à la transformation structurelle de l'économie et à la sécurité alimentaire de la population. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants :



Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS1. Création ou renforcement d'activités agro-industrielles, intégrant les milieux ruraux, créatrice d'emplois et assurant la sécurité alimentaire de la population, renforçant la résilience aux changements climatiques.	1.1 Populations rurales et urbaines du Sénégal sont en sécurité alimentaire et nutritionnelle et résilientes aux changements climatiques
	1.2 Meilleur accès aux financements pour l'entrepreneuriat, en particulier des femmes et des jeunes
	1.3 Création d'emplois durables et décents pour tous et toutes ; producteurs d'aliments au Sénégal (pêcheurs, éleveurs et agriculteurs) bénéficient d'un revenu adéquat pour leur travail et l'attractivité du secteur s'accroît
	1.4 Augmentation des revenus des producteurs dans les exploitations agricoles où se pratique l'agriculture familiale
	1.5 Appui à la consolidation des PME&PMI existantes et à la création de nouvelles est amélioré
OS2 - Des ressources naturelles (eaux, terres et sols, forêts et couvert végétal, biodiversité) gérées durablement en tenant compte des services	2.1 Qualité des terres est préservée ou restaurée et les opportunités d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques sont exploitées

écologiques rendus, des risques et du changement climatique	2.2 Pêcheries sont exploitées de manière durable en synergie avec l'accord de partenariat de pêche UE Sénégal et les organisations régionales de pêche.
---	---

Secteur 2 - Infrastructures durables et résilientes et digitalisation

En matière d'infrastructures, le soutien de l'UE et de ses États Membres à travers une approche Team Europe se focalisera sur le transport, l'énergie, le numérique, le logement et la protection des zones côtières. L'objectif sera le développement équilibré des territoires, la durabilité des villes, l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement urbain et la lutte contre les pollutions, en contribution au PSE vert et son PAP2A et à la Contribution Déterminée Nationale récemment adoptée par le Sénégal. Ces initiatives stratégiques sont en phase avec les piliers du Pacte vert européen. Elles contribuent également à la mise en œuvre du chapitre « Villes Durables et Digitales » de l'Initiative Team Europe « Economie Verte » pour le Sénégal et à l'intégration régionale. La finance durable représente un réel potentiel dans la région et pourrait contribuer à accélérer les flux financiers vers des transitions vertes, inclusives et résilientes, par exemple au moyen d'obligations vertes et d'autres instruments de financement durable pertinents.

Au vu de l'analyse des secteurs et de l'état d'avancement des différents projets du PSE et des avantages comparatifs des partenaires européens, les engagements de l'UE et de ses États Membres à travers une approche Team Europe se focaliseront sur l'appui des projets de mobilité urbaine (Bus Rapid Transit, Train Express Régional et Projet de restructuration des transports urbains à Dakar); l'extension et réhabilitation d'infrastructures de transport telles que les infrastructures portuaires, ferroviaires voire routières (corridor régionaux notamment) afin de favoriser les échanges de biens et de personnes; l'augmentation des capacités de production d'énergie en favorisant les interconnexions régionales et les énergies renouvelables; le raccordement des populations rurales au réseau d'électricité, l'amélioration de l'intégration des énergies renouvelables y compris par le stockage, le développement des solutions hors réseau innovantes (mini réseaux et kits individuels, incluant l'harmonisation tarifaire); l'efficacité énergétique pour la maîtrise de la demande en énergie et la promotion de la dé-carbonisation, le renforcement et le développement des usages productifs basés sur les énergies renouvelables; le développement d'un habitat décent, abordable et à faible impact environnemental. Ces investissements intégreront la dimension de résilience au changement climatique. Ils seront accompagnés par des actions de renforcement de capacités, de réalisation d'études institutionnelles et de préparations aux investissements et d'appui à l'amélioration des cadres réglementaire et institutionnel dans ces secteurs.

En matière de **transport**, la **mobilité urbaine et de développement d'un système de transport durable** sera un axe prioritaire. L'action européenne visera à la restructuration du transport collectif à Dakar, sur la base des projets structurants du Train Express Régional (TER), et le Bus Rapid Transit (BRT). Cette initiative entre dans une nouvelle phase avec la mise en service de lignes de bus de rabattement de passagers vers le BRT et le TER. Des aménagements de voirie, la construction de dépôts de bus, un renouvellement/expansion de la flotte de bus avec des motorisations plus respectueuses de l'environnement (gaz, électrique) et une mise à niveau du service aux voyageurs (avec des solutions digitales), avec une tarification intégrée notamment, sont prévues. L'intervention européenne, en coopération avec la Banque Mondiale, aura pour objectif de garantir un impact environnemental positif fort, via des financements au secteur public ainsi qu'un appui aux opérateurs privés.

L'action de l'UE et de ses États membres à travers une approche Team Europe en appui aux **infrastructures stratégiques de transports pour l'intégration régionale** visera en particulier l'amélioration de l'efficacité de **transport maritime (Port Autonome de Dakar** et nouveaux ports) et **ferroviaire (corridor Dakar-Bamako)**. Ces initiatives seront liées au développement du corridor logistique reliant également la région de l'agropole centre dans lequel l'UE et ses États Membres à travers une approche Team Europe sont aussi fortement présents. L'un des objectifs sera la poursuite de la facilitation au commerce sur le plan national et régional. Le développement des corridors régionaux se poursuivra, notamment sur les axes côtiers avec la Mauritanie, la Gambie et la Guinée Bissau (Pont de Rosso et route Senoba-Ziguinchor en cours).

Dans le secteur du digital, l'intervention européenne contribuera notamment à étendre les services numériques dans les zones mal ou non desservies actuellement, dites zones blanches, par une contribution dans des investissements d'infrastructures de connectivité. Cet appui pourra prendre la forme d'investissements publics, de financements ou de garanties d'investissement privés ou de partenariat public-privé (PPP), voire d'une contribution au Fonds de Développement du Service Universel des Télécoms (FDSUT). Ces investissements seront accompagnés de mesures visant à améliorer la gouvernance du secteur du numérique, de son cadre juridique, institutionnel et réglementaire, en y intégrant un renforcement de la capacité de suivi de ce secteur très dynamiques par les autorités compétentes sénégalaises. Des actions visant à augmenter la confiance numérique seront développées, notamment par une contribution à la poursuite du développement de l'identité numérique nationale, un renforcement des capacités de lutte contre la cybercriminalité, et une participation au renforcement de la protection des données personnelles. L'action européenne visera également à développer le capital humain et l'entrepreneuriat dans le digital, avec comme objectifs de participer à la création d'emplois dans ce secteur porteur, notamment pour les jeunes et d'applications numériques pour le développement des secteurs économiques. L'action européenne sera développée et coordonnée à travers la stratégie digitale Sénégal - UE (en coordination avec le D4D Hub (Digital for Development)).

Dans le secteur de l'énergie, la contribution de l'UE et de ses États Membres à travers une approche Team Europe visera l'augmentation des capacités de **production d'électricité** (en favorisant les interconnexions et les énergies renouvelables), l'atteinte de **l'accès universel**, la promotion de **l'efficacité énergétique** et la vulgarisation des systèmes de cuisson moderne et respectueuse du climat. Les **énergies renouvelables** sont une priorité stratégique tant pour le Sénégal que pour la réalisation du Pacte Vert Européen, avec la volonté d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique à travers le développement de plusieurs centrales photovoltaïques, éoliennes et de l'énergie hydroélectrique, comme indiqué dans la Contribution Déterminée Nationale. L'objectif sera de poursuivre l'essor des énergies renouvelables, tout en assurant la stabilité du système électrique, notamment en développant le stockage et les systèmes intelligents de planification et gestion du réseau, tout en intégrant les dimensions essentielles de maîtrise du coût de l'énergie et d'équilibre financier de la société nationale Senelec. **L'électrification rurale** constitue un axe majeur de développement des infrastructures au Sénégal avec un taux d'électrification rurale passé de 31,5% en 2015 à 53,9% en 2019, qui doit être poursuivi²⁵ soit par l'extension des réseaux, soit par l'appui au développement des solutions d'énergie renouvelables hors réseau, notamment solaires, en offrant des coûts abordables aux populations rurales. En matière d'**efficacité énergétique**, divers projets sont également lancés ou en cours de lancement. Ils ont pour objectifs de réduire

²⁵ RAC 2016, chiffres de 2015

les émissions de gaz à effet de serre, la limitation de la déforestation (bois de chauffe), l'économie d'énergie dans l'industrie, les bâtiments privés et publics, etc. Il s'agira notamment de réduire l'impact de la cuisson sur l'environnement, la biosphère, et la santé des populations, notamment les femmes en milieu rural, ceci en lien avec l'initiative de la Grande Muraille Verte. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) seront développées pour améliorer la qualité des services urbains ou encore réduire ses coûts et impact environnemental notamment par l'intégration des énergies renouvelables, les transports intelligents, l'électromobilité. L'action européenne et le dialogue sectoriel s'évertueront à assurer la mise en œuvre de processus compétitifs dans ce secteur ainsi que la poursuite de la diversification technologique. Des actions de renforcement de capacités du Ministère du Pétrole et des Energies et d'autres acteurs du secteur seront mises en œuvre.

Dans le secteur de **l'urbanisme et de l'habitat**, l'objectif européen est de répondre au besoin considérable de logements décents, dans un contexte d'urbanisation rapide et de forte croissance démographique, en particulier en apportant un appui à la mise en œuvre du projet **"100 000 logements"** du programme « **Zéro Bidonville** » du gouvernement, qui vise en particulier Dakar-Thies-Mbour et pourrait créer un million d'emplois. Le programme peut être une opportunité pour créer les conditions du logement durable qui est en cohérence avec le pacte vert et le PSE vert. Un appui de l'UE et de ses États Membres à travers une approche Team Europe, notamment par la mobilisation des programmes de garantie pourrait également être étudié.

Enfin, s'agissant des **infrastructures environnementales**, plusieurs interventions européennes de Gestion Intégrée de la Zone Côtière sont en cours sur le littoral sénégalais. Ces projets répondent aux besoins prioritaires du Sénégal en matière d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre l'érosion côtière, dans une zone particulièrement importante pour l'économie du pays. Par ailleurs, ces actions pourront s'intégrer avec les projets en cours au niveau régional comme l'initiative WACA (West Africa Coastal Management). Les actions consisteront en des aménagements artificiels ou naturels pour protéger les zones du littoral les plus exposées contre l'érosion côtière, à la préservation des écosystèmes côtiers tels que la mangrove et en des appuis à l'adaptation et la résilience des populations côtières les plus vulnérables. Les projets envisagés mettront en œuvre des solutions fondées sur la nature (SFN) et à haute intensité de main d'œuvre (création d'emplois). Dans le cadre du PSE Vert, la préservation des forêts et la reforestation sont une priorité du gouvernement, en ligne avec les priorités fixées par le nouveau partenariat UE-Afrique annoncé en mars 2020, visant entre autre à réduire autant que possible les menaces pesant sur l'environnement et à protéger la biodiversité et les ressources naturelles, notamment à travers une gestion durable des forêts. La BEI et le gouvernement sénégalais ont exprimé leur intérêt à coopérer dans ce secteur.

Une attention particulière sera portée aux intérêts et **besoins spécifiques des femmes et des personnes les plus vulnérables** dans la planification, la conduite et la mise en œuvre des projets d'infrastructure aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. De même, le potentiel de création d'emplois des futurs investissements, notamment pour les jeunes, sera exploité au mieux. Enfin, les impacts et résultats seront, dans la mesure du possible, spécifiés et analysés en fonction des besoins des femmes, des jeunes et des personnes les plus vulnérables (handicapés).

Dans ce cadre et pour soutenir ces investissements productifs dans les infrastructures durables et résilientes les instruments financiers innovatrice comme les opérations du blending et les garanties du FEDD+ seront également envisagées, aussi bien pour des prêts souverains sur des

investissements publics que pour des garanties commerciales pour des investissements du secteur privé. Les opérations d'investissements de la BEI dans des fonds à capital à risque pourraient supporter différents types de projets d'infrastructures ou climatiques, visés par ce domaine prioritaire.

Objectifs et résultats

Objectif général : Doter le Sénégal d'infrastructures durables permettant un meilleur accès aux services publics de base pour la population et le secteur privé, en appui à la croissance verte, l'intégration régionale, et résiliences aux effets du changement climatique. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants:



Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS1 - Développer des infrastructures de transport de qualité (y compris transfrontalières) et à faible impact environnemental et climatique pour favoriser le développement urbain durable et le bien-être des populations	1.1. La mobilité est améliorée dans la région de Dakar 1.2. Les régions sont désenclavées grâce à des infrastructures résilientes aux effets du changement climatique
OS2 - Développer l'accès à l'économie numérique et aux services mobiles, dans les zones urbaines et rurales, en appui au développement économique et territorial	2.1. L'accès aux services mobiles, notamment financiers et publics est amélioré sur l'ensemble du territoire. Les populations ont un accès égal et sécurisé à l'internet haut débit, à la technologie et aux outils numériques.
OS3 - Améliorer l'accès équitable et abordable à une énergie abordable, fiable et durable	3.1. L'accès à l'électricité et à un système de cuisson moderne en milieu urbain et rural est amélioré 3.2. La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique augmente
OS4 – Contribuer à l'amélioration de l'offre de logement décent en zone urbaine	4.1 L'offre de logement décent est augmentée significativement dans les centres urbains
OS5 – Contribuer à la gestion intégrée de la zone côtière et son adaptation au changement climatique	5.1 Le littoral est protégé contre l'érosion côtière, les écosystèmes côtiers sont préservés, la résilience des populations côtière est améliorée
OS6 - Contribuer à l'amélioration de l'intégration régionale du Sénégal dans la sous-région	6.1. Les échanges transfrontaliers augmentent entre le Sénégal et l'Afrique de l'Ouest

Secteur 3 - Renforcement du secteur privé pour la création d'emploi

L'objectif fondamental de l'appui au secteur privé qui est au cœur du PSE et du PAP 2A est la création d'emplois durables. L'appui européen au secteur privé et notamment à l'entrepreneuriat, doit contribuer à la réponse, urgente, pour l'intégration socio-professionnelle d'une jeunesse de plus en plus nombreuse. Il constitue en ce sens une réponse aux appels des jeunes exprimés pendant les manifestations de Mars 2021, ainsi qu'une réponse à la migration économique irrégulière, en contribuant à élargir les opportunités économiques, notamment pour les jeunes.

L'action européenne visera à accompagner la transformation et la diversification de l'économie, en facilitant l'accès aux financements des entreprises et à la formation professionnelle, pour renforcer l'employabilité visée par le Programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socioéconomique des jeunes, tout en favorisant le dialogue public-privé pour l'amélioration du climat d'investissement et la formalisation de l'économie. Ces interventions appuieront l'industrialisation des secteurs primaires, comme l'agro-business, la création de chaînes de production sanitaire et pharmaceutique, le développement de services numériques, et le positionnement sur des segments de marché de sous-traitance en lien avec l'exploitation des ressources gazières et pétrolifères. Un soutien ciblant en particulier l'insertion professionnelle des jeunes, notamment en milieu rural, sera apporté ainsi que la promotion de jeunes entrepreneurs à travers des programmes d'incubation et un accompagnement à la maturation des idées de projets, tant à Dakar qu'en région. Afin d'accompagner la création, la formalisation ou la mise à niveau des entreprises en vue d'un vivier d'emplois salariés élargi, le renforcement d'initiatives d'Organisations de la Société Civile et de structures publiques ou privées existantes, telles que les incubateurs, associant formation et entrepreneuriat, sera ainsi poursuivi.

En ce qui concerne le climat d'investissement, la problématique actuelle demeure l'applicabilité et le respect de l'application des réformes. L'action européenne soutiendra le gouvernement dans ses réformes de gouvernance économique et contribuera également au renforcement du dialogue public-privé auquel participent les organisations représentatives du secteur privé telles que le CNP (Conseil National du Patronat du Sénégal), la CNES (Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal) et Eurocham. L'appui à un dialogue structuré entre les autorités publiques et le secteur privé est l'un des trois piliers du plan d'investissement extérieur européen, et passe notamment par une représentation plus forte, plus efficiente et mieux structurée du secteur privé, par le renforcement des capacités de dialogue et de formulation de proposition de réformes du climat d'investissement par les organisations du secteur privé, dans le cadre de la plateforme SB4A (Small Business for Africa). Ceci est aussi en ligne avec les réformes que le Sénégal mène dans le cadre de la mise en œuvre du *G20 Compact with Africa* qui vise à attirer les investissements privés via l'amélioration du climat des affaires.

L'accès au financement est un défi majeur pour les entreprises au Sénégal. C'est une variable importante pour la transformation des PME afin de réduire l'informalité et d'accélérer l'inclusion financière des petites entreprises. Pour répondre aux besoins importants de financement des entreprises, l'action européenne s'efforcera de mobiliser les instruments financiers d'appui aux investissements, en particulier les programmes de financements mixtes, de garanties, ou de prêts subordonnés mis en place par l'UE et ses États membres, souvent via des institutions financières. L'action européenne visera également à renforcer la compétence financière des porteurs de projets et à ce que les femmes aient les mêmes opportunités d'accès aux financements et aux formations pour entreprendre, notamment dans le secteur agricole.

Le numérique en particulier présente un potentiel pour répondre à la problématique de l'emploi et contribuer à la transformation digitale des secteurs public et privés y compris les PME et les PMI. Le pays envisage d'être un hub de service numérique international via l'outsourcing et la formation professionnelle (y compris de techniciens supérieurs) peut contribuer à répondre aux besoins nouveaux, créer de la valeur dans plusieurs secteurs et améliorer la viabilité des PME/PMI. La digitalisation offre au Sénégal d'importantes perspectives en termes d'entrepreneuriat, d'accès aux financements et aux services d'accès aux marchés sur l'ensemble du territoire, et donc de créations d'emplois décentés et durables. Le pays dispose en la matière d'un atout important avec une des infrastructures de télécommunication les plus développées d'Afrique de l'Ouest. Concernant la digitalisation de l'économie, le Sénégal met en œuvre la Stratégie Sénégal Numérique 2025²⁶ ou SN2025. L'action européenne contribuera notamment à la mise en place d'un environnement favorable et à l'émergence d'entreprises dynamiques et performantes dans le secteur du numérique, y compris les PME/PMI et celles portées et/ou financées par la diaspora (axe 3 et 4 de la SN2025). Cela passera également par la formation professionnelle (sous le Domaine Prioritaire 2.2.) dans le domaine du numérique, notamment l'appui aux structures de formation aux métiers du numérique et le soutien au développement de l'infrastructure numérique et de l'industrie numérique. L'investissement privé sera promu, ayant été identifié comme le principal financeur du développement du secteur du digital dans la stratégie nationale. A cette fin, différents instruments financiers, avec les institutions financières européennes, seront mobilisés dans ce domaine. Enfin, une étude en cours sur les enjeux de la digitalisation et impliquant le Digital4Development Hub permettra de mieux cibler l'appui européen.

Objectifs et résultats

Objectif général : Soutenir la création d'emplois durables et décentés par le secteur privé, l'entrepreneuriat et l'accès aux financements, l'amélioration du climat d'investissement, la digitalisation de l'économie et l'accès aux services mobiles afin de favoriser une croissance économique inclusive et durable. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants :



Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS1 - Renforcer la compétitivité des MPME	1.1 Les capacités des structures privées et publiques d'appui aux MPME (prestataires de services privés et publics) sont renforcées
	1.2 Des mécanismes incitatifs pour faciliter la migration des entreprises du secteur informel au secteur formel sont disponibles, en particulier pour les entreprises «femmes» à travers des soutiens techniques et économiques
OS2 - Améliorer le climat des affaires pour attirer des investissements privés durables afin de favoriser une croissance inclusive et l'intégration régionale	2.1. Les entraves à la formalisation des affaires par les jeunes (15-35 ans) et les femmes sont réduites
	2.2. L'accès des entreprises aux marchés publics et aux marchés d'export augmente

²⁶ [Sénégal numérique 2016-2025 | Gouvernement du Sénégal \(sec.gouv.sn\) et son plan d'actions actualisé : Stratégie Sénégal Numérique SN2025 | Ministère de l'Économie Numérique et des Télécommunications \(numerique.gouv.sn\)](#)

Priorité 2 - Développement du capital humain

Secteur 1 - Eau et assainissement

Le Sénégal a fait en quelques années des progrès considérables en matière d'accès à **l'eau et à l'assainissement**, avec un impact positif sur la santé publique et l'environnement, mais aussi fondamental dans la consolidation d'un État et de ses administrations assurant ses missions de service public. En 2018, le taux d'accès global à l'eau potable était de 98,8 % en milieu urbain et de 91 % en milieu rural et le taux d'accès global à l'assainissement de 67,4 % en milieu urbain et de 42,3 % en milieu rural. Le sous-secteur de **la gestion des déchets solides** n'a pas connu un essor similaire mais est désormais au centre de l'attention des autorités et les PADs. La forte croissance démographique couplée à une urbanisation rapide souligne également l'importance d'intervenir dans ces différents domaines de manière intégrée dans le cadre plus global d'une meilleure planification urbaine et maîtrise des impacts négatifs sur l'environnement. L'action européenne aura ainsi pour but de poursuivre les investissements déjà réalisés pour asseoir et renforcer les progrès accomplis en termes d'accès aux services sociaux de base, à Dakar et dans les villes secondaires, tout en continuant à soutenir le renforcement de la politique sectorielle et de sa mise en œuvre.

Concernant en particulier **l'assainissement et le cadre de vie**, les interventions viseront **l'assainissement pluvial** et la gestion et prévention des risques d'inondations pour améliorer la salubrité et le cadre de vie des populations ciblées dans les quartiers péri-urbains du Grand Dakar et dans les villes secondaires. Des aménagements de drainage des eaux pluviales en réponse aux inondations de 2009, 2012 et 2020 couplés à de nombreuses activités de planification urbaine sont prévus. Ces activités s'intègrent dans le plan d'action de la Contribution Déterminée Nationale en termes d'adaptation au changement climatique. Des aménagements urbains (voirie, bâtiments sociaux publics, espaces publics etc.) sont également envisagés. Les interventions viseront également **l'assainissement des eaux usées**, avec comme objectifs l'amélioration de l'environnement urbain, de la salubrité des villes et l'amélioration des conditions de vie des populations. Les futurs projets s'inscriront notamment dans la continuité du projet de dépollution de la baie de Hann et des interventions dans les villes secondaires sont également envisagées dans la perspective d'un développement harmonieux du territoire. ECHO pourra être amenée à intervenir en cas de catastrophe naturelle et sera associée à la préparation et la mise en œuvre de futurs projets.

Dans le domaine de **l'accès à l'eau potable**, l'Europe poursuivra son accompagnement pour consolider la fourniture du service dans les zones urbaines en pleine expansion voire dans le milieu rural, en intégrant notamment l'accès aux couches de population les plus vulnérables. Les actions intégreront également les principes de gestion intégrée des ressources en eau à travers (i) la réalisation des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des ressources en eau et l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des ressources en eau, (ii) l'amélioration de la connaissance de la ressource afin de mieux planifier les investissements en fonction des usages, réduire les conflits autour de l'eau et atténuer les effets du changement climatique, (iii) l'amélioration de la qualité de l'eau, et (iv) la réduction des pollutions liées au développement des activités agricoles et industrielles et l'effectivité du principe pollueur-payeur.

En ligne avec les objectifs du Pacte Vert européen, la stratégie conjointe vise également à contribuer à l'amélioration de la **gestion des déchets solides** et à l'appui au secteur privé et public pour le **développement de l'économie circulaire et inclusive**, en partenariat avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux. Le Projet de Promotion de la Gestion intégrée et

de l'Economie des Déchets Solides est le projet phare de la remise à niveau de la gestion des déchets solides au Sénégal, à Dakar et dans plusieurs villes secondaires, avec l'objectif d'améliorer la salubrité des centres urbains et la santé des populations. C'est également l'instrument principal de mise en œuvre du programme « Zéro Déchet » qui est un des piliers du PSE vert. À nouveau, ce projet est un terrain d'intervention des partenaires européens à travers une approche Team Europe. Il est important également de continuer les campagnes de sensibilisation sur l'importance de la propreté de l'environnement et de compléter les grands programmes internationaux par des projets au niveau local. Le Sénégal a également initié des initiatives et des cadres stratégiques prometteurs pour le développement d'une économie circulaire qui pourront être appuyés dans ce cadre.

Les femmes et les filles sont souvent les principales utilisatrices, pourvoyeuses et gestionnaires de l'eau dans les ménages mais aussi les gardiennes des normes d'hygiène dans les foyers. Les interventions européennes intégreront donc une forte dimension genre dans les activités et la mesure de l'impact des actions. D'un point de vue régional, la poursuite des appuis aux organisations de bassin (OMVS/OMVG) est envisagée.

Les investissements dans le secteur de l'eau et assainissement pourront donner lieu à des opérations conjointes de l'UE et de ses États Membres à travers une approche Team Europe, notamment les mixages prêt/don, ainsi que des garanties du FEDD+ aussi bien pour des prêts souverains sur des investissements publics que pour des garanties bancaires en cas d'investissement du secteur privé.

Objectifs et résultats

Objectif général : Améliorer les conditions de vie des populations, notamment des plus vulnérables, et leur environnement sanitaire et hygiénique à travers l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le cadre d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau et tenant compte des effets du changement climatique. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants :



Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS1 - Contribuer à assurer un accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable	1.1. Les populations bénéficient d'un plus large accès à une eau potable de qualité
OS2 - Contribuer à assurer un accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats	2.1. Les populations bénéficient d'un accès plus large à un service d'assainissement adéquat
	2.2. Les rejets d'eaux dans l'environnement sont traités et moins polluants, la qualité de la ressource en eau est mieux préservée
	2.3. L'impact des inondations est réduit à travers une meilleure gestion des eaux usées et pluviales
OS3 – Contribuer à l'amélioration de l'environnement, de la salubrité publique et du cadre de vie des populations urbaines	3.1 Les principaux centres urbains du Sénégal sont équipés d'un système efficace et pérenne de collecte et traitement des déchets solides

OS4 - Assurer la pérennité de la ressource en eau et des infrastructures d'eau potable et d'assainissement	4.1. Les ressources en eau sont mieux connues, utilisées plus efficacement dans tous les secteurs et la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce est garantie
	4.2. L'équilibre financier global du secteur eau et assainissement est assuré

Secteur 2 - Qualité de l'éducation, enseignement supérieur et recherche, formation et insertion professionnelles

La massification du système éducatif reste un réel enjeu au Sénégal. L'objectif de scolarisation universelle dépend des réponses qui seront apportées à un double défi majeur : celui de la diminution des taux d'abandon scolaire, d'une part et une amélioration sensible de la qualité des premiers apprentissages en lecture et en mathématiques, d'autre part. La pression démographique sur l'école est considérable et va se poursuivre au cours des 10 prochaines années. Pour absorber l'accroissement de la population scolarisable, l'État consacre à l'éducation un effort en dessous des attentes et des besoins en y allouant **4,8% du PIB** en 2021, contre 3% en 2000. Le système éducatif sénégalais mobilise **21,5% des dépenses publiques du gouvernement** mais ses résultats restent fragiles au regard des dépenses consenties. Le Sénégal possède six universités publiques et quatre universités supplémentaires sont en projet. Plusieurs écoles nationales d'enseignement supérieur complètent par ailleurs l'offre de formation du service public dans divers domaines professionnels. Le nombre d'établissements privés d'enseignement supérieur s'est fortement développé ces quinze dernières années, passant de 31 écoles et instituts privés en 2000 à 117 recensés par le MESR en 2015. L'enseignement supérieur sénégalais a accueilli 150 000 étudiants dans son réseau d'universités et d'institutions d'enseignement supérieur en 2015-2016. L'État consacre 0.54 % de son PIB à la recherche. Les grands secteurs d'application de la recherche au Sénégal sont en phase avec les priorités nationales de développement du pays. Ils concernent principalement l'agriculture, l'élevage, la pêche, la santé, mais aussi les secteurs de l'eau, des mines et de l'énergie. Le Sénégal s'est donc engagé dans un vaste programme de réformes. Les principaux axes portent sur l'extension de la carte universitaire, le développement des formations en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEMS) et des filières professionnalisées courtes. Il sera nécessaire appuyer la mise en place d'un système éducatif inclusif qui tiennent en compte de tout facteur d'exclusion, de marginalisation, d'inégalités en matière d'accès, de participation et de résultats de l'apprentissage des couches les plus vulnérables, en particulier les filles et les enfants en situation de handicap.

Les efforts européens se concentreront aussi dans le domaine de la formation professionnelle et technique. Il s'agira en particulier d'accroître la qualification et d'orienter la formation professionnelle vers les besoins du marché du travail et les secteurs les plus porteurs, pour améliorer la compétitivité des entreprises et faciliter l'accès à un emploi décent. Le développement de la formation professionnelle et technique doit contribuer à la création d'emplois durables. Il s'agit de donner des qualifications nécessaires à plus de 300 000 jeunes (500 000 estimés en 2025) qui arrivent chaque année sur le marché du travail afin d'assurer leur employabilité et leur insertion professionnelle, non seulement par l'emploi salarié mais également en saisissant les opportunités de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat.

L'objectif de la réponse de l'UE et de ses États Membres à travers une approche Team Europe dans ce domaine est le développement d'une offre de formation répondant plus précisément aux besoins du tissu économique, notamment grâce à une implication forte des entreprises du secteur privé national dans leur conception et par un appui à la réalisation de la stratégie nationale d'insertion professionnelle. Les curricula de formation, définis de manière à répondre au plus près des attentes du secteur privé et des opportunités de marché. Ils s'intéresseront en particulier aux domaines des agro-industries, du numérique, des filières de métiers verts ou encore celles qui pourront être identifiées par exemple autour de la dynamique des Jeux Olympiques de la Jeunesse, que le Sénégal accueillera en 2026, en veillant à l'égalité des

chances et à l'accès des filles et des femmes aux filières considérées comme traditionnellement masculines.

C'est dans un esprit de rapprochement avec le secteur privé que la réponse de l'UE et de ses États Membres à travers une approche Team Europe contribuera au renforcement de l'employabilité de la jeunesse, recherchée dans le cadre du Programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socioéconomique des jeunes lancé en avril 2021. Ceci s'opèrera à travers le développement de compétences tant techniques qu'entrepreneuriales, dans une approche impliquant les organisations et fédérations du secteur privé, avec la promotion de Centres Sectoriels de formation professionnelle impliquant des Partenariats Public-Privé, des compagnonnages pour la promotion de formations duales, l'implication du dispositif Erasmus dans le champ de la Formation Professionnelle et Technique, le développement de modules de formation autour de l'entrepreneuriat ou encore l'appui à la structuration d'une offre de Formation Professionnelle et Technique répondant aux besoins du marché du travail.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, le dispositif ERASMUS +, programme de l'UE en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, ouvert aux étudiants, universités, prestataires de services d'éducation et de formation, et instituts de recherche, ainsi que les Actions Marie Skłodowska-Curie pour soutenir la recherche, se poursuivront.

Par ailleurs, le Sénégal, qui abrite déjà des centres d'enseignement et de formation à vocation régionale, démontre une forte capacité d'attraction de projets d'investissements privés, notamment européens, en la matière, compte tenu notamment de l'attractivité et de la position stratégique de la ville de Dakar dans la zone Afrique de l'Ouest. Les différents instruments financiers à disposition dans le cadre du FEDD+ pourraient être déployés afin de contribuer à renforcer cette place, aussi bien pour des prêts souverains sur des investissements publics que pour des garanties bancaires en cas d'investissement du secteur privé dans le secteur de l'éducation.

Afin d'aider le Sénégal à relever les défis du développement humain, l'UE et ses États Membres à travers une approche Team Europe aura à cœur de travailler avec l'ensemble des agences de financement à renforcer l'alphabétisation des populations, notamment les femmes et les jeunes qui ont le taux d'abandon scolaire le plus élevé. Ce soutien permettra de travailler à la normalisation de l'économie informelle (accès à des documents administratifs, compréhension et signature de contrats) et de réorienter les jeunes issus du monde rural et de tradition de la pêche vers des métiers stabilisateurs au Sénégal en luttant ainsi contre les migrations illégales. Un soutien à l'alphabétisation permettra aussi de renforcer la dissémination des projets auprès des populations locales.

Objectifs et résultats

Objectif général: Contribuer à l'amélioration des performances du système éducatif sénégalais, dans un environnement d'équité et de transparence. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants :



Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS1 - Améliorer la qualité des apprentissages de l'éducation de base pour renforcer la scolarisation et le maintien des enfants dans le système scolaire, notamment des filles et des publics vulnérables	1.1. Les compétences des élèves en lecture/écriture, mathématiques, sciences et de vie courante sont améliorées
	1.2. Les infrastructures et équipements scolaires sont renforcés et améliorés notamment dans les zones moins favorisées à tous les niveaux
OS2 - Renforcer les capacités du système éducatif en appuyant la bonne gouvernance pour garantir une gestion transparente et axée sur les résultats	2.1. Les capacités de pilotage par le Ministère de l'Education Nationale de politiques de lutte contre la déscolarisation sont renforcées
OS3 - Améliorer la coordination entre le marché du travail et un système de formation professionnelle et d'accompagnement attractif, accessible et performant afin de soutenir l'insertion des jeunes et favoriser l'emploi, y compris les emplois verts	3.1. Les formations proposées, y compris les filières innovantes pour la croissance verte, sont construites en adéquation avec les besoins économiques et les liens avec le secteur privé sont développés

Secteur 3 - Protection sociale et accès aux services de santé, résilience des populations

Le Sénégal s'est doté depuis dix ans d'un dispositif de protection sociale fonctionnel et éprouvé qui peut rapidement élargir le nombre de ses bénéficiaires et affiliés. La revue globale du système de protection sociale menée en 2019-2020 a permis, de souligner l'existence de dispositifs de protection sociale pleinement opérationnels tels que : (i) le registre national unique (RNU), qui comporte une base de données sur 588 000 ménages, (ii) le programme national de bourses de sécurité familiale, inscrit dans le budget national qui fournit des transferts monétaires trimestriels pour plus de 316 000 ménages, (iii) un programme de carte d'égalité des chances pour environ 54 000 personnes vivant avec un handicap, (iv) le programme couverture maladie universelle (CMU) articulé au Programme National de bourses de sécurité familiale (PNBSF) et qui intègre des programmes de gratuité pour les enfants de moins de cinq ans et les personnes du troisième âge, (v) le programme de cantines scolaires couvrant 25% des écoles publiques. La protection sociale constitue une priorité inscrite dans l'axe 2 du Plan Sénégal Emergent. Ainsi, la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS 2016-2035), vise à l'horizon 2035. En effet, la protection sociale constitue une réponse clé qui a déjà fait ses preuves pour augmenter l'impact positif de la croissance sur la réduction de la pauvreté et des inégalités et pour favoriser le développement du capital humain notamment à travers l'amélioration de l'accès aux soins de santé et à l'éducation mais également en contribuant à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. En favorisant leur intégration dans le système économique (à travers notamment les filets sociaux productifs) de l'économie, les systèmes de protection sociale peuvent aider les couches les plus vulnérables à ne pas basculer dans l'extrême pauvreté. Ces dispositifs ont le mérite d'exister au Sénégal depuis plusieurs années mais la récente crise sanitaire et économique a révélé les lacunes et gaps de ces dispositifs actuels - notamment en termes de couverture de la population vulnérable et de la portée de cette couverture. Les ménages vulnérables vivent dans une précarité que les chocs externes ont exacerbée et avec des risques certains de basculement dans l'extrême vulnérabilité, surtout dans ce contexte de réduction drastique des transferts privés et de pertes d'emplois. Les récentes manifestations (de mars 2021) ont révélé l'importance qu'il faudrait accorder davantage aux mesures sociales et socio-économiques à mettre en œuvre en faveur des jeunes et des femmes.

L'engagement de l'UE en collaboration avec ses États membres et d'autres partenaires au développement tels que la Banque mondiale, consistera à appuyer les efforts du Gouvernement pour la montée en gamme et la transformation vers plus d'inclusion des principaux programmes en cours. Il s'agira en priorité : i) d'améliorer la soutenabilité du PNBSF en introduisant notamment des filets sociaux productifs ; ii) d'institutionnaliser et de mettre à l'échelle le RNU pour en faire la base commune de ciblage de tous les projets et programmes de protection sociale ; iii) de mettre en place un mécanisme autonome de financement de la protection sociale garantissant sa durabilité budgétaire, financière et économique ; iv) de renforcer les initiatives de transferts sociaux mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire en associant les migrants de retour et les personnes vivant avec un handicap, et v) d'articuler et de mettre en cohérence les mécanismes de réponses à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente avec les instruments de protection sociale existants.

L'UE et ses États membres sont convaincus que le renforcement de la protection sociale en lien avec la santé doit associer le développement de la couverture maladie universelle et l'appui aux groupes vulnérables ainsi que l'accès du plus grand nombre aux soins de santé et aux services sanitaires de base. En effet, l'accessibilité financière aux soins dans les structures sanitaires reste problématique pour la majorité des Sénégalais, en particulier pour les groupes vulnérables.

La pandémie COVID 19 a mis en évidence la nécessité de renforcer les systèmes de santé, de répondre et de se préparer aux futures crises sanitaires et d'offrir des services de santé essentiels à tous.

L'UE et l'ensemble de ses États membres sont déterminés à s'engager sur le terrain d'une **lutte active contre la malnutrition**. La malnutrition, surtout infantile, demeure un enjeu majeur, dans l'appui aux chaînes de valeurs à travers la diversification et l'amélioration de la qualité des aliments produits au Sénégal.

En lien avec l'ambition des secteurs agro-industriels et pêche du Sénégal la qualité phytosanitaire des produits, le respect des normes SPS, la santé des consommateurs au sens large (de la ferme à l'assiette), les interactions entre santé humaine et santé animale seront également traités répondant ainsi à un enjeu fort de santé publique.

Enfin, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'énorme dépendance du continent africain vis-à-vis de l'extérieur pour son approvisionnement en produits médicaux, et en particulier en vaccins. L'Union Africaine ambitionne de développer des hubs régionaux de production de vaccins. Avec l'Afrique du Sud et l'Égypte, le Sénégal, qui dispose déjà d'une capacité de production de vaccins Fièvre Jaune, figure parmi les pays les mieux positionnés pour accueillir un hub de production de vaccins. Le Sénégal affiche d'ailleurs clairement son ambition de consolider une industrie pharmaceutique nationale résiliente, pour une souveraineté pharmaceutique et sanitaire, en cohérence avec les ambitions du Plan Sénégal Emergent. **Les opportunités pour la production pharmaceutique locale au Sénégal, et en particulier de vaccins, pour répondre aux besoins nationaux et des pays de la région est une perspective à explorer activement et à soutenir le cas échéant.** De telles actions s'inscriraient dans le cadre de l'initiative continentale « Team Europe » visant à renforcer les capacités de fabrication en Afrique et à améliorer l'accès aux vaccins, aux médicaments et aux technologies de la santé, une initiative soutenue par un financement d'1 milliard d'euros provenant du budget de l'UE et d'institutions européennes de financement du développement, et qui portera sur des investissements dans les infrastructures et les capacités de production, ainsi que dans la formation et les compétences, la gestion des chaînes d'approvisionnement et le cadre réglementaire.

Objectifs et résultats

Objectif général : R1. Améliorer l'accès des populations, en particulier les plus vulnérables, à des services et soins de santé de bas, renforcer la couverture des dispositifs nationaux de protection sociale et favoriser l'émergence d'une souveraineté en matière de production pharmaceutique. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants :



Objectifs spécifiques	Résultats attendus
<p>OS1 - Améliorer l'accès des populations, en particulier les plus vulnérables, à des services et soins de santé de base et favoriser l'émergence d'une souveraineté en matière de production pharmaceutique.</p>	<p>1.1. L'accès des populations des zones d'intervention aux services de santé de base et à l'action sociale est amélioré 1.2. L'accès des femmes en âge de procréer et des femmes enceintes à des services et soins de qualité est amélioré 1.3. La protection des enfants contre les maladies cibles du programme élargi de vaccination (PEV) et leur accès à la prise en charge intégrée des maladies sont assurés. 1.4. La morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles sont réduites 1.5. Les capacités de production de l'industrie pharmaceutique nationale, et notamment en matière de vaccins, sont développées</p>
<p>OS2. Renforcer la couverture des dispositifs nationaux de protection sociale</p>	<p>2.1. La couverture du Programme national de bourses de sécurité familiale est augmentée 2.2. Des filets sociaux productifs sont mis en œuvre 2.3 Le registre national unique (RNU) est utilisé comme principal outil de ciblage des programmes de protection sociale 2.4. Le nombre de bénéficiaires du programme de couverture maladie universelle a augmenté 2.5. Les interventions en matière de protection sociale, de sécurité alimentaire et de nutrition sont mieux articulées</p>

Priorité 3 - Bonne Gouvernance

Secteur 1 - Gouvernance administrative et économique, e-gouvernance, formalisation de l'économie, prévention et lutte contre la corruption et les flux financiers illicites

Le développement institutionnel reste un enjeu central pour le Sénégal, pour la mise en œuvre de l'action publique, pour le développement économique, l'investissement du secteur privé et la création d'emploi durables et, plus largement, pour la consolidation démocratique. La qualité du dialogue public-privé est également un enjeu important. L'action européenne en matière de gouvernance économique aura une incidence transversale sur l'ensemble du processus de développement socio-économique et politique, et contribue ainsi aux trois objectifs stratégiques, y compris en appuyant le développement de l'administration électronique. Ceci est en ligne avec les orientations stratégiques du PAP2A qui vise un développement endogène porté par le secteur privé national fort et appuyer par un cadre institutionnels adéquats, avec les objectifs de bonne gouvernance, de modernisation de l'administration et de qualité des services publics. De même, le PAP 2A prévoit un taux d'investissement global moyen sur la période équivalent à 28,9 % du PIB (contre 24,5 % sur la période 2014-2018), avec une importante contribution attendue du secteur privé. Il mise également, pour contribuer à son financement, sur une hausse significative des recettes fiscales qui feraient passer le taux de pression fiscale de moins de 17 % du PIB aujourd'hui à 20 % à l'horizon 2023, ce qui implique une hausse annuelle des recettes fiscales de l'ordre de 16 %.

Par ailleurs, les actions sur cet axe s'inscriront en ligne avec « l'Initiative de Relance Globale (ou *Global Recovery Initiative*) » de l'UE visant à dégager des marges de financement pour l'atteinte des ODD, notamment via des allègements de dette. Cet objectif de mobilisation de fonds au service des ODD sera également soutenu par le développement d'un Cadre National Intégré de Financement (ou *Integrated National Financing Framework*, INFF), sur lequel le Sénégal est engagé avec l'appui conjoint de l'UE, de l'Allemagne et du PNUD.

Tout ceci requiert une gouvernance publique plus performante et transparente, en mesure de garantir la bonne mise en œuvre des politiques publiques et favoriser un environnement favorable à l'investissement privé, tout en maintenant la viabilité du cadre macroéconomique et budgétaire, par notamment la poursuite de la réforme du système financier public, sur ses volets recettes (fiscalité), comme dépenses (gestion des finances publiques). Le Sénégal dispose d'acquis importants en matière de **réforme du système de gestion des finances publiques**. En dépit de différentes avancées dans ce domaine, dont certaines soutenues par l'UE et ses États membres, certaines faiblesses persistent. Compte tenu de tout ceci, et dans la continuité du dialogue politique mené en étroite coordination avec les autres principaux partenaires extérieurs, la réponse de l'UE et de ses États Membres à travers une approche Team Europe appuiera la réforme des finances publiques, avec comme objectifs centraux l'amélioration de la gouvernance et de la transparence, en cohérence avec la stratégie nationale en cours d'adoption²⁷. Il s'agira notamment d'appuyer la transparence budgétaire (y compris en ce qui concerne les mécanismes de transfert de fonds aux collectivités territoriales), la réforme des marchés publics, la bonne gouvernance et l'exécution de la dépense publique, la gestion axée sur les résultats, la poursuite de la réforme comptable et le renforcement de l'indépendance du contrôle interne de la dépense et des marchés publics, l'indépendance accrue des corps de contrôle internes (Inspection Générale d'État et Inspection Générale des Finances) et externes (Assemblée Nationale et Cour des comptes) et l'accroissement de l'accès à l'information sur leurs travaux.

²⁷ *Stratégie des réformes des finances publiques*, Gouvernement du Sénégal (avec l'appui du projet FMI sur financement UE), avril 2020

Afin de renforcer la souveraineté financière du Sénégal, pour appuyer la transition fiscale de la fiscalité à l'importation à la fiscalité intérieure et pour garantir une part plus importante du financement du PAP 2A sur ressources propres, l'action européenne continuera également d'appuyer **les réformes fiscales et douanières**, en cohérence avec la Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme et son objectif central d'atteindre 20,1% de pression fiscale à l'horizon 2023, via un appui à l'administration et les politiques fiscales ainsi que l'administration douanière, tout en mettant l'accent sur la digitalisation, la fluidification et l'intégrité des processus, et la maîtrise des risques. Dans ce cadre il s'agira de soutenir plus largement la **réforme de l'administration publique**, aussi dans les dimensions non financières. De la même façon il s'avère nécessaire de renforcer le dispositif d'évaluation des politiques sur la base d'une gestion axée sur les résultats qui prenne en compte les impacts différenciés par sexes et l'impact sur l'environnement. En fonction de la demande, les appuis dans ce domaine pourront concerner, non seulement l'administration gouvernementale, mais également d'autres composantes du secteur public, telles que l'Assemblée Nationale, la Cour des comptes, les collectivités territoriales, en particulier dans le cas de la création d'une fonction publique territoriale ou les établissements et entreprises publics.

Dans toutes ces actions, la réponse de l'UE et de ses États Membres à travers une approche Team Europe visera en particulier à soutenir la **transition numérique de l'administration publique** (*e-government*), dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Sénégal Numérique 2025 pour améliorer l'accès et la qualité du service public et le climat des affaires. Il s'agira aussi de soutenir la modernisation du registre de l'état civil, ainsi que les structures publiques du secteur du numérique en vue de renforcer la sécurité des données personnelles, de lutter contre la cybercriminalité et de promouvoir l'usage des services numériques et l'interopérabilité entre les structures pour l'échange de données entre les services étatiques. La promotion des services numériques dans les villes secondaires devra être prise en compte afin d'améliorer les relations entre les autorités territoriales et les populations, permettre l'accès à l'information pour stimuler la participation des citoyens et de la société civile dans la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local.

Toutes les actions d'appui aux réformes ci-dessus auront aussi comme but la lutte contre la corruption avec l'accent mis en particulier sur la transparence des informations, la réforme des marchés publics et le renforcement de la mission et de l'indépendance des corps de contrôle internes et externes. Pour la réforme fiscale et douanière, l'accent sera mis sur l'impartialité de la législation, notamment pour ce qui relève des exonérations, et l'objectivité et l'intégrité du contrôle fiscal et douanier, en développant notamment la digitalisation pour lutter contre la corruption et promouvoir la transparence de la gestion publique. Enfin, pour ce qui relève plus globalement de la réforme de l'administration publique, l'accent sera mis sur : la simplification et la digitalisation des procédures, l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des statistiques officielles, l'exercice de l'inspection et du contrôle internes, l'accès à l'information, la déontologie, le renforcement de la gestion des ressources humaines, la mise en place de systèmes de réclamation et de médiation, de plateformes d'échanges avec les citoyens, la déclaration de patrimoine des responsables publics et la possible mise en place d'une loi sur le conflit d'intérêt, l'encadrement du financement des partis politiques et la création d'une agence de recouvrement des avoirs. Le Sénégal a ratifié les principales conventions internationales consacrées à la répression de différentes formes de criminalité transnationale organisée et a intégré d'autres initiatives pertinentes pour répondre aux défis posés par la transparence dans les industries extractives et minières mais le défi de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme reste élevé. Suite aux faiblesses constatées dans le cadre de la

lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en février 2021, le Sénégal a été mis dans la liste des pays sous surveillance accrue par le Groupe d'action financière (GAFI). L'action européenne visera aussi le suivi des recommandations du GAFI.

Objectifs et résultats

Objectif général : Une gestion transparente, équitable et performante des finances publiques contribuant à la mobilisation des ressources nationales et au renforcement d'un cadre économique stable propice à une croissance durable, inclusive et à l'emploi. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants :



Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS1 - Améliorer la gouvernance économique	1.1. Le suivi-évaluation des politiques publiques est renforcé
	1.2. La digitalisation des administrations et la production statistique sont renforcées
	1.3 Le climat d'investissement est amélioré
OS2 - Améliorer la gouvernance et la transparence des finances publiques	2.1. L'assiette fiscale est élargie, la mobilisation des recettes est améliorée
	2.2. La gestion de la dépense publique est plus efficace au regard des objectifs des politiques publiques, les capacités des organes de contrôle sont renforcées
	2.3 La digitalisation des administrations et des services publics est opérationnelle, l'accès à l'information sur la gestion financière publique est amélioré
OS3 - Appuyer la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	3.1. Les institutions et législations de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux sont renforcées et leur action a permis de réduire la corruption et le blanchiment de capitaux

Secteur 2 - Gouvernance démocratique, appui à la jeunesse et aux femmes, à la société civile et aux autorités territoriales, sécurité intérieure

Complétant la gouvernance économique, la gouvernance démocratique cherche à améliorer et renforcer le fonctionnement efficace et transparent des institutions nationales et territoriales tout en consolidant le respect des droits humains, avec une attention particulière portée à l'égalité de genre. La réponse de l'UE et de ses États Membres à travers une approche Team Europe s'articulera autour de **trois axes**: i) la décentralisation et la gouvernance locale; ii) le renforcement de l'indépendance et de l'efficacité du système judiciaire ainsi que le respect des droits humains; et iii) la sécurité. Cette réponse s'accompagne d'un appui à la société civile (cf 4.1).

Le PSE traduit l'engagement du gouvernement à approfondir la décentralisation (Acte III de la Décentralisation) par une implication effective des collectivités territoriales dans l'action globale des pouvoirs publics. Malgré le cadre stratégique existant la capacité d'intervention, et par conséquent les actions des collectivités territoriales, restent limitées en grande partie du fait de la faiblesse de leurs ressources financières et humaines. Les retards dans la mise en œuvre opérationnelle de la réforme sont aussi d'ordre juridique (législatif et réglementaire), organisationnel et culturel. La mise en place en 2016 du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT) constitue la principale avancée enregistrée depuis la promulgation du code général des collectivités territoriales de décembre 2013 (CGCL). Des réformes majeures devraient être menées sur la création d'une fonction publique locale, l'élargissement et l'opérationnalisation du transfert de compétences, notamment par le développement de la fiscalité locale, et une meilleure prise en compte de la participation citoyenne dans la gouvernance et l'élaboration des politiques publiques locales.

L'UE et ses États membres pourront soutenir le processus de **décentralisation** au travers de :

1. L'appui à la formation des cadres et agents des collectivités territoriales ;
2. L'appui au développement d'une fiscalité locale effective, y compris à l'échelon départemental, participant à l'objectif d'élargissement de l'assiette fiscale, et permise par la modernisation de l'Etat civil et la réactualisation des plans cadastraux ;
3. L'appui à la formalisation du statut des structures intercommunales et interdépartementales et la création des pôles territoire ;
4. L'extension à l'ensemble des communes du Sénégal du PACASEN, décliné en PACASEN rural et à la généralisation des Systèmes d'information géographique pour appuyer la planification urbaine.

En matière de justice et de droits humains, le Sénégal a ratifié plusieurs engagements internationaux pour réaffirmer sa volonté de s'inscrire dans une dynamique de renforcement d'un environnement favorable au respect des droits humains, à l'égalité de genre aux niveaux de la vie politique, économique, sociale et culturelle et à la protection des droits des enfants. Malgré les avancées enregistrées, la mise en application et la transposition des instruments auxquels le Sénégal a souscrit dans la législation nationale restent encore insuffisantes. Les problèmes les plus importants restent la surpopulation carcérale, la détention provisoire prolongée, les lenteurs dans le traitement des dossiers judiciaires et dans l'exécution des décisions de justice, les violences faites aux femmes et aux enfants, la non-adoption du Code de l'Enfant. Des phénomènes comme la mendicité, la traite et le travail des enfants, ou leur non-enregistrement à l'état civil, restent aussi préoccupants au Sénégal. Le PSE considère la justice comme un levier fondamental de renforcement de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, et un facteur déterminant pour l'amélioration de l'environnement des affaires. Les réformes

majeures devraient s'articuler autour du renforcement de l'indépendance et de l'amélioration de l'efficacité de la justice en tenant compte des principes de droits humains. Un système d'état civil fiable et bien organisé permet à chacune et chacun d'exister juridiquement, de pouvoir occuper pleinement sa place au sein de la société et de se voir reconnaître ses droits et devoirs. Cela permet aussi au gouvernement de mieux appréhender et identifier les besoins réels de ses populations, et donc d'être plus efficace dans ses choix et ses priorités, et ainsi de rationaliser ses dépenses.

Le soutien de l'UE et de ses États membres à la justice et aux droits humains visera :

- Le renforcement de l'indépendance et de l'efficacité du système judiciaire, des ressources humaines et l'amélioration de la qualité de service fournie aux justiciables;
- L'harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux répondant aux standards en matière de droits humains, y compris l'accompagnement pour l'adoption du Code de l'enfant.

Dans le contexte sécuritaire du Sénégal, l'UE et ses États membres restent engagés à soutenir le gouvernement dans l'atteinte de ses objectifs de sécurité intégrés au Plan Sénégal Emergent et déclinés en détail dans les documents de programmation stratégique des forces de sécurité intérieure dont le but principal est celui d'assurer le maintien de la stabilité du pays. Le soutien européen vise :

- Le renforcement de capacités opérationnelles et logistiques des forces de sécurité afin de mieux prévenir et lutter contre le terrorisme et les trafics illicites.
- La professionnalisation et la formation des ressources humaines.
- Le renforcement de la gouvernance du secteur sécuritaire et la modernisation des instruments de travail.
- Le développement du renseignement et l'amélioration des capacités d'analyse.
- La digitalisation et la cyber-sécurité.
- Le renforcement du régime de lutte contre les flux financiers illicites.
- L'appui à la mise en œuvre des stratégies genre des forces de sécurité.

Compte-tenu des avancées importantes de l'extrémisme violent dans la région du Sahel, l'action européenne à la sécurité intérieure pourraient aussi inclure une dimension de la prévention de ce phénomène, surtout dans les zones frontalières sensibles.

Concernant les thèmes régionaux, tels la sécurité aéroportuaire et maritime/ portuaire, l'échange des informations policières, la cyber-sécurité, la lutte contre les trafics transfrontaliers et la prévention du terrorisme dans les lieux publics, une complémentarité avec les projets régionaux existants sera recherchée. La programmation des futures interventions devrait prendre en compte une répartition idoine des thèmes et tâches entre le régional et le national.

Une des sources majeures d'instabilité au Sénégal étant le **conflit en Casamance**, l'UE reste particulièrement engagée dans son appui à la médiation en faveur du processus de paix. Le retour des populations déplacées présente d'importants enjeux de développement (conflits fonciers, appui aux activités génératrices de revenus, sécurité des populations) et il pourrait être stratégique pour les pays européens de s'engager plus avant dans ce retour des déplacés, où interviennent surtout les États-Unis pour le moment. Par ailleurs, l'installation de ces populations dans des zones qui étaient sous contrôle rebelle pose la question du risque d'une recrudescence des accidents par mines, et donc la question du déminage, ainsi que la nécessité d'appuyer les actions de sensibilisation.

Objectifs et résultats

Objectif général : Contribuer au renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, tout en œuvrant à la garantie d'un niveau de sécurité des biens et des personnes suffisant comme condition au développement économique et à la cohésion sociale du pays. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants :



Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS1 - Contribuer à la mise en œuvre effective des politiques de décentralisation et de déconcentration et à l'émergence de localités vertes	1.1. La performance des services fournis par les collectivités territoriales est améliorée et la gouvernance locale durable est renforcée
	1.2. La participation et le contrôle citoyen dans la gestion des affaires locales sont accrus
OS2 - Contribuer au renforcement de l'indépendance et de l'efficacité du système judiciaire et au respect des droits humains	2.1. Les droits des citoyens, notamment les femmes et les enfants sont améliorés
	2.2 L'accessibilité à une justice indépendante et impartiale et la qualité de service fournie aux justiciables sont améliorées, y compris grâce aux outils de justice numérique
OS3 - Contribuer à la professionnalisation des services spécialisés de police judiciaire, des contrôles et surveillance des frontières et du renseignement, afin de lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme	3.1. Les capacités des services chargés de la surveillance des frontières (police et gendarmerie) dans le domaine de la lutte contre les migrations irrégulières et la criminalité transfrontalière sont développées
	3.2. Les services de renseignements (police et gendarmerie) sont professionnalisés
	3.3. Les conditions de formation et de travail de la police technique et scientifique (PTS) sont améliorées
OS4 - Contribuer à l'amélioration de la prévention et de la lutte contre la radicalisation	4.1. Un plan national de lutte contre la radicalisation est mis en oeuvre
	4.2. Les capacités de la plateforme cyber de la direction de la police judiciaire sont renforcées
OS5 - Contribuer au processus de paix en Casamance	5.1. Le processus de médiation est poursuivi
	5.2. Les actions de coopération afin d'accompagner le retour des populations déplacées, y compris avec des actions de déminage, sont substantiellement augmentées

Secteur 3 - Gestion de la migration

Le Sénégal est à la fois un pays de départ et de transit pour la migration, ainsi qu'un pays d'accueil pour des réfugiés et demandeurs d'asile. La gestion des flux migratoires représente un enjeu prioritaire partagé par le Sénégal, l'UE et ses États membres. Cette question complexe de migration et mobilité est abordée dans une approche globale intégrant la migration légale et irrégulière, la gouvernance et la gestion des flux migratoires, les causes profondes économiques et sociales de la migration irrégulière, le retour et la réadmission; ainsi que la réintégration, la lutte contre le trafic des migrants et la traite des êtres humains, ainsi que la protection et le soutien des communautés d'accueil.

Sur la base de ce qu'elle a déjà accompli, l'UE doit assurer la priorité à la dimension extérieure de sa politique migratoire dans le prochain cycle politique et le cadre financier pluriannuel, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des financements liés à la migration au sein du NDICI. Il est important de veiller également à une bonne répartition des interventions entre le régional et le national pour pouvoir prendre en compte le caractère transfrontalier de certains éléments de la question migratoire. Une approche Team Europe serait un moyen approprié pour une mise en œuvre globale harmonieuse du pacte européen sur les migrations et l'asile, la stratégie globale avec l'Afrique, le cadre post-Cotonou et le NDICI lui-même.

L'action européenne vise à **renforcer la coopération** en matière de retour et de réadmission des migrants, ainsi que la réintégration durable de tous les migrants de retour. Dans le contexte du Cadre de Partenariat entre l'UE et le Sénégal afin de renforcer le dialogue et la coopération sur les migrations, lancé en juillet 2016, des efforts soutenus sont attendus pour renforcer l'efficacité des services sénégalais dans la lutte contre la migration irrégulière ainsi que sur les questions de retour et de réadmission, surtout depuis l'UE. En particulier, une meilleure coopération avec les consulats est nécessaire afin de faciliter le processus d'identification et de délivrance de laissez-passer consulaires. De plus, certaines faiblesses dans les registres de l'état civil sénégalais rendent plus complexes les procédures de retour et facilitent des fraudes à l'identité utilisées dans des demandes de nationalité européenne sur la base de fausses filiations. Dans ce cadre, il faut accorder une attention particulière aux mineurs non accompagnés en tenant compte du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Les systèmes de protection de l'enfance doivent être soutenus pour offrir un environnement sûr aux enfants vulnérables, y compris aux mineurs non accompagnés à leur retour. L'action européenne visera entre autres à:

- Renforcer le soutien aux politiques publiques par un renforcement des capacités dans la gestion des migrations ;
- Explorer des projets pilotes de retour des migrants;
- Renforcer la coopération en matière de retour et réadmission et mettre en place un dispositif d'assistance à la réintégration de tous les migrants de retour ;
- Appuyer le Sénégal à renforcer et moderniser son système d'état civil.

Pour soutenir **la migration légale**, l'action européenne visera notamment à:

- Mettre en place et accompagner des programmes de migration sûre et régulière, au niveau régional comme vers l'Europe, par exemple via des programmes de mobilité dans le domaine éducatif (tel qu'ERASMUS +), de la recherche (tel que le programme d'actions Marie Skłodowska-Curie), ou professionnel (migrations circulaires), en impliquant les connaissances et le potentiel de la diaspora.
- Communiquer et sensibiliser sur les opportunités de migration légale.

La **migration irrégulière et la criminalité associée** sont une menace en termes de ressources humaines, de sécurité des personnes, et de crime organisé. Les migrations irrégulières sénégalaises sont considérées essentiellement économiques et fortement liées à la perception d'un manque de perspectives économiques et sociales des jeunes générations, ainsi qu'à une idéalisation de l'Europe comme destination de migrants. À cet égard la création d'emplois décents et durables, en particulier pour les jeunes dans les zones de départ, constitue un axe important de la lutte contre la migration irrégulière. Par ailleurs, la dégradation environnementale et les effets du changement climatique avec leurs répercussions sur la sécurité alimentaire et la résilience des populations accentuent le risque de migration. Pour réduire la migration irrégulière et la criminalité associée, l'action européenne visera à :

- Faciliter le développement de lois, politiques, projets et programmes inclusifs, efficaces et articulés aux besoins et réalités, basés sur des données, explorant les liens entre migration et protection sociale, formations, et migrations circulaires;
- Réduire le nombre de départs grâce à la sensibilisation et l'offre d'alternatives ;
- Lutter contre les opérations des réseaux de trafic de migrants et de traite d'êtres humains;
- Mettre en œuvre des mesures pour maximiser l'impact des envois de fonds de la diaspora, notamment dans les zones rurales, et faciliter les investissements nationaux productifs.

Il est important de mettre en exergue que **l'action de l'UE et des États membres dans la lutte contre la migration irrégulière s'inscrit dans le cadre de leur appui à la sécurité**, notamment par le renforcement des moyens et de la coopération de la police, de la gendarmerie et des services de sécurité intérieure, y compris dans un cadre régional. Le respect des droits fondamentaux – y compris le respect de la dignité humaine dans le traitement des individus et la protection internationale des personnes, dont les victimes de traite – sera assuré dans le cadre de l'intervention européenne, avec une attention particulière aux femmes et aux enfants qui sont particulièrement vulnérables au trafic et à l'exploitation. Ces interventions européennes seront complétées par des actions régionales.

Le changement des comportements est un processus long, nécessitant de maintenir la **sensibilisation** au sein des communautés d'origine des migrants. Le contenu de la sensibilisation porte sur les dangers de la migration irrégulière, mais aussi sur les opportunités de réussite sur place ainsi que sur les opportunités de migration légale. Dans ce contexte, l'action de l'UE et de ses États membres vise à assurer un diagnostic approfondi pour mieux appréhender les besoins des communautés, pour faciliter la création de chaînes de valeur, s'assurer de la durabilité et de l'efficacité des projets et programmes mis en œuvre. Les exemples de réussite, les inspirations et les modèles de jeunes sénégalais et sénégalaises qui réussissent professionnellement dans leur pays d'origine et surtout dans les régions rurales sont peu connus. Cette absence de perspectives empêche les jeunes et leurs communautés de développer leur potentiel et nourrit les flux migratoires intérieurs et internationaux.

La diaspora joue un rôle important par le transfert de fonds et de compétences et d'expériences acquises dans les pays d'accueil, notamment en matière d'innovation et d'entrepreneuriat. L'action de la diaspora permet entre autres la réalisation d'infrastructures sociales de base (école, poste de santé, forage, etc.) dans leur localités d'origine, et favorise la création d'activités génératrices de revenus. Il s'agit par conséquent de mieux valoriser le potentiel de la diaspora à travers les transferts de fonds et de compétences pour contribuer au développement économique et social du pays et encourager les investissements économiques productifs. A ce sujet, le Plan Sénégal Emergent vise le renforcement de la participation de la diaspora sénégalaise dans les efforts de développement du pays. Dans ce contexte, il serait nécessaire de

stabiliser une véritable chaîne de services destinés à la diaspora, qui puisse informer, guider, faciliter et accompagner les dynamiques d'investissement et de transfert de compétences qualifiées de la diaspora vers le Sénégal.

Objectifs et résultats

Objectif général : Renforcer la gestion des flux migratoires réguliers et irréguliers en tant que facteur de promotion du développement durable. Cet objectif contribuera en particulier à l'atteinte des ODD suivants :



Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS1 - Accroître la contribution de la diaspora sénégalaise au développement	1.1. Les transferts de fonds de la diaspora sont davantage orientés vers les investissements productifs et socioéconomiques
	1.2. Les compétences et autres savoir-faire de la diaspora sénégalaise sont mieux valorisés
OS2 - Réduire la migration irrégulière et la criminalité associée	2.1. Le nombre de départs est réduit grâce à la sensibilisation et l'offre d'alternatives
	2.2. La coopération en matière de retour, réadmission et réintégration est renforcée et un dispositif d'assistance aux migrants de retour est mis en place
	2.3. Les opérations des réseaux de trafic de migrants et de traite d'êtres humains, sont substantiellement réduites

4. MESURES D'APPUI

4.1 Mesures en faveur de la société civile

Il convient d'accroître la contribution des organisations de la société civile (OSC) dans le processus de gouvernance et dans le développement. Les OSC jouent un rôle prépondérant auprès des institutions publiques afin qu'elles deviennent plus transparentes, responsables et inclusives dans leurs processus décisionnels. Elles sont des facilitatrices et des garantes de transparence lors des processus électoraux. Elles sont les actrices incontournables d'un développement local participatif et inclusif. Toutefois, certaines d'entre-elles devraient être accompagnées dans le renforcement de leurs capacités (techniques, opérationnelles et organisationnelles) et leur structuration afin qu'elles puissent contribuer pleinement au monitoring des politiques et actions du gouvernement visant le renforcement des valeurs démocratiques, le respect des Droits Humains, de la bonne gouvernance, de l'État de Droit et du développement local. La feuille de route de l'engagement de l'UE et de ses États membres envers la société civile au Sénégal de 2017 sera actualisée en 2021 et elle sera l'instrument stratégique de mise en œuvre et de coordination de l'appui à la société civile visant à :

- Promouvoir un environnement propice pour la société civile avec une attention particulière sur le cadre légal, le dialogue et la concertation avec l'État aux différents niveaux;
- Améliorer la participation des organisations de la société civile (OSC) à la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques aux niveaux national, sectoriel et local et à la transparence des processus budgétaires dans les secteurs prioritaires de l'UE et de ses États membres;
- Renforcer les capacités des OSC dans leur rôle d'acteurs de développement.

La mise en œuvre de la feuille de route permettra d'asseoir un dialogue structuré entre l'UE, le Gouvernement, et les autres acteurs (Collectivités Territoriales, autres partenaires de développement). Il s'agira de travailler à institutionnaliser un mécanisme de concertation (national, sectoriel et local) et de renforcement des capacités, autant pour le suivi régulier de la stratégie conjointe EU – Sénégal que pour la participation des OSC dans les cadres d'élaboration, de mise en œuvre et du suivi des politiques publiques au Sénégal, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence pour la jeunesse.

L'émergence des OSC de jeunes, particulièrement actives dans le domaine de l'entrepreneuriat et de l'employabilité des jeunes, mérite une meilleure prise en compte pour s'assurer de leur contribution pérenne au développement du Sénégal. Le plan d'action « jeunesse » prévu en 2021 mettra en avant les capacités et opportunités de cette frange de la société civile dans le développement. À ce titre, le partenariat stratégique noué avec le Consortium Jeunesse Sénégal sera opérationnalisé grâce à la mise en œuvre du projet Yaakar (Jeunesse Espoir) dont l'objectif est d'outiller et d'autonomiser 200 000 jeunes de la banlieue de Dakar. À noter qu'un cadre de dialogue politique et opérationnel a été mis en place en 2020 afin d'échanger entre les organisations de jeunes, les pouvoirs publics et l'UE sur les problématiques liées à l'autonomisation des jeunes. Par ailleurs, la promotion de l'équité et de l'égalité de genre dans les politiques publiques, et au niveau local, la conscientisation sur la budgétisation sensible au genre au niveau sectoriel; la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et l'autonomisation économique commencent à produire des effets. Des initiatives des OSC dans ces domaines et liées au "Plan d'action III pour l'égalité de genre (GAP III) – notre engagement commun en faveur de l'égalité", seront également soutenues.

4.2 Facilité de coopération

Une Facilité de coopération pourrait être envisagée afin de faciliter la mise en œuvre de la programmation afin de :

- Soutenir le développement des capacités et le renforcement institutionnel, notamment par l'assistance technique et l'échange d'expertise publique, tels que TAIEX et le jumelage
- Soutenir les dialogues sur les politiques: événements, conférences, études, bourses, plateformes d'échange pour soutenir les dialogues sectoriels menant à des réformes politiques et à l'engagement avec les gouvernements et d'autres parties prenantes.
- Soutenir et faciliter la coordination de la programmation conjointe / de l'équipe Europe au niveau des pays,
- Soutenir la participation du pays aux programmes de l'UE et la coopération avec les agences de l'UE.
- Financer une cellule d'appui genre, pour que l'égalité de genre soit systématiquement intégrée dans toutes les actions de l'UE et les politiques nationales, ainsi que la Délégation de l'UE pour que les objectifs du plan d'action genre III soient réalisés.
- Financer des experts et des activités de communication, pour assurer une communication stratégique, proactive et diversifiée en ligne avec les priorités politiques du partenariat UE-Sénégal et assurant à toutes les actions de coopération une visibilité efficace, de nature à souligner la présence politique, l'action et la valeur de l'UE et des EMs, afin de renforcer notre visibilité commune et image de partenaires de référence pour le Sénégal.
- Soutenir des activités variées dans le domaine de la culture pour renforcer la communication des valeurs de l'UE, sa solidarité et son soutien au pluralisme et à la liberté d'expression. Le soutien aux acteurs culturels et créatifs engagés, vecteurs de changement, et aux événements avec un potentiel de visibilité permettra de promouvoir le dialogue culturel et interculturel sur des thèmes comme, entre autres, l'environnement, l'égalité des genres et la migration.
- Soutenir la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de la coopération de l'Union, y compris par le biais d'une assistance technique.

5. SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS AU TITRE DU FEDD+

Plusieurs interventions de la réponse de l'UE et de ses États Membres à travers une approche Team Europe se prêtent à des appuis de FEDD+. Ceci se réfère aux opérations de mixage prêt/don et des garanties, privés et souveraines.

En ce qui concerne les garanties, les secteurs à prendre en compte pour le développement des investissements sont surtout (mais ne se limite pas):

- Agriculture pour appuyer le renforcement des chaînes de valeurs durable et en particulier le développement des agropoles => les garanties privées seraient visées en particulier pour renforcer l'accès au financement et/ou le renforcement du système agricole mais aussi les garanties souveraines pour appuyer les désenclavements des zones rurales par le financement d'infrastructures (avec EDFI, BIO et autres).
- Accès au financement pour les MPME en général pour tous les secteurs de l'économie, avec un accent particulier porté aux femmes et aux jeunes.
- Secteur FinTech surtout via les garanties privées.

- Secteur de la santé pourrait bénéficier des garanties d'investissement privées et souverains pour appuyer la production de vaccins de nouvelle génération, des pharmaceutiques et le développement de la capacité de diagnostic etc.
- Infrastructures (y compris climatiques) ou de l'environnement pourront bénéficier des garanties privés et souveraines. Les garanties souveraines pourraient être par exemple mobilisés pour des prêts ciblant le secteur public dans le secteur de l'eau & assainissement ou pour le projet de restructuration du transport collectif à Dakar.
- Numérique qui pourrait nécessiter des garanties pour l'investissement privé dans l'infrastructure ou le développement de services via les startups, les PME/PMI (la BEI s'est montrée intéressée et des pistes de collaborations sont envisagées avec l'AFD et la KfW).

Tous les autres instruments financiers innovants à mobiliser incluraient des lignes de crédits, de l'equity, le financement de fonds d'investissements ou autre mis à disposition au travers du secteur financier local. La création de '*fenêtre nationale*' pour des instruments tels qu'AgriFI mis en œuvre par EDFI est également envisagé.

Les projets à forte dimension environnementale pourront également bénéficier de l'initiative globale européenne pour les obligations vertes (ou Global Green Bonds Initiative), qui vise à apporter des appuis (à l'offre comme à la demande de capitaux) pour l'usage de ce type de produits, permettant de mobiliser les capitaux privés en faveur des « investissements verts ». Le Gouvernement du Sénégal a déjà fait part de son intérêt à bénéficier des facilités de cette initiative.

6. CADRE D'INTERVENTION

Objectifs spécifiques	Résultats attendus (2023)	Indicateurs (2023)	Moyens de Vérification	Partenaires
Priorité 1 : Croissance verte et inclusive pour la création d'emploi				
Secteur 1: Chaines de valeur durables, sécurité alimentaire et nutrition				
1. Création ou renforcement d'activités agro-industrielles, intégrant les milieux ruraux, créatrices d'emplois et assurant la sécurité alimentaire de la population, renforçant la résilience aux changements climatiques.	1.1. Populations rurales et urbaines du Sénégal sont en sécurité alimentaire et nutritionnelle et résilientes aux changements climatiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou sévère, évaluée selon la méthodologie du cadre harmonisé 2. Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans 3. Prévalence de malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 5 ans 4. Un plan national de réponse (PNR) est mis en œuvre pour répondre aux besoins des populations en situation d'insécurité alimentaire identifiées à travers le Cadre Harmonisé 5. Nombre de femmes en âge de procréer, d'adolescentes et d'enfants de moins de 5 ans touchés par les interventions liées à la nutrition soutenues par l'UE (EURF) ; 6. Nombre de ménages en insécurité alimentaire sévère bénéficiant d'un transfert monétaire de l'État dans le cadre du PNR 7. Nombre de petits exploitants touchés par les interventions soutenues par l'UE visant à accroître leur production durable, leur accès aux marchés et/ou la sécurité des terres ; (EURF) 8. Écosystèmes agricoles et pastoraux où des pratiques de gestion durable ont été introduites avec le soutien de l'UE (km2) (EURF) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fiches de communication du Cadre Harmonisé produites par le SECNSA 2. Rapport enquête démographique et de santé EDS 3. Rapport enquête démographique et de santé EDS 4. Plan National de Résilience (PNR) 5. (i) Rapports d'activités des projets soutenus par l'UE ; (ii) Rapport SECNDN 6. Rapport bilan PNR ; Rapport sur l'Etat d'avancement de la mise en œuvre de ODD 7. Rapports d'activités des projets soutenus par l'UE 8. Rapports d'activités des projets soutenus par l'UE 	Belgique Espagne France Italie Luxembourg Pays-Bas Pologne UE ²⁸
	1.2. Meilleur accès aux financements pour l'entrepreneuriat, en particulier des femmes et des jeunes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE : a) entreprises b) particuliers (EURF) 2. Proportion des prêts des banques et institutions de microfinance donnés aux femmes (EURF) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapports d'activités des projets soutenus par l'UE 2. Rapport d'enquêtes auprès des banques et institutions de microfinances 	Belgique Luxembourg BEI UE

²⁸ Y comprise ECHO

	<p>1.3 Création d'emplois durables et décents pour tous et toutes ; producteurs d'aliments au Sénégal (pêcheurs, éleveurs et agriculteurs) bénéficient d'un revenu adéquat pour leur travail et l'attractivité du secteur s'accroît</p>	<p>1. Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe 2. Nombre d'emplois créés dans les chaînes de valeurs agroindustrielles, y compris agriculture, élevage, pêche, aquaculture, selon le sexe (EURF) 3. Nombre d'emplois directs créés par l'agriculture familiale (EURF)</p>	<p>1. (i) Rapports de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie ; (ii) Rapport des autorités compétentes (Ministère de l'Agriculture et du développement rural, Ministère de l'Élevage et des productions animales, Ministère de la pêche et de l'économie Marine). 2. (i) Rapports de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie ; (ii) Rapport des autorités compétentes (Ministère de l'Agriculture et du développement rural, Ministère de l'Élevage et des productions animales, Ministère de la pêche et de l'économie Marine). 3. (i) Rapports de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie ; (ii) Rapport des autorités compétentes (Ministère de l'Agriculture et du développement rural, Ministère de l'Élevage et des productions animales, Ministère de la pêche et de l'économie Marine).</p>	<p>Belgique Espagne France Italie Allemagne UE</p>
	<p>1.4 L'augmentation des revenus des producteurs dans les exploitations agricoles où se pratique l'agriculture familiale</p>			
	<p>1.5. Appui à la consolidation des PME&PMI existantes et à la création de nouvelles est amélioré »</p>	<p>1. Nombre de PME/PMI créées ou soutenues avec l'appui des agences dédiées</p>	<p>1. Ministère du Commerce et des PME (Rapports annuels BMN et ADEPME) et rapport du Ministère Développement industriel et des Petites et Moyennes industries.</p>	
<p>2. Des ressources naturelles (eaux, terres et sols, forêts et couvert végétal biodiversité) gérées durablement en tenant compte des services écologiques rendus des risques et du changement climatique</p>	<p>2.1. Qualité des terres est préservée ou restaurée et les opportunités d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques sont exploitées</p>	<p>1. Superficie de terres exploitées en gestion durable des terres (valeur de référence 2015: 1 956 697 ; cible 2023 : 2 890 933) (EURF) 2. Zones des écosystèmes terrestres et d'eau douce sous a) protection b) gestion durable avec le soutien de l'UE (ha) (EURF) 3. Zones marines sous a) protection b) gestion durable avec le soutien de l'UE (km2) (EURF)</p>	<p>1. (i) Rapports de performance du MEDD et du MAER ; (ii) Rapport de performance du MAER ; (iii) Rapports de la revue conjointe du secteur agricole produit par la DAPSA. 2. Rapports d'activités des projets soutenus par l'UE 3. Rapports d'activités des projets soutenus par l'UE</p>	<p>Belgique Espagne France Italie Luxembourg BEI UE</p>

	2.2. Pêcheries sont exploitées de manière durable.	1. Nombre de plans de gestion des pêcheries élaborés mis en œuvre	1. Rapports de la mise en œuvre de la lettre de politique sectorielle	Allemagne Belgique UE
Priorité 1: Croissance verte et inclusive pour la création d'emploi				
Secteur 2 : Infrastructures durables et résilientes et digitalisation				
1. Développer des infrastructures de transport de qualité (y compris transfrontalières) et à faible impact environnemental et climatique pour favoriser le développement urbain durable et le bien-être des populations	1.1. La mobilité est améliorée dans la région de Dakar	1. Temps moyens de parcours dans la région de Dakar 2. % de la population ayant accès à un transport public (EURF) 3. Longueur de lignes nouvelles ou réhabilité de transport public urbain (km) (EURF) 4. Nombre de voyage réalisés par les transports publics 5. Émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées (tonnes CO2eq) grâce au soutien de l'UE (EURF)	1. Rapport annuel du MITTD, rapports de projet et d'activité du CETUD. 2. Rapport annuel du MITTD, rapports de projet et d'activité du CETUD. 3. Rapport annuel du MITTD, rapports de projet et d'activité du CETUD. 4. Rapport annuel du MITTD, rapports de projet et d'activité du CETUD. 5. (i) Rapport annuel du MITTD, rapports de projet et d'activité du CETUD ; (ii) Rapport sur la mise en œuvre du CDN, MEDD	BEI France UE
	1.2. Les régions sont désenclavées grâce à des infrastructures résilientes aux effets du changement climatique	1. Longueur totale des infrastructures de transport soutenues par l'UE (kms) : a) routes ; b) chemins de fer; c) voies navigables).	1. Rapport annuel du MITTD et de l'AGERROUTE	France Belgique Pays-Bas BEI UE
2. Développer l'accès à l'économie numérique et aux services mobiles, dans les zones urbaines et rurales, en appui au développement économique et territorial.	2.1. L'accès aux services mobiles, notamment financiers et publics est amélioré sur l'ensemble du territoire. Les populations ont un accès égal et sécurisé à l'internet haut débit, à la technologie et aux outils numériques.	1. Nombre de personnes ayant accès à Internet avec le soutien de l'UE (EURF) 2. Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE : a) entreprises b) particuliers (EURF)	1. Rapport annuel du MENT et de l'ADIE, rapports de projet de l'ADIE 2. Rapport annuel du MENT et de l'ADIE, rapports de projet de l'ADIE	D4D Hub Allemagne Belgique Espagne Estonie France Italie Luxembourg Pays-Bas BEI UE

3. Améliorer l'accès équitable et abordable à une énergie abordable, fiable et durable	3.1. L'accès à l'électricité et à un système de cuisson moderne en milieu urbain et rural est amélioré	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de personnes ayant accès à l'électricité avec le soutien de l'UE grâce à : a) un nouvel accès, b) un accès amélioré 2. Nombre de personnes ayant accès à un système de cuisson moderne avec le soutien de l'UE 3. Nombre d'abonnés nouveaux ventilé selon le sexe du chef de ménage, en milieux urbain et rural 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport annuel du MPE, de la Senelec et de l'ASER 2. Rapport annuel du MPE et de l'AEME 3. Rapport annuel du MPE, de la Senelec et de l'ASER 	Belgique Allemagne BEI France UE
	3.2. La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique augmente	<ol style="list-style-type: none"> 1. Capacité de production d'énergie renouvelable installée (MW) avec le soutien de l'UE 2. Part des énergies renouvelables pour produire de l'électricité 3. Émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées (tonnes CO2eq) grâce au soutien de l'UE 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport annuel du MPE et de la Senelec 2. Rapport annuel du MPE 3. Rapport annuel du MPE et du MEDD, rapport de mise en œuvre de la CDN 	Allemagne Belgique Espagne France Pays-Bas BEI UE
4. Contribuer à l'amélioration de l'offre de logement décent en zone urbaine	4.1 L'offre de logement décent est augmentée significativement dans les centres urbains	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de personnes bénéficiant d'un logement amélioré en milieu urbain, désagrégé par sexe 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport annuel du MULHP et du projet 100,000 logements 	Allemagne France BEI
5. Contribuer à la gestion intégrée de la zone côtière et son adaptation au changement climatique	5.1 Le littoral est protégé contre l'érosion côtière, les écosystèmes côtiers sont préservés, la résilience des populations côtière est améliorée	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de km de côte protégée contre les aléas climatiques avec le soutien de l'UE 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport annuel du MEDD, rapport de mise en œuvre de la CDN 	France Belgique Pays-Bas BEI UE
6. Contribuer à l'amélioration de l'intégration régionale du Sénégal dans la sous-région	6.1. Les échanges transfrontaliers augmentent entre le Sénégal et l'Afrique de l'Ouest.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Temps de passage moyen aux frontières terrestres avec les pays limitrophes (heures) 2. Volume estimé de Fret transitant par les frontières avec les pays limitrophes (tonnes) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport annuel du MITTD 2. Rapport annuel du MCPME 	France Allemagne BEI UE
Priorité 1 : Croissance verte et inclusive pour la création d'emploi				
Secteur 3 : Renforcement du secteur privé pour la création d'emploi				
1. Renforcer la compétitivité des MPMEs	1.1. Les capacités des structures privées et publiques d'appui aux MPME (prestataires de services privés et publics) sont renforcées	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de financement des entreprises par rapport au PIB (%) (valeur de référence : 35% en 2015 ; cible : 45% en 2023) (EURF) 2. Nombre d'emplois durables soutenus par l'UE, désagrégés pour les emplois verts 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Statistiques nationales, Chambre de commerce/ Ministère en charge des MPME 2. Données BCEAO 	Belgique France Italie Allemagne UE

	1.2. Des mécanismes incitatifs pour faciliter la migration des entreprises du secteur informel au secteur formel sont disponibles, en particulier pour les entreprises «femmes» à travers des soutiens techniques et économiques.	1. % d'entreprises passées du secteur informel au secteur formel et parmi celles-ci pourcentage des entreprises dirigées par des femmes et des entreprises dirigées par des jeunes (valeur de référence : 97% des unités économiques recensées en 2016 sont informelles ; au moins 20 000 unités économiques formalisées d'ici 2023)	1. 1.(i) Statistiques nationales, Chambre de commerce/ Ministère en charge des MPME ; (ii) Données BCEAO ; (iii) Etudes d'impact réalisées à la demande des opérateurs sur leurs projets	Belgique Espagne Italie BEI
2. Améliorer le climat des affaires pour attirer des investissements privés durables afin de favoriser une croissance inclusive et l'intégration régionale	2.1. Les entraves à la formalisation des affaires pour les jeunes (15-35 ans) et les femmes sont réduites	1. % de l'informel (non agricole) dans le PIB (valeur de référence : 41,6% en 2011 ; cible : 30% en 2023) (EURF)	1. (i) Document d'adoption du programme de Réformes ; (ii) Rapport Doing Business ; (iii) Rapport annuel et statistiques ADEPME	Belgique France Italie Allemagne Pays-Bas BEI
	2.2. L'accès des entreprises aux marchés publics et aux marchés d'export augmente	1. Niveau d'accès par les PME à la commande publique (%) (valeur de référence : 28% en 2016 ; cible : 35% en 2023) 2. Exportations de biens et services en % du PIB (valeur de référence : 28,7% en 2016 ; cible : 32% en 2023)	1. (i) Statistiques nationales, Chambre de commerce/ Ministère en charge des MPME ; (ii) Données BCEAO ; (iii) Etudes d'impact réalisées à la demande des opérateurs sur leurs projets. 2. Données BCEAO	Belgique Italie
Priorité 2 : Développement du capital humain				
Secteur 1 : Eau et assainissement				
1. Contribuer à assurer un accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable	1.1. Les populations bénéficient d'un plus large accès à une eau potable de qualité	1. Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (accès/disponibilité/qualité – urbain/rural, selon le sexe du chef du ménage) 2. Nombre de personnes ayant accès à une source d'eau potable améliorée et/ou à des installations sanitaires avec le soutien de l'UE (EURF)	1. Revue annuelle sectorielle du MEA, rapports annuel de la SONES et de l'OFOR 2. Rapport de l'ANSD, rapport d'avancement de la mise en œuvre des ODD	Espagne France BEI UE
2. Contribuer à assurer un accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats	2.1. Les populations bénéficient d'un accès plus large à un service d'assainissement adéquat	1. Nombre de personnes ayant accès à une source d'eau potable améliorée et/ou à des installations sanitaires avec le soutien de l'UE (EURF) 2. Taux d'incidence des maladies hydriques (enfants)	1. Revue annuelle sectorielle du MEA 2. Enquêtes ANSD et statistiques OMS	Espagne France Pays-Bas BEI UE
	2.2. Les rejets d'eaux dans l'environnement sont traités et moins polluants, la qualité de la ressource en eau est mieux préservée	1. Pourcentage des eaux usées traitées sans danger 2. Pourcentage des boues de vidange traitées sans danger (urbain/rural)	1. Rapports annuels du MEA, de l'ADM et de l'ONAS; rapports de projet 2. Rapports annuels du MEA, de l'ADM et de l'ONAS; rapports de projet	France Pays-Bas BEI UE

	2.3. L'impact des inondations est réduit à travers une meilleure gestion des eaux usées et pluviales	1. Pourcentage des zones urbaines à risque aménagées contre les inondations	1. Rapports annuels du MEA, de l'ADM et de l'ONAS	France Pologne BEI UE
3. Contribuer à l'amélioration de l'environnement, de la salubrité publique et du cadre de vie des populations urbaines	3.1. Les principaux centres urbains du Sénégal sont équipées d'un système efficace et pérenne de collecte et traitement des déchets solides	1. Nombre de Centres d'Enfouissement Technique aménagés, y/c pour le Grand Dakar	1. Revue annuelle et rapports annuel du MCTDAL, rapport annuel de l'UCG	Espagne France Luxembourg BEI UE
4. Assurer la pérennité de la ressource en eau et des infrastructures d'eau potable et d'assainissement	4.1. Les ressources en eau sont mieux connues, utilisées plus efficacement dans tous les secteurs et la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce est garantie	1. Niveau de stress hydrique : % de prélèvements d'eau douce autorisés et durables par rapport aux ressources en eau disponibles ²⁹	1. Revue annuelle sectorielle du MEA	France BEI UE
	4.2. L'équilibre financier global du secteur eau et assainissement est assuré	1. Taux de couverture des charges récurrentes et investissements par les revenus du secteur, y compris pour la GIRE 2. Niveau d'adéquation du plan d'investissement par rapport à la demande en eau et en assainissement	1. Revue annuelle sectorielle du MEA, rapports annuel de la SONES et de l'OFOR 2. Revue annuelle sectorielle du MEA, rapports annuel de la SONES	France BEI UE
Priorité 2 : Développement du capital humain				
Secteur 2 : Qualité de l'éducation, enseignement supérieur et recherche, formation et insertion professionnelles				
1. Améliorer la qualité des apprentissages de l'éducation de base pour renforcer la scolarisation et le maintien des enfants dans le système scolaire, notamment des filles et des publics vulnérables	1.1. Les compétences des élèves en lecture/écriture, mathématiques, sciences et de vie courante sont améliorées	1. Taux d'achèvement du cycle primaire et du cycle moyen désagrégés par sexe et besoins éducatifs spéciaux 2. Taux de transition dans les filières scientifiques désagrégé par sexe 3. Pourcentage d'élèves ayant atteint le seuil minimum de maîtrise en mathématique et lecture	1. (i) Evaluations diagnostiques ; (ii) Annuaire statistique ; (iii) Rapport annuel national sur la situation de l'éducation 2. (i) Evaluations diagnostiques ; (ii) Annuaire statistique ; (iii) Rapport annuel national sur la situation de l'éducation	Belgique France Italie
	1.2. Les infrastructures et équipements scolaires sont renforcés et améliorés notamment dans les zones moins favorisées à tous les niveaux	1. Pourcentage d'établissements accessibles respectant les normes et standards de qualité 1. Taux brut de scolarisation au primaire et au moyen désagrégé par sexe, besoins éducatifs spéciaux et région	1. Rapport annuel national sur la situation de l'éducation 2. Rapport annuel national sur la situation de l'éducation	France Italie Pologne

²⁹ Idem

2. Renforcer les capacités du système éducatif en appuyant la bonne gouvernance pour garantir une gestion transparente et axée sur les résultats	2.1. Les capacités de pilotage par le Ministère de l'Education Nationale de politiques de lutte contre la déscolarisation sont renforcées	1. Part du budget de l'éducation dans le budget de l'État 2. Disponibilité à temps de données fiables et exhaustives nécessaires pour un pilotage efficace des programmes et du secteurs.	1. Rapport annuel national sur la situation de l'éducation 2. Rapport annuel national sur la situation de l'éducation	France Italie
3. Améliorer la coordination entre le marché du travail et un système de formation professionnelle et d'accompagnement attractif, accessible et performant afin de soutenir l'insertion des jeunes et favoriser l'emploi, y compris les emplois verts	3.1. Les formations proposées, y compris les filières innovantes pour la croissance verte, sont construites en adéquation avec les besoins économiques et les liens avec le secteur privé sont développés.	1. Taux d'emploi des jeunes ayant bénéficiés d'une formation et temps moyen pour l'obtention d'un premier emploi par sexe 2. Taux de transition du cycle fondamental à la formation professionnelle et technique (valeur de référence : 7% en 2016 ; cible 30% en 2030). 3. Taux d'insertion professionnelle (ventilé par sexe et âge) des sortants au marché de travail après 12 mois (valeur de référence : 55% en 2014 ; cible : 62% en 2023) 4. Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière d'EFPP/ développement des compétences en milieu institutionnel ou professionnel soutenues par l'UE, ventilé en fonction des compétences numériques. (EURF)	1. (i) Enquêtes insertion professionnelle ; (ii) Annuaire statistique Rapport statistique du MEFPPI 2. (i) Enquêtes insertion professionnelle ; (ii) Annuaire statistique Rapport statistique du MEFPPI 3. (i) Enquêtes insertion professionnelle ; (ii) Annuaire statistique Rapport statistique du MEFPPI	Allemagne Belgique France Italie Luxembourg Pays-Bas Pologne UE
Priorité 2 : Développement du capital humain				
Secteur 3 : Protection sociale et l'accès aux services de santé, résilience des populations				
1. Améliorer l'accès des populations, en particulier les plus vulnérables, à des services et soins de santé de base et favoriser l'émergence d'une souveraineté en matière de production pharmaceutique.	1.1. L'accès des populations des zones d'intervention aux services de santé de base et à l'action sociale est amélioré	1. Couverture en structures de soins conformes aux normes de la carte sanitaire et sociale (dans les zones d'interventions)	1. Rapport de mise en œuvre de la carte sanitaire et sociale	Belgique France Luxembourg
	1.2. L'accès des femmes en âge de procréer et des femmes enceintes à des services et des soins de qualité est amélioré	1. Taux de prévalence contraceptive (valeur de référence 23% en 2015 ; cible 40,6% en 2019) 2. Nombre de femmes en âge de procréer utilisant des services et soins de qualité et moderne 3. Taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié (valeur de référence 53% en 2015 ; cible 85% en 2019)	1. Rapport des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) 2. Rapport des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) 3. Rapport des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)	Belgique France Luxembourg
	1.3. La protection des enfants contre les maladies cibles du programme élargi de vaccination (PEV) et leur accès à la prise en charge intégrée des maladies sont assurés	1. Proportion d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés par sexe 2. Nombre d'enfants d'un an totalement immunisés 3. Prévalence nationale de la malnutrition aiguë sévère des enfants de moins de 5 ans	1. Rapport des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) 2. Rapport des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) 3. Rapport des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS)	Belgique France

	1.4. La morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles sont réduites	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion des personnes vivant avec le VIH sous antirétroviraux par sexe 2. Prévalence parasitaire du paludisme chez les enfants de 6 à 59 mois 3. Taux de succès thérapeutique des nouveaux cas de tuberculose à microscopie positive 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport annuel du Ministère de la Santé / OMS 2. Rapport annuel du Ministère de la Santé / OMS 3. Rapport annuel du Ministère de la Santé / OMS 	Belgique France Luxembourg
	1.5. Les capacités de production de l'industrie pharmaceutique nationale, et notamment en matière de vaccins, sont développées	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombres d'entreprises dédiées à une production industrielle dans les secteurs pharmaceutiques et sanitaires. 2. Nombre d'entreprises productrices accréditées normes OMS (conformité règlementaire, certificats de conformité) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ministère de l'Industrie / Ministère de la Santé / OMS 2. Ministère de l'Industrie / Ministère de la Santé / OMS 	Allemagne Belgique France BEI UE
2. Renforcer la couverture des dispositifs nationaux de protection sociale	<p>2.1 La couverture du Programme national de bourses de sécurité familiale est augmentée</p> <p>2.2. Des filets sociaux productifs sont mis en œuvre</p> <p>2.3 Le registre national unique (RNU) est utilisé comme principal outil de ciblage des programmes de protection sociale</p> <p>2.4. Le nombre de bénéficiaires du programme de couverture maladie universelle a augmenté</p> <p>2.5. Les interventions en matière de protection sociale, de sécurité alimentaire et de nutrition sont mieux articulées</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de ménages bénéficiaires du Programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF) 2. Nombre de projets/programmes utilisant le Registre national Unique (RNU) comme outil de ciblage 3. Nombre de personnes ayant bénéficié des initiatives de gratuité des soins de santé de la couverture maladie universelle (CMU) 4. Nombre de bénéficiaires de la carte d'égalité de chances (CEC) 5. Nombre d'enfants de moins de cinq ans bénéficiant des services de nutrition 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Revue annuelle conjointe de la protection sociale/DGPSN/MDCEST 2. Revue annuelle conjointe de la protection sociale/DGPSN/MDCEST 3. Rapport de l'agence CMU 4. Rapport de la DGAS/MSAS 5. Rapport SECNDN 	UE
Priorité 3 : Bonne gouvernance				
Secteur 1 : Gouvernance administrative et économique, e-gouvernance, formalisation de l'économie, prévention et lutte contre la corruption et les flux financiers illicites				
1. Améliorer la gouvernance économique	1.1. Le suivi-évaluation des politiques publiques sont renforcé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Publication d'évaluations de performance pour les ministères, agences et structures assimilés pour l'année N-1 et pourcentage des évaluations avec un résultat satisfaisant (valeur de référence 0 % ; cible 50 % des ministères et des agences) 2. Statut d'un système de suivi-évaluation sexo-spécifique (cible: système mis en place pour 2023) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nouvel exercice PEFA 2. Rapport de la Cour des Comptes sur les rapports annuels de performance et rapport du Bureau Opérationnel de Suivi du Sénégal. 	Allemagne UE

	1.2. La digitalisation des administrations et la production statistique est renforcée	1. Pourcentage des activités réalisées et/ou engagées qui sont programmées dans la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (cible 2014-2019 : 60 % entièrement réalisées et 10 % engagées) et dans la stratégie numérique sur volet administration publique et production de données sexo-spécifiques	1. Rapports d'activités annuelles de l'ANSD, rapport SSN et évaluations extérieures	Allemagne UE
	1.3 Le climat d'investissement est amélioré	1. Fréquence de dialogues public privé et niveaux de consultation du secteur privé. 2. Nombre d'initiatives financées par l'UE soutenant la mise en œuvre de réformes politiques, économiques et sociales (EURF)	1. Rapport Doing Business et rapports de projets financés par la DUE et les EM 2. Rapports de projets financés par la DUE et les EM	Allemagne UE
2. Améliorer la gouvernance et la transparence des finances publiques	2.1. L'assiette fiscale est élargie, la mobilisation des recettes est améliorée	1. Nombre total de contribuables réguliers global et par impôts 2. Part des recettes perçues des 10 plus gros contributeurs pour chacun des 3 impôts suivants : IS, TVA et RAS sur salaire (valeur de référence 19 % ; cible inférieure à 10 %) 3. Recettes fiscales perçues par la DGID et la Douane (valeur de référence 2017 : 1985 milliards FCFA ; cible 2023 : augmentation de 80 %)	1. Rapports CCHS, DGID et de projets d'appui FMI et UE sur administration fiscale 2. Rapports CCHS, DGID et de projets d'appui FMI et UE sur administration fiscale 3. Rapports CCHS, DGID et de projets d'appui FMI et UE sur administration fiscale	Belgique France UE
	2.2. La gestion de la dépense publique est plus efficace au regard des objectifs des politiques publiques, les capacités des organes de contrôle sont renforcées	1. Part des indicateurs avec une note D et C (%) (valeur de référence : PEFA 2017 ; cible : amélioration de 25 %) 2. Nombre de personnes, par sexe et âge, bénéficiant directement des interventions soutenues par l'UE qui visent à réduire les inégalités sociales et économiques (EURF)	1. Nouvel exercice PEFA 2. Documents de projets UE	Allemagne Italie Luxembourg UE
	2.3 La digitalisation des administrations et des services publics est renforcée et opérationnelle, l'accès à l'information sur la gestion financière publique est amélioré	1. Proportion de télé-déclarations 2. Disponibilité de l'information financière publique	1. Nouvel exercice PEFA ; (ii) Rapports CCHS, DGID et de projets d'appui FMI et UE sur administration fiscale. 2. (i) Consultation OSC Secteur Privé ; (ii) Nouvel exercice PEFA.	France BEI UE
3. Appuyer la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	3.1. Les institutions et législations de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux sont renforcées et leur action a permis de réduire la corruption et le blanchiment de capitaux	1. Note dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International (valeur de référence 2016 : 45/100 ; cible 2023 : supérieur à 55/100) 2. Cas établis par l'OFNAC et cas poursuivis par le ministère public.	1. Rapport de Transparency International 2. Rapport OFNAC	Allemagne UE
Priorité 3 : Bonne gouvernance Secteur 2 Gouvernance démocratique, appui à la jeunesse et aux femmes, à la société civile et aux autorités territoriales, sécurité intérieure				

1. Contribuer à la mise en œuvre effective des politiques de décentralisation et de déconcentration et à l'émergence de localités vertes	1.1. La performance des services fournis par les collectivités territoriales est améliorée et la gouvernance locale durable est renforcée	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de recouvrement des recettes fiscales par rapport à l'assiette 2. Niveau d'exécution des Plans de Développement Local 3. Degré de satisfaction des besoins prioritaires des populations au niveau local ventilé par sexe 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Grille de Performance en matière de capacités institutionnelles, techniques et financières de la commune 2. (i) Grille de Performance en matière de satisfaction des besoins ; (ii) Rapports et Plans de formation ; (iii) Accords de gestion interterritoriale 3. Rapports des conférences d'harmonisation 	Espagne France Luxembourg
	1.2. La participation et le contrôle citoyen dans la gestion des affaires locales sont accrus	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage des collectivités ayant adopté les démarches du processus participatif (budgets participatifs sensibles au genre, débats d'orientation budgétaire, planification citoyenne). 2. Nombre d'organisations de base de la société civile bénéficiant du soutien de l'UE (EURF) 3. Mécanismes de contrôle citoyens appliqués dans les collectivités territoriales 4. Nombre de politiques gouvernementales élaborées ou révisées avec la participation des organisations de la société civile grâce au soutien de l'UE (EURF) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. (i) Enquêtes et études diverses dans le cadre des programmes ; (ii) Rapport des OSC financées par l'UE et les EMs 2. Rapport des OSC financées par l'UE et les EMs 3. Rapport des OSC financées par l'UE et les EMs 4. Rapport des OSC financées par l'UE et les EMs 	Espagne France Luxembourg Allemagne UE
2. Contribuer au renforcement de l'indépendance et de l'efficacité du système judiciaire et au respect des droits humains	2.1. Les droits des citoyens, notamment des femmes et des enfants sont améliorés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de victimes (femmes et enfants notamment) de violations des droits de l'homme bénéficiant directement d'une assistance financée par l'UE (EURF) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport des OSC financées par l'UE et les EM 	Belgique Espagne France UE
	2.2. L'accessibilité à une justice indépendante et impartiale et la qualité de service fournie aux justiciables sont améliorées, y compris grâce aux outils de justice numérique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de condamnés ayant bénéficié d'une peine alternative à l'incarcération, d'un aménagement de peine, d'une formation ou d'un travail en détention 2. Durée moyenne de la détention provisoire en matière criminelle et en matière délictuelle (ventilée par infraction principale) 3. Taux annuel d'exécution des décisions de justice en matière pénale 4. Pourcentage de communes dotées d'un tribunal de grande instance, d'un tribunal d'instance ou d'une maison de justice 	<ol style="list-style-type: none"> 1. (i) Rapport Cellule Justice de Proximité ; (ii) Rapports OSC ; (iii) Statistiques judiciaires établies par l'Inspection Générale de l'Administration de la Justice (IGAJ) ; (iv) Rapports de la DAP et de l'ONLPL 2. (i) Rapport Cellule Justice de Proximité ; (ii) Rapports OSC ; (iii) Statistiques judiciaires établies par l'Inspection Générale de l'Administration de la Justice (IGAJ) ; (iv) Rapports de la DAP et de l'ONLPL 3. (i) Rapport Cellule Justice de Proximité ; (ii) Rapports OSC ; (iii) Statistiques judiciaires établies par l'Inspection Générale de l'Administration de la Justice (IGAJ) ; (iv) Rapports de la DAP et de l'ONLPL 	France

			4. (i) Rapport Cellule Justice de Proximité ; (ii) Rapports OSC ; (iii) Statistiques judiciaires établies par l'Inspection Générale de l'Administration de la Justice (IGAJ) ; (iv) Rapports de la DAP et de l'ONLPL	
3. Contribuer à la professionnalisation des services spécialisés de police judiciaire, des contrôles et surveillance des frontières et du renseignement, afin de lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme	3.1. Les capacités des services chargés de la surveillance des frontières (police et gendarmerie) dans le domaine de la lutte contre les migrations irrégulières et la criminalité transfrontalière sont développées	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de pers. interpellées ventilé par sexe (cible +10 %) 2. Nombre de passages fichiers (bases de données) (cible + 30 %). Nombres d'informations communiquées à l'autorité judiciaire (cible +15 %) 3. Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus par l'UE en matière de sécurité, de gestion des frontières, de prévention des conflits, de protection de la population civile et de droits de l'homme 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapports des autorités Sénégalaises compétentes (Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Ministère des Forces armées et Ministère de la Justice) 2. Rapports des autorités Sénégalaises compétentes (Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Ministère des Forces armées et Ministère de la Justice) 3. Rapports des programmes de l'UE et des EM. 	Espagne France Portugal Allemagne UE
	3.2. Les services de renseignements (police et gendarmerie) sont professionnalisés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de renseignements fournis aux services de PJ contribuant à la résolution d'enquêtes (cible : augmentation de 25 %) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapports des autorités Sénégalaises compétentes (Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Ministère des Forces armées et Ministère de la Justice) 	Espagne France Portugal UE
	3.3. Les conditions de formation et de travail de la police technique et scientifique (PTS) sont améliorées	<ol style="list-style-type: none"> 1. État d'avancement d'une salle de simulation de scène de crime dans l'Ecole de Police de Dakar (cible : fonctionnelle) 2. Un curriculum de formation au travail de la police technique et Scientifique a été élaboré conjointement avec des techniciens de la PTS et l'ENP 3. Nombre de formations réalisées 4. Toutes les empreintes digitales enregistrées à partir de mi-2021 sont conformes aux normes internationales 5. Le nombre d'empreintes digitales enregistrées dans la base de données manuelle a augmenté de 24.000 fin 2021 6. Taux de participation de la Police Technique Scientifique Sénégalaise participe du réseau régional de PTS. Cible : active sur base annuelle 	<ol style="list-style-type: none"> 1. PV de réception Salle de simulation, certificat de remise et photo 2. Curriculum de formation en PTS 3. Rapports de formation 4. Rapport d'évaluation 5. Rapport d'évaluation 6. Rapport d'atelier 	Allemagne
4. Contribuer à l'amélioration de la prévention et de la lutte contre la radicalisation	4.1. Un plan national de lutte contre la radicalisation est mis en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de relais d'opinion (imams, chefs de quartiers...) sensibilisés et de policiers et gendarmes formés, ventilés par sexe et âge (cible + 20 %) 2. Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus en matière de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la population civile et de droits de l'homme (EURF) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport des autorités Sénégalaises compétentes (Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Ministère des Forces armées et Ministère de la Justice) 2. Études sur la perception de la radicalisation auprès des différents acteurs (augmentation ou baisse) 	France UE

			3. Rapports de programmes financés par l'UE et les EM.	
	4.2. Les capacités de la plateforme cyber de la direction de la police judiciaire sont renforcées	1. Taux d'enquêtes résolues sur base des informations de la plateforme (cible : augmentation de 15 %)	1. (i) Rapport des autorités Sénégalaises (Ministères de l'Intérieur et Sécurité publique, des Forces armées et de la Justice) ; (ii) Études d'impact auprès de la population sur la plateforme	France UE
5. Contribuer au processus de paix en Casamance	5.1. Le processus de médiation est poursuivi	1. Continuation du processus de médiation (EURF)	1. Rapports politiques	France UE
	5.2. Les actions de coopération afin d'accompagner le retour des populations déplacées, y compris avec des actions de déminage, sont substantiellement augmentées	1. Nombre de m2 (%) d'aires minées nettoyées 2. Nombre de personnes, par âge et sexe, qui ont bénéficié de programme d'éducation aux dangers des mines financé par l'UE (EURF) 3. Nombre de personnes, par sexe et âge, retournées bénéficiant de programmes financés par l'UE (EURF)	1. Rapports des autorités sénégalaises compétentes (Centre National d'Action Antimines du Sénégal) et des projets mis en œuvre par l'UE et les EM. 2. Rapports des autorités sénégalaises compétentes (Centre National d'Action Antimines du Sénégal) et des projets mis en œuvre par l'UE et les EM. 3. Rapports des autorités sénégalaises compétentes (Centre National d'Action Antimines du Sénégal) et des projets mis en œuvre par l'UE et les EM.	France UE
Priorité 3 : Bonne gouvernance				
Secteur 3 Gestion de la migration				
1. Accroître la contribution de la diaspora sénégalaise au développement	1.1. Les transferts de fonds de la diaspora sont davantage orientés vers les investissements productifs et socioéconomiques	1. Proportion des transferts de fonds de la diaspora orientés vers les investissements productifs et socioéconomiques (valeur de référence 14 % ; cible 25 %)	1. Données BCEAO et ANSD	France Italie UE
	1.2. Les compétences et autres savoir-faire de la diaspora sénégalaise sont mieux valorisés	1. Nombre de sessions/missions de transfert de compétences de la diaspora, organisées à l'intention des acteurs du développement national (valeur de référence pour 2009-2014 : 83 ; cible pour 2017-2021 : 100)	1. Données PAISD et autres programmes et projets de migration / développement	Belgique France Italie Allemagne
2. Réduire la migration irrégulière et la criminalité associée	2.1. Le nombre de départs irréguliers vers l'UE est réduit grâce à une meilleure gestion de la migration, la sensibilisation et l'offre d'alternatives	1. Nombre de migrants sénégalais arrivant irrégulièrement sur le territoire de l'UE ventilé par sexe et âge (valeur de référence 2.048 (2019) ; cible inférieur à 1 000)	1. Frontex/OIM	Allemagne Belgique Espagne Italie Pays-Bas UE

	2.2. La coopération en matière de retour, réadmission et réintégration est renforcée et un dispositif d'assistance aux migrants de retour est mis en place	1. Nombre de retournés et nombre de migrants de retour réinsérés ventilé par sexe et âge bénéficiant de programmes financés par l'UE (valeur de référence 0 en 2021 ; cible retournés : 3000, réinsérés : 3000)	1. Données DGASE, Frontex, DPAF, OIM, Rapports de projets UE	Belgique Espagne France Allemagne UE
	2.3. Les opérations des réseaux de trafic de migrants et de traite d'êtres humains, sont substantiellement réduites	1. Nombre de condamnations judiciaires, ventilé entre trafic de migrants et trafic d'êtres humains (valeur de référence 2020 : 7 condamnations ; cible 2027 : moyenne 15/an)	1. Rapports Ministères Intérieur et Justice	Pays-Bas UE

7. APPENDICES

Appendice 1 « Réponse européenne, NDICI-GE Sénégal »

Appendice 2 « Contributions financières indicatives »

APPENDICE 1

Réponse européenne, NDICI-GE Sénégal**1. Introduction – Document de Stratégie Conjointe**

Le Document de Stratégie Conjointe (DSC) 2018-2023 (révisé pour la période 2021-2023) présente les objectifs et les priorités du partenariat UE – Sénégal ainsi que les engagements indicatifs de la Team Europe, composée de l'Union européenne, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République d'Autriche, la République Tchèque, et la Roumanie. Pour l'UE et conformément à l'article 12 du NDICI-Global Europe, le DSC remplace le Programme Indicatif Pluriannuel (MIP) de l'UE pour le Sénégal pour la première phase de NDICI-GE (2021-2024). Le montant indicatif mobilisé par la DSC est d'environ 1.3 billion d'euros. La contribution spécifique de l'Union européenne est de 222MEUR pour la période 2021-2024.

Le DSC est aligné sur le Plan Sénégal Émergent (2014-2023), sur le Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accélééré (PAP 2A) adopté en Septembre 2020 suite à la pandémie Covid-19 ainsi que sur le Programme triennal d'urgence pour l'emploi et l'insertion socioéconomique des jeunes adopté suite aux événements de mars 2021. Un accent particulier sera mis sur le Pacte vert, l'Alliance pour la croissance durable et l'emploi décent ainsi que la Migration mais aussi les innovations, la digitalisation et le développement humain.

Plus de 50% du montant indicatif global que l'UE et les États Membres entendent investir au Sénégal pour la période 2021-2024 contribueront à la mise en œuvre de la TEI « Économie Verte », qui comporte 2 axes : 1) Agropoles d'avenir pour une agriculture verte et des emplois décents, et 2) Villes durables et digitales. La contribution indicative de l'UE à cette TEI (150 MEUR) - qui représente 67,6% du MIP (2021-2024) - est sujette à la confirmation par les partenaires de l'Équipe Europe de leur contribution significative aussi tôt que possible. En l'absence de celles-ci, la contribution indicative de l'UE peut être redirigée conformément aux domaines prioritaires du MIP et leur allocation. L'obligation de l'Union et des États membres de coordonner leurs politiques de développement sur base des initiatives prises par la Commission à cet effet, en vertu de l'article 210 du TFUE, s'applique dans tous les cas.

La programmation conjointe pour 2021-2023 prend en compte les leçons tirées des différentes évaluations, et en particulier de la première revue annuelle du DSC réalisée en décembre 2019. Cette révision a mis l'accent sur la nécessité d'accroître les réponses conjointes en privilégiant les approches transversales et en s'affranchissant des clivages sectoriels afin de mieux répondre aux priorités nationales.

Les domaines prioritaires et les secteurs du DSC, 2021-2023, par partenaire européen

Priorités/ Secteur	Partenaire européen										
	UE	DE	BE	ES	FR	IT	LU	NL	PL	PT	BEI
Priorité 1 : Croissance verte et inclusive pour la création d'emploi											
310 : Chaines de valeurs durables, sécurité alimentaire et nutrition	X	X	X	X		X		X			
210 : Infrastructures durables et résilientes et digitalisation	X	X	X	X	X		X	X	X		X
250 : Renforcement du secteur privé pour la création d'emploi	X	X	X	X		X		X			
Priorité 2 : Développement du capital humain											
140 : Eau et assainissement	X	X		X				X			
113 : Qualité de l'éducation, enseignement supérieure et recherche, formation et insertion professionnelles	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
160 : Protection sociale et accès aux services de santé, résilience des populations	X	X	X	X						X	
Priorité 3 : Bonne Gouvernance											

152 : Gouvernance administrative et économique, e-gouvernance, formalisation de l'économie, prévention et lutte contre la corruption et les flux financiers illicites	X	X			X		X				
151 : Gouvernance démocratique, appui à la jeunesse et aux femmes, à la société civile et aux autorités locales, sécurité intérieure	X	X	X	X					X		
151 : Gestion de la migration	X	X	X	X			X				

2. Programmation NDICI-GE

La réponse européenne se concentrera sur les axes stratégiques ayant une dimension transformatrice, inclusive et démontrant le plus grand potentiel en termes d'impact en faveur des populations. Le partenariat EU-Sénégal œuvrera pour la stabilité du Sénégal, via la relance économique et sociale du pays, en renforçant les investissements dans les secteurs productifs et en soutenant l'amélioration de l'éducation et des compétences du capital humain.

La jeunesse sera au centre de la réponse européenne au Sénégal à travers une approche globale et intégrée. La réponse européenne soutiendra la mise en œuvre du programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socioéconomique des jeunes, annoncé par le Président Sall suite aux manifestations importantes et inédites au Sénégal de mars 2021. Marquées par la participation importante des jeunes, ces manifestations ont rappelé avec force les défis politiques, sociaux et économiques auxquels le pays est confronté pour assurer sa stabilité, l'émergence et une croissance réellement durable.

En outre, la Team Europe, soutiendra l'ambition de l'Afrique, et du Sénégal en particulier, de renforcer ses capacités dans la production locale de médicaments et vaccins. Il s'agira à court terme de soutenir la production de vaccins anti-COVID tout en visant d'autres vaccins à moyen/long terme. Cette action est pleinement en ligne avec la TEI continentale portant sur la production de vaccins en Afrique et qui vise la diversification, au niveau global, des sources d'approvisionnement en vaccins.

Dans l'ensemble, la réponse européenne met en avant l'approche transversale, transformatrice et intégrée de notre partenariat avec le Sénégal, avec un renforcement de l'approche Team Europe. Prenant en compte différentes évaluations sectorielles, les interventions se feront sur le modèle d'une approche intégrée permettant de démultiplier les impacts sociaux-économiques de nos interventions.

Dans ce cadre, trois axes prioritaires sont envisagés dans la réponse européenne:

1) Croissance verte et inclusive pour la création d'emploi :

- (i) **DAC 310 – Chaines de valeur agricoles et halieutiques**, en particulier dans les agropoles vertes, pour soutenir la diversification économique, développer les moteurs de croissance inclusive et favoriser la création d'emplois et l'insertion professionnelle des jeunes. Il s'agira de renforcer la résilience face aux changements climatiques, en ligne avec le Pacte Vert, les objectifs de la Grande Muraille Verte et le nouveau pacte sur la migration et l'asile. L'expérience acquise et l'analyse des secteurs de création d'emplois mettent en évidence un levier particulièrement significatif au niveau du secteur agricole et de l'économie alimentaire, qui constituent par ailleurs déjà d'importants pourvoyeurs d'emplois. C'est pourquoi l'agriculture et les agropoles constituent le pivot de la relance socio-économique verte post COVID et sont centraux pour la création d'emplois, surtout pour les jeunes et les femmes.
- (ii) **DAC 210 – Transport/mobilité urbaine et digitalisation** pour la relance économique et la création d'opportunités d'emploi pour les jeunes. En ligne avec la TEI, l'objectif sera de contribuer au développement de moteurs de croissance à travers la promotion d'un modèle de villes durables et connectées, l'amélioration de l'environnement urbain et la lutte contre les pollutions. La réponse européenne se concentrera d'une part sur la mobilité urbaine avec la poursuite du développement d'un système de transport collectif moderne et durable à Dakar, avec un impact positif sur la

réduction des émissions. Il est attendu que ce système connecte les quartiers périphériques avec le Train Express Régional et le Bus Rapid Transit, tous deux déjà financés par la Team Europe (consolidant ainsi ces investissements). D'autre part, l'Union européenne visera le secteur de la digitalisation afin de développer et renforcer les services numériques et offrir ainsi de nouvelles opportunités économiques, notamment aux jeunes. La Stratégie digitale UE-Sénégal, récemment élaborée, considère comme prioritaire d'intégrer le numérique dans les secteurs des infrastructures, de l'agriculture et de l'environnement, secteurs considérés comme moteurs de croissance et de création d'emploi.

- (iii) **DAC 250 – Secteur privé, et environnement institutionnel pour la création d'emploi.** L'UE accompagnera la transformation et la diversification de l'économie, en facilitant l'entrepreneuriat, l'accès aux financements pour les entreprises, et le dialogue public-privé. Il s'agira également de renforcer le cadre institutionnel, à travers un appui à la réforme de la gestion des finances publiques, à la formalisation de l'économie et à la lutte contre la corruption. L'objectif est double: i) favoriser la croissance économique durable, pour accroître les bénéfices socio-économiques qui en découlent et ii) donner de vraies opportunités de développement et réussite économique aux jeunes. Dans ce cadre, l'Union européenne répondra aussi aux objectifs de la politique commerciale extérieure de l'UE, y compris en respectant les conventions internationales concernant les droits fondamentaux des travailleurs et l'environnement, et la Règlementation sur le système 'Everything But Arms'. La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) sera promue, notamment en vue de l'entrée en vigueur de la législation de l'UE concernant la 'due diligence' pour les entreprises. Finalement, une attention particulière sera apportée à la durabilité des chaînes de valeurs des matières premières.

2) Développement du capital humain :

- (i) **DAC 140 – Eau et assainissement** afin d'améliorer le cadre social de vie grâce à des investissements à Dakar et dans les villes secondaires et au renforcement des politiques sectorielles dans ces domaines. L'appui de l'UE s'intègre dans le plan d'action de la Contribution Déterminée Nationale en termes d'adaptation au changement climatique. Toutes les interventions se feront en partenariat avec les collectivités et acteurs locaux et seront formulées en accord avec les principes de l'économie circulaire et inclusive. L'UE vise appuyer le Sénégal en matière d'assainissement pluvial et la gestion et prévention des risques d'inondations, ainsi que d'assainissement des eaux usées.
- (ii) **DAC 113 – Formation professionnelle** qualifiante et orientée vers les besoins du marché du travail et les secteurs les plus porteurs. La réponse européenne contribuera au renforcement de l'employabilité de plus de 300 000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail afin d'assurer leur insertion professionnelle, en tant que salariés ou entrepreneurs. Les opportunités offertes par la digitalisation seront fortement prises en compte.
- (iii) **DAC 160 – Protection sociale et développement des capacités de production locale de vaccins et produits pharmaceutiques.** L'UE entend appuyer le Sénégal dans ses efforts pour : (i) faire face à la précarité des revenus et aux inégalités économiques et sociales, et (ii) développer une industrie locale de production de vaccins, tests et médicaments pour répondre aux besoins nationaux et régionaux tout en renforçant le système de santé. La revue globale du système de protection sociale menée en 2020 a permis de mettre en évidence l'existence de dispositifs de protection sociale pleinement opérationnels depuis plus de dix ans. Ces dispositifs, fonctionnels et éprouvés, pourraient rapidement élargir leur nombre de bénéficiaires et affiliés. En ce qui concerne la production locale de vaccins, la pandémie de la COVID-19 a mis en évidence l'énorme dépendance du continent africain vis-à-vis de l'extérieur en termes d'approvisionnement en produits médicaux et vaccins. L'Union Africaine ambitionne de développer des hubs régionaux de production de vaccins. Le Sénégal, qui dispose déjà d'une capacité de production de vaccins Fièvre Jaune, figure parmi les pays les mieux positionnés dans le continent.

3) Bonne gouvernance :

- (i) **DAC 152 – Sécurité intérieure** afin d'assurer le maintien de la stabilité du pays. La réponse européenne visera la formation et l'appui aux services compétents des forces de sécurité intérieure

en matière de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, la sécurisation des frontières et la prévention de la radicalisation. Dans ce cadre, la poursuite de l'accompagnement du processus de paix en Casamance est aussi prévue.

- (ii) **DAC 151 – Démocratie et droits humains** pour contribuer au maintien de la stabilité politique et de processus électoraux démocratiques au Sénégal et, appuyer la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en matière de droits humains au Sénégal.
- (iii) **DAC 151 – Gestion de la migration** au Sénégal. La réponse européenne visera à appuyer la gestion de la politique migratoire du Sénégal, en ligne avec le nouveau pacte sur la migration et l'asile aussi bien que la stratégie de l'UE sur le retour volontaire et la réintégration¹, le plan d'action renouvelé de l'UE contre le trafic de migrants². Sont visés le renforcement de la gouvernance du secteur, la gestion des flux migratoires, la gestion des frontières, la prise en compte des causes économiques et sociales de la migration dans la définition des politiques et solutions envisagées, la lutte contre la migration irrégulière, notamment à travers la lutte contre le trafic de migrants, la sensibilisation et l'accompagnement à la réintégration durable des migrants retournés au Sénégal. Les actions viseront également à renforcer le système national et les capacités locales de gestion des retours, des réadmissions ainsi que de la réintégration durable, tout en garantissant le respect des valeurs fondamentales et des droits humains, afin de faciliter une meilleure coopération dans ce domaine.

Mesures d'appui

Une attention particulière sera portée aux organisations de la société civile, en particulier aux organisations de jeunes et de femmes, afin de renforcer leur rôle dans le contrôle citoyen et de contribuer à l'efficacité, la redevabilité et la transparence des institutions. Ceci se fera sur base d'un appui au développement d'un environnement favorable pour l'intervention et la participation de la société civile, notamment des organisations de jeunes et de femmes. En outre, l'appui d'une cellule d'experts genre est prévu afin de : i) garantir que l'égalité de genre soit systématiquement intégrée dans toutes les actions de l'UE, ii) renforcer notre dialogue avec le gouvernement, la société civile et les autorités locales sur ce sujet, et iii) assurer que les objectifs du Plan d'action III pour l'égalité de genre (GAP III) soient réalisés (y inclus une action ayant le *gender marker* G2). Afin d'assurer une communication stratégique, proactive et diversifiée en ligne avec les priorités politiques du partenariat UE-Sénégal, ainsi qu'une visibilité efficace à toutes les actions de coopération et aux efforts de la Team Europe, un plan stratégique de communication sera établi afin de définir des activités clé de visibilité et communication tout comme des actions de diplomatie publique, dont des événements culturels de nature à souligner l'action, les objectifs et les valeurs du partenariat UE-Sénégal. Enfin, de l'assistance technique, des échanges d'expertise publique (TAIEX et jumelage) et des études seront également envisagés afin de soutenir toutes les étapes du cycle de programmation et de renforcer le dialogue politique dans les domaines stratégiques du partenariat UE-Sénégal.

Interventions régionales

Les interventions européennes au niveau national seront renforcées et appuyées par des **opérations européennes au niveau régional**. Les actions pourraient inclure :

- 1) Le développement de corridors régionaux stratégiques de transport, en particulier le corridor ferroviaire Dakar-Bamako en intégrant le Port Autonome de Dakar, d'autres ports en projet ou encore les territoires de l'agropole centre.
- 2) Le développement des interconnexions électriques au niveau de la région.
- 3) Les appuis à l'initiative de la Grande Muraille Verte ainsi qu'à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, pour soutenir la réalisation d'aménagements environnementaux en lien avec l'adaptation au changement climatique et la lutte contre l'érosion côtière, source de précarité dans des zones de départs de migration irrégulière.

¹ COM(2021) 120.

² COM(2021) 591.

- 4) ERASMUS + et les Actions Marie Skłodowska-Curie pour appuyer des activités nationales de formation professionnelle en vue de renforcer le capital humain.
- 5) Le développement des capacités de production des vaccins et produits pharmaceutiques, en lien avec la TEI continentale, pour assurer la facilitation du commerce et des exportations au niveau régional et continental, aussi dans le cadre de la ZLECAF.
- 6) Les appuis pour la digitalisation.
- 7) Les appuis pour diminuer la migration irrégulière, lutter contre le trafic de migrants et pour s'attaquer aux fléaux transfrontaliers, conformément au plan d'action renouvelé de l'UE contre le trafic de migrants (2021-2025).
- 8) Des actions régionales structurantes pour des chaînes de valeur agricoles.

Par ailleurs, lorsqu'une action nationale ou transrégionale comprend les régions ultrapériphériques d'un ou plusieurs États membres, les services compétents de la Commission discutent des modalités de mise en œuvre et des interventions spécifiques pour cette mise en œuvre, conformément au règlement NDICI (article 43) et au règlement de coopération territoriale européenne (article 55), qui seront reflétées, le cas échéant, dans les plans d'action/mesures annuels pertinents et dans le(s) programme(s) Interreg.

Le gouvernement des îles Canaries, agissant en tant qu'autorité de gestion, prépare le futur programme INTERREG MAC 2021-2027 dans lequel Madère, les Açores, les îles Canaries, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Mauritanie, Sao Tomé et Príncipe et le Sénégal participent. Le paragraphe mentionné ci-dessus s'applique à ce programme MIP, à ces régions de l'UE et à ces pays.

3. FEDD+

Plusieurs interventions de la réponse européenne se prêtent à des appuis de EFSD+. Ceci se réfère aux opérations de mixage prêt/don et des garanties, privées et souveraines. En ce qui concerne les garanties, les secteurs à prendre en compte pour le développement des investissements sont surtout (sans s'y limiter):

- (i) L'agriculture pour appuyer le renforcement des chaînes de valeur durables et en particulier le développement des agropoles. Les garanties privées seraient visées en particulier pour renforcer l'accès au financement et/ou le renforcement du système agricole tandis que les garanties souveraines pourraient appuyer le désenclavement des zones rurales par le financement d'infrastructures à preuve de climat ('climate-proofing').
- (ii) L'accès au financement pour les MPME en général pour tous les secteurs de l'économie, avec un accent particulier porté aux femmes et aux jeunes, dans la ligne du Plan de relance économique et social du Sénégal.
- (iii) Le secteur FinTech surtout via les garanties privées.
- (iv) Le secteur de la santé qui bénéficie de prêts au secteur privé (Institut Pasteur) pourrait bénéficier de garanties d'investissement pour la production de vaccins de nouvelle génération, le développement de la capacité de diagnostic, etc.
- (v) Le secteur de l'eau et assainissement pourrait bénéficier de garanties souveraines pour des prêts ciblant le secteur public.
- (vi) Le projet de restructuration du transport collectif à Dakar pour accompagner les prêts souverains et/ou privés dépendant du montage financier final du projet.
- (vii) Le secteur numérique qui pourrait nécessiter des garanties pour l'investissement privé dans l'infrastructure ou le développement de services.

Tous les autres instruments financiers innovants à mobiliser incluraient : des lignes de crédits, de l'equity, le financement de fonds d'investissements ou autres mis à disposition par le biais du secteur financier local. La création d'une '*fenêtre nationale*' pour des instruments tels qu'AgriFI mis en œuvre par EDFI pourrait être également envisagée. Les projets à forte dimension environnementale/action climatique pourront également bénéficier de l'initiative globale européenne pour les obligations vertes (ou Global Green Bonds Initiative), qui vise à apporter des appuis (à l'offre comme à la demande de capitaux) permettant de mobiliser les capitaux privés en faveur des « investissements verts ».

Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de 31 millions d'EUR pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner des opérations de garanties du FEDD+ au titre des trois domaines prioritaires.

4. Aperçu financier – NDICI-GE 2021-2024

Les dotations indicatives pour la République du Sénégal et pour chacun des domaines prioritaires et mesures d'appui figurant dans le tableau ci-dessous sont fournies pour la période 2021-2024. Les dotations indicatives pour la période 2025-2027, ainsi que la modification éventuelle d'autres éléments substantiels du présent PIM, feront l'objet d'une décision de l'UE. Cette décision devrait être précédée d'un examen de la mise en œuvre du présent PIM (revue à mi-parcours en 2024), qui devrait inclure un dialogue avec les autorités et les autres parties prenantes de la République du Sénégal.

Montants indicatifs globaux (pour la 1^{ière} période du PIM) par domaine prioritaire

Domaine prioritaire	Montant (MEUR)	% du total
Priorité 1 : Croissance verte et inclusive pour la création d'emploi	115	52%
Priorité 2 : Développement du capital humain	66	30%
Priorité 3 : Bonne Gouvernance	31	14%
Mesures d'appui	10	4%
Total pour la période initiale	222	100%

**Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, il est attendu que sur le montant total de 222MEUR, un montant indicatif de 31MEUR sera utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner les opérations de garanties EFSD+.*

5. Cadre d'intervention UE-NDICI-GE 2021-2024

Domaine prioritaire 1: Croissance verte et inclusive pour la création d'emploi		
Objectif spécifique 1.1. Création ou renforcement d'activités agro-industrielles, intégrant les milieux ruraux, créatrices d'emplois et assurant la sécurité alimentaire de la population, renforçant la résilience aux changements climatiques.		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Création d'emplois durables et décents pour tous et toutes ; les producteurs d'aliments au Sénégal (pêcheurs, éleveurs et agriculteurs) bénéficient d'un revenu adéquat pour leur travail et l'attractivité du secteur s'accroît	a1) Nombre d'emplois, y compris emplois verts, directs et décents créés ou consolidés, désagrégé par âge et par sexe et par statut migratoire avec le soutien de l'UE a2) Contribution du secteur agrosylvopastoral et halieutique au PIB (%)	Baseline: 0 (2022) Cible: 10% des emplois décents créés au niveau national à horizon 2027 Source: Données ANSD/PSE, Rapports d'activités des projets UE Baseline : 15,7% (2020 WB) Cible : 16,6% (PAP II/PSE – 2023) Source: Données ANSD / PSE
b) Augmentation des revenus des producteurs dans les exploitations agricoles où se pratique l'agriculture familiale	b1) Augmentation (%) des revenus des exploitations familiales agrosylvopastorales et halieutiques désagrégé par âge et par sexe avec le soutien de l'UE b2) Nombre de petits producteurs touchés par l'appui de l'UE avec l'objectif d'augmenter durablement leur production, l'accès aux marchés et/ou la sécurité foncière	Baseline: Enquête baseline (2022) Cible: +3% (moyenne 2026) Source: Rapport d'enquêtes Baseline : 0 Cible: 15% des ménages agricoles Source: Rapports d'activités des projets UE ; d'après le dernier recensement de la population (2013), le Sénégal compte environ 750 000 ménages agricole
Objectif spécifique 1.2. Des ressources naturelles (eaux, terres et sols, forêts et couvert végétal biodiversité) gérées durablement en tenant compte des services écologiques rendus des risques et du changement climatique		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Qualité des terres est préservée ou restaurée et les opportunités d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques sont exploitées	a1) Superficie de terres exploitées en gestion durable des terres	Baseline: 1 956 697 ha (2015) Cible: 2 890 933 ha (2023) Source: Rapports annuel des Ministères en charge de l'Environnement (MEDD) et de l'Agriculture (MAER)
b) Les pêcheries sont exploitées de manière durable	b1) Nombre de plans de gestion des pêcheries élaborés mis en œuvre	Baseline : 2 (2017) Cible : 4 (2023) Source : Rapport revue sectorielle MPEM
Objectif spécifique 1.3. Développer des infrastructures de transport de qualité (y compris transfrontalières) et à faible impact environnemental et climatique pour favoriser le développement urbain durable et le bien-être des populations		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources

a) La mobilité est améliorée dans la région de Dakar ³	<p>a1) Population ayant accès à un transport public moderne et propre (EURF - SDG 11.2.1.)</p> <p>a2) Nombre de voyage réalisés par les transports publics modernes et propres⁴</p> <p>a3) Emissions de gaz à effet de serre (GES) évitées grâce à un transport public moderne et propre (tonnes CO₂eq) (EURF 2.21)</p>	<p>Baseline: 0 Cible: 1 million de personnes (est.) Source: Rapport annuel du Ministère en charge des transport (MITTD), rapports de projet et d'activité de l'agence en charge du transport public à Dakar (CETUD)</p> <p>Baseline : 0 Cible : 150 millions de voyages/an en 2025 (est.) Source: idem a1)</p> <p>Baseline : 0 Cible : à déterminer (étude en cours) Source: idem a1) + Rapport sur la mise en œuvre du CDN, Ministère en charge de l'Environnement (MEDD)</p>
Objectif spécifique 1.4. Développer l'accès à l'économie numérique et aux services mobiles, dans les zones urbaines et rurales, en appui au développement économique et territorial.		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Accès aux services mobiles, notamment financiers et publics est amélioré sur l'ensemble du territoire. Les populations ont un accès égal et sécurisé à l'internet haut débit, à la technologie et aux outils numériques.	<p>a1) Nombre de personnes ayant accès à Internet avec le soutien de l'UE (EURF 2.11 et EFSD Digital 3.4)⁵</p> <p>a2) Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE (EURF 2.17 and EFSD Digital 3.5)</p>	<p>Baseline: 0 Cible: 1 million de personnes (est.) Source: Revue Annuelle Conjointe et Rapport annuel du Ministère en charge du Numérique (MENT) et de son agence l'ADIE</p> <p>Baseline : 0 Cible : 500,000 bénéficiaires (est.) Source: idem a1)</p>
Objectif spécifique 1.5. Renforcer la compétitivité des MPMEs		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Les capacités des structures privées et publiques d'appui aux MPME (prestataires de services privés et publics) sont renforcées	a1) Taux de financement des entreprises par rapport au PIB (%) (EURF)	<p>Baseline: 35% (2015) Cible: 45% (2023) Source: Statistiques nationales, Chambre de commerce/ Ministère en charge des MPME, Données BCEAO</p>
Objectif spécifique 1.6. Améliorer le climat des affaires pour attirer des investissements privés durables afin de favoriser une croissance inclusive et l'intégration régionale		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Les entraves à la formalisation des affaires pour les jeunes (15-35 ans) et les femmes sont réduites	a1) % de l'informel (non agricole) dans le PIB (EURF)	<p>Baseline: 41,6% (2011) Cible: 30% (2027) Source: i) Document d'adoption du programme de Réformes ; ii) Rapport Doing Business ; iii) Rapport annuel et statistiques ADEPME</p>

³ Cible estimée pour l'ensemble de l'intervention de la Team Europe (260 MEUR), les financements étant indissociables

⁴ Indicateur non disponible dans l'EURF mais essentiel pour l'initiative Team Europe

⁵ Cible estimée pour l'ensemble de l'intervention de la Team Europe, les financements étant indissociables

Domaine prioritaire 2: Développement du capital humain		
Objectif spécifique 2.1. Contribuer à assurer un accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Les populations bénéficient d'un accès plus large à un service d'assainissement adéquat	a1) Nombre de personnes ayant accès à des installations sanitaires avec le soutien de l'UE (EURF 2.8, SDG 6.2.1)	Baseline: 0 Cible: 40,000 Source: Rapport annuel du Ministère en charge de l'assainissement (MEA)
b) Les rejets d'eaux dans l'environnement sont traités et moins polluants, la qualité de la ressource en eau est mieux préservée	b1) Capacité additionnelle journalière de traitement des eaux usées, m ³ (EURF – EFSD 1.6)	Baseline: 0 Cible: 3,500 m ³ /jour Source: Rapports annuels du Ministère en charge de l'assainissement (MEA), agences de développement des municipalités (ADM) et de l'assainissement (ONAS)
c) L'impact des inondations est réduit à travers une meilleure gestion des eaux usées et pluviales	c1) Surface de zones urbaines à risque aménagées contre les inondations	Baseline: 0 ha Cible: 60 ha Source: Rapports annuels des Ministères en charge de l'assainissement (MEA) et de l'Urbanisme (MULHP) et leurs agence ONAS et FDV
Objectif spécifique 2.2. Améliorer la coordination entre le marché du travail et un système de formation professionnelle et d'accompagnement attractif, accessible et performant afin de soutenir l'insertion des jeunes et favoriser l'emploi, y compris les emplois verts		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Les formations proposées, y compris les filières innovantes pour la croissance verte, sont construites en adéquation avec les besoins économiques et les liens avec le secteur privé sont développés.	a1) Taux d'insertion professionnelle (ventilé par sexe et âge) des sortants de la formation professionnelle au marché de travail, après 12 mois a2) Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière de formation professionnelle et de développement des compétences soutenues par l'UE, dans des centres de formation ou sur leur lieu de travail (EURF)	Baseline : 55 % (2014) Cible : 62 % (2023) Source: Enquêtes insertion professionnelle, annuaire statistique et rapport statistique du Ministère chargé de la formation professionnelle Baseline: 0 (2021) Cible: Au moins 5 000 personnes Source: rapports finaux de projets
Objectif spécifique 2.3. Améliorer l'accès des populations, en particulier les plus vulnérables, à des services et soins de santé de base et favoriser l'émergence d'une souveraineté en matière de production pharmaceutique.		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Les capacités de production de l'industrie pharmaceutique nationale, et notamment en matière de vaccins, sont développées.	a1) Une unité de production de vaccins anti-COVID est construite, équipée et pré-qualifiée par l'OMS avec le soutien de l'UE.	Baseline: 0 (2021) Cible: 1 (2023) Source: rapports de suivi des projets
Objectif spécifique 2.4. Renforcer la couverture des dispositifs nationaux de protection sociale		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Les dispositifs nationaux de protection sociale (y compris la CMU) sont élargis à des cibles telles que les acteurs du secteur informel et les populations affectées par la	a1) Nombre de ménages bénéficiaires du Programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF)	Baseline: 316 000 (2020) Cible: 400 000 Source: revue annuelle protection sociale

malnutrition et l'insécurité alimentaire	a2) Nombre d'enfants de moins de cinq ans bénéficiant des services de nutrition	Baseline : 1 300 000 (2020) Cible : 2 000 000 (2023) Source: rapport revue annuelle Protection sociale, rapport CNDN
--	---	--

Domaine prioritaire 3: Bonne Gouvernance

Objectif spécifique 3.1. Améliorer la gouvernance économique

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Le suivi-évaluation des politiques publiques est renforcé	a1) Pourcentage des évaluations de performance des ministères, agences et structures assimilées avec un résultat satisfaisant	Baseline: 0 Cible: 50% (2027) Source: Nouvel exercice PEFA, Rapports de la Cour des Comptes sur les rapports annuels de performance et rapport du Bureau Opérationnel de Suivi du Sénégal
b) Le climat d'investissement est amélioré	b1) Nombre d'initiatives financées par l'UE soutenant la mise en œuvre de réformes politiques, économiques et sociales (EURF)	Baseline: 0 Cible: 5 (2023) Source: Rapports projets UE

Objectif spécifique 3.2. Améliorer la gouvernance et la transparence des finances publiques

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) La gestion de la dépense publique est plus efficace au regard des objectifs des politiques publiques, les capacités des organes de contrôle sont renforcées	a1) Part des indicateurs avec une note D et C (%) a2) Nombre de personnes, par sexe et âge, bénéficiant directement des interventions soutenues par l'UE qui visent à réduire les inégalités sociales et économiques (EURF)	Baseline: PEFA 2017 Cible: Diminution de 25% (2027) ⁶ Source: Nouvel exercice PEFA Baseline : 0 Cible: 20.000 (2027) Source: Rapports des projets UE
b) La digitalisation des administrations et des services publics est renforcée et opérationnelle, l'accès à l'information sur la gestion financière publique est amélioré	b1) Nombre de services administratifs digitalisés avec le soutien de l'UE	Baseline: 0 services administratifs (2021) Cible: 50 services administratifs (2027) Source: Revue Annuelle Conjointe (RAC) du Ministère en charge du numérique (MENT), rapport annuel de l'ADIE

Objectif spécifique 3.3. Appuyer la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Les institutions et législations de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux sont renforcées et leur action a permis de réduire la corruption et le blanchiment de capitaux	a1) Note dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International	Baseline: 45% (2016) Cible: >55% (2027) Source: Transparency International

Objectif spécifique 3.4. Renforcer la société civile pour en faire un partenaire clé de développement

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) La participation et le contrôle citoyen dans la gestion des affaires locales sont accrus	a1) Nombre d'organisations de base de la société civile bénéficiant du soutien de l'UE (EURF)	Baseline : 0 (2021) Cible : 500 (2027) Source: Rapport des OSC financées par l'UE

⁶ La valeur exacte (diminution de 25%) sera déterminée quand la référence sera disponible, une fois que le nouvel exercice PEFA aura été réalisé et finalisé.

	a2) Nombre de politiques gouvernementales élaborées ou révisées avec la participation des organisations de la société civile grâce au soutien de l'UE (EURF)	Baseline : 0 (2021) Cible : 5 (2027) Source: Rapport des OSC financées par l'UE
Objectif spécifique 3.5. Contribuer au renforcement et à la défense des droits humains au Sénégal		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Les droits des citoyens, notamment des femmes et des enfants sont améliorés	a1) Nombre de victimes (femmes et enfants notamment) de violations des droits de l'homme bénéficiant directement d'une assistance financée par l'UE (EURF)	Baseline: 0 (2021) Cible: 500 (2027) Source: Rapport des OSC financées par l'UE
Objectif spécifique 3.6. Contribuer à la professionnalisation des services spécialisés de police judiciaire, des contrôles et surveillance des frontières et du renseignement, afin de lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Les capacités des services chargés de la surveillance des frontières (police et gendarmerie) dans le domaine de la lutte contre les migrations irrégulières et la criminalité transfrontalière sont développées	a1) Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus par l'UE en matière de sécurité, de gestion des frontières, de prévention des conflits, de protection de la population civile et de droits de l'homme (EURF)	Baseline : 0 (2021) Cible : Les 3 services concernés du gouvernement (Police, Gendarmerie, Douanes) sont soutenus (2027) Source: Rapports de projets UE
Objectif spécifique 3.7. Contribuer à l'amélioration de la prévention et de la lutte contre la radicalisation		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Mise en place d'un système d'alertes précoces sur l'extrémisme violent dans le sud-est du Sénégal	a1) Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus en matière de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la population civile et de droits de l'homme (EURF)	Baseline : 0 (2021) Cible : 15 (2023) Source: Rapports de projets UE
Objectif spécifique 3.8. Contribuer au processus de paix en Casamance		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Le processus de médiation est poursuivi	a1) Continuation du processus de médiation (EURF)	Baseline: Processus de médiation en cours Cible: Processus poursuivi Source: Rapports politiques
b) Les actions de coopération afin d'accompagner le retour des populations déplacées, y compris avec des actions de déminage, sont substantiellement augmentées	b1) Nombre de personnes, par sexe et âge, retournées bénéficiant de programmes financés par l'UE (EURF)	Baseline: 0 (2021) Cible: 3500 (2027) Source: Rapports des projets mis en œuvre par l'UE et les EM.
Objectif spécifique 3.9. Accroître la contribution de la diaspora sénégalaise au développement		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Les transferts de fonds de la diaspora sont davantage orientés vers les investissements productifs et socioéconomiques	a1) Proportion des transferts de fonds de la diaspora orientés vers les investissements productifs et socioéconomiques	Baseline: 14% Cible: 25% (2027) Source: Données BCEAO et ANSD
Objectif spécifique 3.10. Renforcer la gouvernance et gestion de la migration avec un focus sur la réduction de la migration irrégulière et la criminalité associée		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence, objectifs, sources
a) Le nombre de départs irréguliers vers l'UE est réduit grâce à une	a1) Nombre de migrants sénégalais arrivant irrégulièrement sur le territoire de l'UE, ventilé par sexe et âge	Baseline: 2.048 (2019) Cible: <1.000 (2027) Source: Frontex, OIM

meilleure gestion de la migration, la sensibilisation et l'offre d'alternatives		
b) La coopération en matière de retour, réadmission et réintégration est renforcée et un dispositif d'assistance aux migrants de retour est mis en place	b1) Nombre de retournés et nombre de migrants de retour réinsérés ventilé par sexe et âge bénéficiant de programmes financés par l'UE	Baseline: 0 (2021) Cible: 3000 retournés, 3000 réintégrés (2027) Source: Données DGASE, Frontex, Rapports de projets UE
c) Les opérations des réseaux de trafic de migrants et de traite d'êtres humains sont substantiellement réduites	c1) Nombre de condamnations judiciaires, ventilé entre trafic de migrants et traite d'êtres humains c2) Nombre de victimes de trafic d'êtres humains bénéficiant de programmes financés par l'UE	Baseline : 7 condamnations (2020) Cible : moyenne 15/an (2027) Source: Rapports Ministères Intérieur et Justice Baseline : 0 (2021) Cible : 100 (2027) Source : Rapports de projets UE

APPENDICE 2

Contributions financières indicatives de l'UE et des États Membres

MS	Priorité 1 - Croissance verte et inclusive pour la création d'emploi			Priorité 2 - Développement du capital humain			Priorité 3 - Bonne gouvernance			Mesures d'appui	TOTAL (MEUR)
	Chaines de valeur durables, sécurité alimentaire et nutrition	Infrastructures durables et résilientes et digitalisation	Renforcement du secteur privé pour la création d'emploi	Eau et l'assainissement	Qualité de l'éducation, enseignement supérieur et recherche, formation et insertion professionnelles	Protection sociale et accès aux services de santé, résilience des populations	Gouvernance administrative et économique, e-gouvernance, formalisation de l'économie, prévention et lutte contre la corruption et les flux financiers illicites	Gouvernance démocratique, appui à la jeunesse et aux femmes, à la société civile et aux autorités locales, sécurité intérieure	Gestion de la migration		
DE ⁷	2	71,2	98	0,3	56	20	189	2	3,6		442,1
BE	10	5	5		7	6		0,2	4,5	10	34,7
ES ⁸	30,5	0,3	0,1	60		0,3		10	0,1	0,1	101,4
FR ⁹	162,7			164,7			37,6				365
IT	15		15		15						45
LU	40,5 + 5 (projet régional)			40,9			0,5			2	83,9 + 5
NL	2,7	1,9	7,2	17,6	6				1,6		37
PL	1,33			1,33							2,66
PT					0,03	0,02		0,04			0,09
BEI	150			150							
EU ¹⁰	115			66			31			10	222
Total	1.338,85										

⁷ Allemagne : Données estimatives fournies à titre indicatif sur la période de planification budgétaire UE 2021-2023 selon les trois priorités définies.

⁸ Espagne : Données estimatives fournies à titre indicatif dans l'attente de l'approbation de la part du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

⁹ France : ces chiffres sont des estimations basées sur le budget 2021.

¹⁰ Pour UE les montant se réfère à la période de 2021-2024.